



Bulletin Officiel

N° 6086 Vendredi 17 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHE FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	3-4
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	5-6

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – 2020-1	7-14
---	------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	15-19
ABC TUNISIE 2020-1	20-25
CIL 2020-1	26-29

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

OFFICE PLAST S.A	30-31
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE –STAR–	32-33
ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-	34
SOCIETE ADWYA	35
SFBT	36-37
AIR LIQUIDE TUNISIE	38-39

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE HEXABYTE	40
HAYETT	41

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE HEXABYTE	42-43
HAYETT	44-46

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT SICAV	47
ARABIA SICAV	47

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE HEXABYTE
- ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-
- HAYETT
- AL AMANAH PRUDENCE FCP
- CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP
- CGF TUNISIE ACTIONS FCP
- FCP ELION ACTIONS DEFENSIVES
- FCP ELION MONEO
- FCP ELION SEPTIM

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-
- SOCIETE HEXABYTE
- ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 Avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**OFFICE PLAST S.A**

Siège social : ZI-2, Mdejez El Bab-BP.156-9070 Tunisie

La société Office Plast publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020 :

Indicateurs	1er trimestre 2020	1er trimestre 2019	Variation 31/03/2020 - 31/03/2019	31/12/2019*
I. Production				
a-Production en valeur (en DT)	4 079 462	4 566 706	-11,1%	20 638 831
b- Production en quantité (en Pièce)	14 000 116	15 096 950	-7,3%	73 305 556
CA LOCAL	1 391 671	1 524 076	-8,7%	8 361 109
CA EXPORT	1 038 140	2 231 832	-53,5%	14 035 711
II. Total Chiffre d'affaires en DT	2 429 811	3 755 908	-35,3%	22 396 820
LOGICIEL				3 440
Terrain				244 780
Constructions				730 845
Matériel industriel	37 029	488 538	-92,4%	1 685 857
OUTILLAGE INDUSTRIEL	1 801	9 534	-81,1%	18 308
Matériel de Transport				
Matériel informatique		1 791		15 598
Installation générale, ag & aménag divers	111 714	177 899	-37,2%	661 649
Equipements de bureaux		10 728	-100,0%	25 214
Immobilisation en cours	2 500	62 216	-96,0%	-606 975
Immobilisation à statut juridique particulier				6 107
III. Total Investissements en DT	153 044	750 706	-79,6%	2 784 823
Titres de participations				1 500 000
IV. Total Immobilisations financières	0	0	0	1 500 000
Endettement à moyen et long terme	4 989 641	4 510 684	10,6%	3 475 812
Emprunts à moins d'un an	1 155 893	645 539	79,1%	1 077 744
Financement en devise	1 669 808	872 296	91,4%	3 396 668
Mobilisation des créances nées sur l'étranger				163 295
CHIR/AET / MOURABAHA	1 402 060	422 750	231,7%	885 194
Traites avalisées	191 008	865 209	-77,9%	377 981
Crédit PFE	1 230 000	1 150 000	7,0%	
Crédit Obligatoire		29 852		9 376
Découvert Mobilisé	400 000	930 000	-57,0%	1 265 000
Financement de stocks	560 000	410 000	36,6%	560 000
IV. Total Endettements en DT	11 598 410	9 836 330	17,9%	11 211 070
V. Trésorerie en DT	794 497	1 566 929	-49,3%	2 924 110

* Exercice non audité

- Suite -

Commentaires:

Au terme du premier trimestre de 2020, la valeur de production de la société OfficePlast a enregistré une baisse de 11% et ce suite au confinement général et aux circonstances mondiales et nationales causée par la propagation du virus Covid-19.

Dans la même lignée, le chiffre d'affaires total de la société a baissé de 35,3% par rapport au premier trimestre de 2019. Cette baisse est tributaire essentiellement à la diminution importante de plus de 50% des ventes à l'export, en raison du confinement général à l'échelle nationale et internationale, impactant directement les livraisons à l'export. Il est attendu un bon redémarrage à partir du mois de mai 2020.

L'endettement de la société s'élève à fin mars 2020 à 11,6 MDT contre 9,8 MDT par rapport à la même période de 2019 et ce suite à la conclusion de deux crédits d'investissement à moyen terme pour 2MDT.

Au 31 mars 2020, la trésorerie d'Office Plast ressort positive à 794 497 DT.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

La Société STAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020:

Indicateurs d'activité AU 31/03/2020 - STAR

PROVISOIRES

Unité : 1000 dinars

Primes Emission Nettes d'Annulations et de Retournes / Exercice En cours de Passurances et de Taxes

Branches	1er Trimestre 2020	1er Trimestre 2019	AU 31/03/2020	AU 31/03/2019	Année 2019
Automobile	7 1852	78 005	7 1852	78 005	216 202
Incendie et Risques Di	16 402	14 475	16 402	14 475	29 155
Transport	4 075	3 040	4 075	3 040	15 187
Autres Branches	26 984	24 685	26 984	24 685	84 286
Total Non Vie	119 313	120 205	119 313	120 205	344 829
Vie	8 710	7 670	8 710	7 670	30 106
Total Général	128 023	127 876	128 023	127 876	374 935

PRIMES CEDEES

Branches	1er Trimestre 2020	1er Trimestre 2019	AU 31/03/2020	AU 31/03/2019	Année 2019
Automobile	2 681	2 334	2 681	2 334	8 455
Incendie et Risques Di	8 541	8 448	8 541	8 448	15 155
Transport	2 139	1 698	2 139	1 698	10 002
Autres Branches	0	0	0	0	451
Total Non Vie	13 361	12 480	13 361	12 480	34 062
Vie	0	0	0	0	650
Total Général	13 361	12 480	13 361	12 480	34 712

Commissions Echues

Branches	1er Trimestre 2020	1er Trimestre 2019	AU 31/03/2020	AU 31/03/2019	Année 2019
Automobile	7 219	6 982	7 219	6 982	24 198
Incendie et Risques Di	1 434	1 315	1 434	1 315	3 235
Transport	157	110	157	110	631
Autres Branches*	903	586	903	586	2 579
Total Non Vie	9 712	8 993	9 712	8 993	30 642
Vie	1 058	777	1 058	777	3 962
Total Général	10 771	9 770	10 771	9 770	34 604

*Les commissions de la garantie "décès groupe maladie" sont intégrées dans les chiffres de la branche Groupe Maladie

SINISTRES REGLES

Branches	1er Trimestre 2020	1er Trimestre 2019	AU 31/03/2020	AU 31/03/2019	Année 2019
Automobile	40 861	51 869	40 861	51 869	181 572
Incendie et Risques Di	5 540	11 375	5 540	11 375	25 858
Transport	293	84	293	84	884
Autres Branches	19 932	21 194	19 932	21 194	73 131
Total Non Vie	66 627	84 522	66 627	84 522	281 445
Vie	1 891	2 142	1 891	2 142	7 737
Total Général	68 518	86 664	68 518	86 664	289 182

SINISTRES DECLARES (NOMBRE)

Branches	1er Trimestre 2020	1er Trimestre 2019	AU 31/03/2020	AU 31/03/2019	Année 2019
Automobile	13 727	20 937	13 727	20 937	70 676
Incendie et Risques Di	551	992	551	992	3 701
Transport	50	74	50	74	201
Autres Branches*	171 554	198 185	171 554	198 185	741 295
Total Non Vie	185 882	220 188	185 882	220 188	815 873
Vie	151	133	151	133	664
Total Général	186 033	220 321	186 033	220 321	816 537

*Bulletins de soin Groupe Maladie à fin mars 2020 ont atteint 171 552 contre 198 182 à fin de la même période 2019.

*PRODUITS FINANCIERS ECHUS**

	1er Trimestre 2020	1er Trimestre 2019	AU 31/03/2020	AU 31/03/2019	Année 2019
TOTAL	5 647	4 401	17 854	15 588	77 298

*Les revenus échus et non encore encaissés à court terme sont inclus dans le cumul à la fin de la période et sont de l'ordre de 12 161 mD contre 11 140 mD en 2019.

A partir du 31/12/2019, la STAR a procédé au reclassement de la garantie décès des contrats groupe maladie dans la branche vie pour les indicateurs de primes émises, sinistres réglés, sinistres déclarés et primes cédées.

Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Régles, Sinistres déclarés, Primes Cédées, Commissions) et Revenus Financiers.

- Suite -

FAITS SAILLANTS DE LA PERIODE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - STAR

Activité Au 31/03/2020

Au terme du premier trimestre 2020, la STAR enregistre :

* Des primes émises nettes qui s'élèvent à 128 MD contre 127,9 MD en 2019, enregistrant une légère évolution de 0,12%.

* Un total des indemnisations servies de 68,5 MD contre 86,7 MD en 2019, soit une baisse de 18,2 MD (essentiellement des branches Automobile et Incendie et Risques divers) liée à une baisse des nouvelles déclarations de sinistres au courant de la période.

* Un total des produits financiers de 17,8 MD contre 15,6 MD à fin Mars 2019.

NB : -Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2019 sont audités.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis -Mahrajene

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous ses indicateurs relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

	Premier trimestre			exercice 2019 (1)
	2 019	2 020	variation	
Total Approbations	77 367	82 454	6,6%	247 681
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>74 551</i>	<i>81 604</i>	<i>9,5%</i>	<i>243 745</i>
Agriculture	7 269	6 986	-3,9%	23 062
Batiments & travaux publics	8 920	6 666	-25,3%	33 380
Industrie	9 992	8 951	-10,4%	27 194
Service et commerce	33 093	32 189	-2,7%	115 806
Tourisme	15 277	26 812	75,5%	44 303
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	<i>2 816</i>	<i>850</i>	<i>-69,8%</i>	<i>3 936</i>
Agriculture	0	0	0,0%	0
Batiments & travaux publics	0	180	0,0%	0
Industrie	292	159	-45,5%	185
Service et commerce	2 044	511	-75,0%	3 271
Tourisme	480	0	0,0%	480
Total Mises en Force	68 637	51 952	-24,3%	224 945
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>62 036</i>	<i>51 536</i>	<i>-16,9%</i>	<i>215 159</i>
Agriculture	6 617	5 216	-21,2%	21 159
Batiments & travaux publics	6 548	5 218	-20,3%	26 889
Industrie	6 623	4 764	-28,1%	21 886
Service et commerce	32 409	23 880	-26,3%	109 944
Tourisme	9 839	12 458	26,6%	35 281
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	<i>6 601</i>	<i>416</i>	<i>-93,7%</i>	<i>9 786</i>
Agriculture	0	0		0
Batiments & travaux publics	0	180		0
Industrie	0	0		283
Service et commerce	6 601	236	-96,4%	9 023
Tourisme	0	0		0
Total des engagements	663 095	591 002	-10,9%	598 204
Engagements courants	610 119	505 601	-17,1%	539 629
Engagements classés	52 976	85 401	61,2%	58 575
Trésorerie nette	9 437	37 903	301,6%	17 581
Ressources d'emprunts (2)	501 405	454 277	-9,4%	444 268
Capitaux propres (3)	83 890	96 307	14,8%	94 640
Revenus bruts de leasing	81 552	80 877	-0,8%	327 821
Revenus nets de leasing	17 265	16 951	-1,8%	68 722
Produits nets de leasing (4)	7 262	7 455	2,7%	28 151
Total des charges d'exploitation	2 729	2 466	-9,6%	11 341

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

Faits saillants:

1/Diminution des mises en force de 24,3 %

2/Augmentation des Produits Nets de Leasing de 2,7%

3/Diminution des charges d'exploitation de 9,6%

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société ADWYA**

Siège social : Route de la Marsa KM 14 BP 658 – 2070 La Marsa Tunisie

La Société ADWYA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

Tous les chiffres sont en milliers de Dinars

(*) Chiffres non audités

Indicateurs	1er Trimestre		Varen%	Année 2019 (*)
	2020	2019		
1 - CHIFFRE D'AFFAIRES (KTND)				
CA Local	28 456	23 240	22%	104 541
Produits Sous Licence	15 004	13 364	12%	60 727
Génériques ADWYA	12 717	8 757	45%	40 133
Hospitalier	713	841	-15%	2 469
Façonnage	22	278	-92%	1 213
CA Export	476	674	-29%	1 652
Total Chiffre D'Affaires	28 932	23 914	21%	106 194
2 - Production: (1000 Unités)				
Produits Sous Licence	2 192	2 559	-14%	8 745
Génériques ADWYA	2 278	1 783	28%	6 193
Façonnage	39	254	-85%	2 247
Produits Hospitaliers	322	815	-60%	894
Production Total	4 831	5 411	-11%	18 079
3 - Investissements : (KTND)				
Valeurs des Acquisitions	714	704	1%	5 607
4 - Structure de l'Endettement (KTND)				
Dette Moyen et Long Term	8 070	10 688	-24%	8 733
Credit Leasing	1 937	1 105	75%	2 161
Credit de Gestion	9 267	12 926	-28%	13 426
Valeur Total	19 274	24 719	-22%	24 320

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2020 a connu une croissance par rapport à celui du premier trimestre 2019 de l'ordre de 21% soit l'équivalent de 5 MDT. Ceci provient essentiellement des effets suivants :
 - La hausse des ventes des produits Génériques de 45%, avec une contribution dans le chiffre d'affaires de 2020 de 44% (+7% par rapport à 2019)
 - La hausse du chiffre d'affaires des produits sous licence de l'ordre de 12%, avec une contribution dans le chiffre d'affaires de 2020 de 52% (-4% par rapport à 2019)
- Les investissements ont atteint, à la fin du premier trimestre 2020, 714 KDT, destinés essentiellement au renouvellement du matériel et outillages industriels.
- La Structure de l'endettement à fin Mars 2020 s'élève à 19 274 KDT, soit une baisse de -22% par rapport à fin Mars 2019 essentiellement due au remboursement des emprunts bancaires et a une baisse des Crédits de gestion de -28%.
- L'effectif total au 31/03/2020 est de 526 employés.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège social : 5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{ER} trimestre 2020.

		1° T 2020	1° T 2019	EXERCICE 2019*
CHIFFRES D'AFFAIRES : (En DT)	BOISSONS GAZEUSES LOCALES	24 388 221,000	21 970 207,252	153 467 064,252
	BOISSONS GAZEUSES A L'EXPORT	7 263 713,672	6 721 315,823	30 424 470,232
	BIERE LOCALE	122 302 208,569	108 403 869,429	485 453 081,312
	BIERE A L'EXPORT	1 300 556,369	1 256 909,349	7 010 921,859
	AUTRES	6721 652,966	6 118 027,372	34 885 110,111
		161 976 352,576	144 470 329,225	711 240 647,766
VENTE : (EN HL)	BOISSONS GAZEUSES	289 596	267 693	1 733 244
	BIERE	427 275	412 303	1 880 075
PRODUCTIONS : (EN HL)	BOISSONS GAZEUSES	239 862	198 785	1 351 227
	BIERE	456 931	459 590	1 897 357
INVESTISSEMENTS : (En DT)	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 325,000	149 550,000	465 705,300
	TERRAINS			
	GENIE CIVIL	740 191,606	947 684,248	3 401 467,845
	MATERIELS	6 543 951,485	2 931 692,773	35 814 285,682
	EMBALLAGES	4 242 550,277	1 000 816,744	9 585 182,643
		11 547 018,368	5 029 743,765	49 266 641,470
ENDETTEMENTS : (En DT)	CREDITS BANCAIRES A LONG TERME			
	CREDITS BANCAIRES A COURT TERME			20 000 000,000
	SOLDE COMPTABLE BANCAIRE	150 430 880,582	122 398 553,670	181 032 099,065

(*) Chiffres non audités.

- Suite -

INDICATEURS FINANCIERS DU 1 T 2020

1) BASES RETENUES:

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs financiers du premier trimestre 2020 sont issues de notre comptabilité.

2) CHIFFRES D'AFFAIRES :

- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses est passé de 21 970 207 dinars à 24 388 321 dinars soit une augmentation de 11.01%.
- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses à l'export est passé de 6 721 316 dinars à 7 263 714 dinars.
- Le chiffre d'affaires de la bière locale est passée de 108 403 869 dinars à 122 302 209 dinars soit une augmentation de : 12 .82%.
- Le chiffre d'affaires à l'export de la bière est passé de 1 256 909 dinars à 1300 556 dinars.

3) VENTES EN VOLUME :

- Le volume des ventes des boissons gazeuses est passé de 267 693 hectolitres à 289 596 HL.
- Les quantités de bière vendues ont atteint 427 275 HL soit une augmentation de 3.63% par rapport au premier trimestre de 2019.

4) PRODUCTIONS :

- La production des boissons gazeuses a atteint un volume de 239 862 hectolitres
- La production de la bière a atteint un volume de 456 931 hectolitres.

5) LES INVESTISSEMENTS :

Les investissements de la période sont composés essentiellement de l'achat de matériel industriels et des emballages à consigner (casiers et bouteilles)

6) ENDETTEMENTS :

- Les soldes comptables bancaires sont composés des soldes au 31/12/2019 et des montants de recouvrement auprès des clients et des dividendes reçus déduction faite des paiements des impôts, des souscriptions d'actions, des salaires et des fournisseurs.

NB: les conditions climatiques du premier trimestre 2020 ont été favorables à notre activité contrairement à la même période de 2019 (pluies et inondations). Le COVID19 a agit négativement sur les ventes de la fin du mois de mars 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS***AIR LIQUIDE TUNISIE***

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La société Air Liquide Tunisie publie ci dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

	Unités	1er Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable 2020 à la fin du trimestre		Exercice Comptable (*)
		2 020	2 019	2 020	2 019	2 019
- Revenus par type de produits (local & export) ;	DT	9 486 453	9 171 129	9 486 453	9 171 129	36 348 830
A l'export	DT	1 375 731	1 017 053	1 375 731	1 017 053	5 432 263
Sur le marché Local	DT	8 110 722	8 154 076	8 110 722	8 154 076	30 916 567

	Unités	1er Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable 2020 à la fin du trimestre		Exercice comptable
		2 020	2 019	2 020	2 019	2 019
- Production (en volume) ;						
Volumes de production						
Production totale	Tonnes	8 209	8 115	8 209	8 115	34 843

	Unités	1er Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable 2020 à la fin du trimestre		Exercice comptable (*)
		2 020	2 019	2 020	2 019	2 019
- Marge sur coût matières;	DT	7 528 535	7 237 936	7 528 535	7 237 936	19 437 005
- Valeur ajoutée brute ;	DT	5 138 591	5 003 858	5 138 591	5 003 858	11 944 267
- Excédent brut d'exploitation ;	DT	3 387 513	3 411 887	3 387 513	3 411 887	6 569 910
- Fonds de roulement ;	DT	43 442 824	38 666 304	43 442 824	38 666 304	36 770 172
- Besoins en fonds de roulement ;	DT	46 631 522	40 750 274	46 631 522	40 750 274	38 463 525
- Dotations aux amortissements et aux provisions;	DT	1 399 788	1 406 800	1 399 788	1 406 800	4 258 967
- Endettement net;	DT	3 188 698	2 083 970	3 188 698	2 083 970	1 693 353
- Investissements		477 366	575 404	477 366	575 404	3 954 634
- Effectif		102	105	105	105	105

(*) Les chiffres de l'exercice 2019 sont avant audit des comptes de la société.

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 Mars 2020

- **Rappel:** Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés de toutes les sociétés du Groupe Air Liquide en Tunisie, et pas seulement de la société Air Liquide Tunisie.

- Suite -

- Par rapport aux données de la même période de l'exercice 2019, une hausse globale de 3% du chiffre d'affaires justifiée essentiellement par une bonne performance des ventes à l'export avec une évolution de 35%.
 - Le niveau de production à fin mars 2020 est stable par rapport à la même période de 2019.
 - Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.
- (*) Les chiffres de l'exercice 2019 sont avant audit des comptes de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Avril 2020 à 10 heures à l'agence centrale de la société Hexabyte sise au 4 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019
- Lecture et approbation du rapport du comité permanent d'audit
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2019 et distribution des dividendes
- Quitus aux administrateurs
- Pouvoir pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 30 avril 2020 à 11h00** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H.Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019 ;
3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/19 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
6. Transfert de réserves ;
7. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration;
8. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
9. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2020 ;
10. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2020 ;
11. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2020 ;
12. Pouvoirs pour formalités.

2020 - AS - 0314

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Hexabyte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Projet de résolutions de la société HexaByte à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2020.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d’activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019 et approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dans leur intégralité.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

TROISIÈME RÉOLUTION

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2019, sans aucune réserve.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

QUATRIÈME RÉOLUTION

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport du comité permanent d’audit pour l'exercice 2019 et approuve les recommandations ainsi que les conclusions dudit rapport conformément au chapitre premier de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

- Suite -

CINQUIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2019, s'élevant à 2 365 822 DT comme suit :

Intitulé	Montant(En DT)
Résultat 2019	2 365 822
Résultats reportés antérieurs	4 282 029
Résultat disponible	6 647 851
Réserves légales	-
Bénéfices distribuables	6 647 851
Dividendes 0,540 /action	- 1 042 843

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société « HEXABYTE » au titre de leur gestion de l'exercice 2019.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès-verbal.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Avril 2020 :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 30 avril 2020 à 11 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Messieurs Slaheddine LADJIMI, Younes BOUCHOUCHA et les sociétés COMAR (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} siège) et AMEN BANK arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022 :

- Mr Slaheddine LADJIMI
- Mr Younes BOUCHOUCHA
- COMAR (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} sièges)
- AMEN BANK

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Mme Zeineb GUELLOUZ	2020
- Mme Lamia BEN MAHMOUD	2020
- Mr. Taoufik CHERIF	2021
- La société PGI Holding	2021
- Mr Slaheddine LADJIMI	2022
- Mr Younes BOUCHOUCHA	2022
- COMAR (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sièges)	2022
- AMEN BANK	2022

Mise au vote, cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du **Cabinet Mounir GRAJA**, commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de 303 160 dinars, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** »

Mise au vote, cette résolution est adoptée

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **6 580 745,859 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	6 580 745,859
Réserve légale (5%)	329 037,293
Bénéfice distribuable	6 251 708,566
Réserve Indisponible pour réinvestissement exonérés	3 000 000,000
Report à nouveau	3 251 708,566

Mise au vote, cette résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2020 à **1 500 dinars** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2020 à **18 000 dinars**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2020 à **12 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 1^{er} août 1996
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

SANADETT SICAV informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 10 avril 2020, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2019, un dividende de :

5,271 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **mardi 21 avril 2020** aux guichets de L'ARAB TUNISIAN BANK et L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2020 - AS - 0317

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARABIA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

ARABIA SICAV informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 10 avril 2020, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2019, un dividende de

1,398 dinar par action

Ce dividende est payable à partir du **mardi 21 avril 2020** aux guichets de L'ARAB TUNISIAN BANK et L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

2020 - AS - 0318

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	191.712	191.741		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	130.976	130.997		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.224	110.238		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	116.721	116.739		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	114.614	114.630		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	111.273	111.296		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	110.932	110.947		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.487	45.491		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	31.870	31.875		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	107.823	107.840		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	16.959	16.961		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	122.765	122.778		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.164	1.164		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	114.022	114.044		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.196	11.198		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	159.971	160.004		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.237	11.239		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.770	1.772		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.600	61.606		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	126.106	126.146		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	100.353	100.438		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101.371	101.391		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	123.687	123.848		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	479.412	479.803		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	115.079	114.792		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	121.871	121.760		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	124.323	124.273		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	106.590	106.530		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	94.153	94.457		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	165.813	166.025		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	84.977	85.181		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.690	116.696		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	143.944	144.081		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	131.199	131.475		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	90.543	90.622		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.453	19.440		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2055.963	2056.980		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	116.314	115.935		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	160.803	161.060		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	177.580	176.580		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.429	15.347		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.592	2.580		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.337	2.330		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	66.389	65.859		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.049	1.039		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.245	1.246		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.110	1.108		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.046	1.042		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	104.106	105.347		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	126.161	126.125		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1023.153	1018.645		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	10.225	10.326		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.059	8.976		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	78.655	78.729		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5.200	109.695	111.322	111.337
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	103.974	103.984
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	107.932	107.947
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	106.576	106.593
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	108.740	108.760

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	110.535	110.545
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	107.945	107.961
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4.163	103.341	104.979	104.994
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.505	104.515
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.175	103.192
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.423	111.444
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.176	107.187
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	106.038	106.049
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	106.579	106.595
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.381	106.394
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.333	106.350
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	107.807	107.819
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	106.601	106.616
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	105.840	105.855
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.210	108.222
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4.014	103.322	104.559	104.571
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3.763	105.166	107.376	107.387
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	107.624	107.642
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.382	108.398
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	113.537	113.793
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0.819	62.748	56.559	56.354
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	84.525	84.559
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.448	17.451
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	283.738	283.868
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2035.521	2039.962
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2.973	74.850	72.261	72.126
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2.618	57.242	57.524	57.499
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0.737	113.302	102.248	102.230
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0.255	11.494	10.781	10.761
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0.353	13.700	11.979	12.023
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.471	13.459
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	11.985	11.968
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	152.889	152.903
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.398	7.395
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	104.503	103.613
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0.428	89.378	78.829	78.950
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	79.389	79.532
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	100.468	100.422
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	79.426	79.489
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	90.442	90.235
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.254	8.250
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	83.930	83.808
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2.731	153.406	132.611	132.752
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	88.122	87.505
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	109.681	109.408
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	108.252	107.298
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	167.876	168.201
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	164.798	165.365
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	152.619	153.274
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.469	19.571
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	121.367	120.376
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	132.447	132.473
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	989.442	987.059
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5165.939	5164.136
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4522.152	4763.623
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	80.378	80.304
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4515.557	4528.542
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9.947	9.250	9.189
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	109.842	109.125
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205.927	11 311.257	9977.479	9871.552

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Walid BEN AYED (CONSULTING & FINANCIAL FIRM).

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

Actifs	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 056 228	1 044 228
Moins : Amortissements Incorporelles		- 990 441	- 935 277
Immobilisations incorporelles nettes	2-1	65 787	108 950
Immobilisations corporelles		9 405 399	8 534 796
Moins : Amortissements corpo		- 7 297 945	- 6 772 495
Immobilisations corporelles nettes	2-2	2 107 455	1 762 300
Immobilisations financières		143 664	142 664
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
Immobilisations financières nettes	2-3	143 664	142 664
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		2 316 905	2 013 914
Autres actifs non courants	2-4	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 316 905	2 013 914
ACTIFS COURANTS			
Stocks		772 389	815 296
Moins : Provisions Stocks		- 174 193	- 166 630
Stocks nets	2-5	598 196	648 666
Clients et comptes rattachés		3 483 159	3 765 067
Moins : Provisions Clients		- 667 441	- 539 226
Clients nets	2-6	2 815 718	3 225 841
Autres actifs courants		1 906 679	1 424 808
Moins : Provisions AAC		- 68 038	- 32 027
Autres actifs courants nets	2-7	1 838 641	1 392 781
Placements et autres actifs financiers		2 312 315	4 133 217
Liquidités et équivalents de liquidités	2-8	10 714 889	6 790 266
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		18 279 759	16 190 771
TOTAL DES ACTIFS		20 596 664	18 204 686

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		2 110 812	2 790 155
Réserves légales		208 333	208 333
Résultats reportés		4 282 029	2 748 243
Résultats en instance d'affectation		-	-
Total des capitaux propres avant résultat		8 684 509	7 830 066
Résultat de l'exercice		2 365 822	1 533 786
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	11 050 331	9 363 851
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	3-2	365 779	365 779
Total des passifs non courants		365 779	365 779
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	5 865 908	6 224 051
Autres passifs courants	3-4	3 314 645	2 251 004
Concours bancaires et autres passifs financiers	3-5	-	-
Total des passifs courants		9 180 554	8 475 055
Total des passifs		9 546 333	8 840 834
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		20 596 664	18 204 686

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	4-1		
Revenus		10 991 357	9 566 921
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		10 991 357	9 566 921
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations stocks produits finis et encours		- 42 907	7 646
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	- 6 770 376	- 5 610 983
Charges de personnel	4-3	- 1 554 290	- 1 494 711
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	- 850 301	- 869 830
Autres charges d'exploitation	4-5	- 740 273	- 626 596
Total des charges d'exploitation		- 9 958 147	- 8 594 475
Résultat d'exploitation		1 033 210	972 446
Charges financières nettes	4-6	- 15 065	- 23 069
Produits de placements	4-7	1 457 211	656 345
Autres gains ordinaires	4-8	40 207	56 956
Autres pertes ordinaires		-4 830	-4 158
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 510 734	1 658 520
Impôt sur les bénéfices		- 144 912	- 124 734
Résultat des activités ordinaires après impôt		2 365 822	1 533 786
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		2 365 822	1 533 786
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		2 365 822	1 533 786

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		5.1	
Résultat net de l'exercice		2 365 822	1 533 786
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		752 402	784 129
* Retraitement de charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		42 907	-7 646
- Créances		281 908	- 1 073 431
- Autres Actifs		-481 871	502 689
- Fournisseurs et autres dettes		705 499	3 637 911
* Résorption subventions		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		3 666 668	5 377 439
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		5.2	
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		-882 604	- 1 300 647
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-1 000	20 454
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 883 604	- 1 280 193
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		5.3	
Dividendes payés		-676 102	-679 678
Encaissements provenant des opérations sur le capital		-3 241	-111 343
Encaissement provenant des opérations sur les placements		1 820 901	-2 020 757
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 141 559	-2 811 777
Variation de trésorerie		3 924 623	1 285 468
Trésorerie au début de l'exercice		6 790 266	5 504 798
Trésorerie à la fin de l'exercice		10 714 889	6 790 266

ÉTAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

DÉSIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
Revenus	10 991 357	9 566 921
Production	10 991 357	9 566 921
Achats consommés	- 6 813 283	- 5 603 338
Autres charges externes	-740 273	-631 245
Valeur ajoutée brute	3 437 801	3 332 337
Charges de personnel	- 1 554 290	- 1 490 062
Impôt et taxes		
EBITDA	1 883 511	1 824 275
Charges financières nettes	- 15 065	- 23 069
Produits de placement	1 457 211	656 345
Dotations aux amortissements	- 678 512	- 754 453
Dotations aux Provisions	- 171 789	- 115 376
Reprise sur provisions clients		
Autres pertes ordinaires	- 4 830	- 4 158
Autres gains ordinaires	40 207	56 956
Impôt sur les sociétés	- 144 912	- 124 734
Éléments extraordinaires	-	-
Résultat de l'exercice	2 365 822	1 533 786

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « HEXABYTE » est une société anonyme, qui a pour objet social :

- D'assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type Internet ;
- D'assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels matériels et équipements informatiques.

Et elle peut, généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières ou immobilières et de représentation se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

1-2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* ***Le bilan*** fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* ***L'état de résultat*** fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* ***L'état de flux de trésorerie*** renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Pour l'élaboration de ses états financiers, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par la société « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

Il est à noter que les dépenses d'aménagements et d'agencements couvrent principalement les différents points de ventes directes de la société. Ces points de ventes font généralement l'objet de contrat de location renouvelable chaque année par tacite reconduction. Vu que notre stratégie est de maintenir notre positionnement géographique, et nous n'avons pas l'intention d'arrêter ces contrats, nous avons opté à un amortissement sur 10 ans.

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comportent les frais préliminaires dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs. Les méthodes de classement et de comptabilisation desdits frais sont conformes aux recommandations de la norme comptable n° 10.

METHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

METHODE D'ESTIMATION DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Sur la base des informations actuellement disponibles, le principe de cut off au niveau des ventes réalisées durant un exercice donné est appliqué suivant une estimation des charges restant à engager sur les contrats en cours rapportées aux charges d'exploitation de l'année en cours. Ce taux est appliqué sur les ventes des abonnements ADSL de l'année en cours.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus de la société provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale. Notamment les ristournes sur redevances reçues de Tunisie Télécom par rapport aux communications des clients.

Par ailleurs, étant donné qu'une grande partie des abonnements ADSL s'étalent sur deux périodes comptables, la société applique le principe de périodicité sur la base d'une estimation des revenus des périodes non courues suivant le pourcentage des charges restant à engager sur les périodes non courues à la date d'inventaire rapportées aux charges d'exploitation de l'exercice.

1-5. FAITS SAILLANTS

1-5-1 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société, n'a pas accepté les résultats de la vérification fiscale. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, l'affaire est en phase de cassation après gain de cause au niveau de la cours d'appel.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

En date du 20/11/2015, la société a fait l'objet d'une deuxième taxation d'office pour les mêmes motifs que la première couvrant la période 2009-2012 totalisant un montant en principal et intérêt de 654 Mille Dinars. Cette taxation a été annulée par décision du tribunal de première instance de Béja en Février 2017. Cette décision a été confirmée par la cours d'appel.

2. NOTES RELATIVES AUX ACTIFS

2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations incorporelles s'élève au 31/12/2019 à 65 787 Dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Immobilisations incorporelles	1 056 228	1 044 228	12 000
Logiciels	1 056 228	1 044 228	12 000
Logiciels en cours	-	-	-
Moins : Amortissements Incorp	-990 441	-935 277	-55 164
Amortissements Logiciels	-990 441	-935 277	-55 164
Total général	65 787	108 950	-43 163

2-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31/12/2019 à 2 107 455 Dinars contre 1 762 300 Dinars au 31/12/2018. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Immobilisations corporelles	9 405 399	8 534 796	870 603
AAI	412 654	399 183	13 471
Constructions	652 949	652 949	0
Équipements de bureaux	209 947	197 551	12 396
Matériels de transport	654 470	724 967	-70 497
Matériels industriels	11 434	10 343	1 091
Matériels Informatiques	7 463 946	6 549 802	914 144
Moins : Amortissements corpo	-7 297 945	-6 772 495	-525 450
Amortissements AAI	-296 716	-263 980	-32 736
Amortissements constructions	-253 742	-221 095	-32 647
Amortissements Matériels de Transport	-514 379	-511 800	-2 579
Amortissements Matériels Industriels	-10 692	-7 935	-2 757
Amortissements Matériels informatiques	-6 063 374	-5 625 856	-437 518
Amortissements équipements de bureaux	-159 041	-141 829	-17 212
Provisions immobilisations	0	0	0
Total général	2 107 455	1 762 300	345 155

2-3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières de la société « HEXABYTE » sont essentiellement composées, de titre de participation, pour une valeur de 143 664 Dinars.

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Immobilisations financières	143 664	142 664	1 000
Titre de participation	102 638	102 638	0
Cautions & dépôts	41 026	40 026	1 000
Total général	143 664	142 664	1 000

La société « HEXABYTE » a créé au cours de l'année 2013 une société de commerce de produit informatique et de télécommunication « HexaTrade Company » d'un capital de cent mille dinars dont elle détient 9 999 titres au nominal de 10 dinars chacun.

En 2014, la société « HEXABYTE » s'est installée au Cote d'Ivoire à travers sa filiale « HEXABYTE AFRICA ».

2-4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Ce poste se présente au 31/12/2019 un solde nul.

2-5. STOCKS

Cette rubrique présente au 31/12/2019, un solde débiteur net de 598 196 Dinars contre 648 666 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Stocks	772 389	815 296	-42 907
Stocks	772 389	815 296	-42 907
Moins : Provisions Stocks	-174 193	-166 630	-7 563
Provisions stocks	-174 193	-166 630	-7 563
Total général	598 196	648 666	-50 470

2-6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31/12/2019, un solde débiteur net de 2 815 718 Dinars contre 3 225 841 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Clients et comptes rattachés	3 483 159	3 765 067	-281 908
Clients	3 436 074	3 699 267	-263 193
Clients douteux	47 085	65 800	-18 715
Moins : Provisions Clients	-667 441	-539 226	-128 215
Provisions des comptes clients	-667 441	-539 226	-128 215
Total général	2 815 718	3 225 841	-410 123

Le rapprochement des bases comptables et extracomptables des comptes clients a été clôturé au début de l'exercice 2013. L'écart résiduel entre les deux bases a été intégralement provisionné.

2-7. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants de la société « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2019, à 1 838 641 Dinars contre 1 392 781 Dinars au 31/12/2018. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Autres actifs courants	1 906 679	1 424 808	481 871
Charges constatées d'avances	6 283	9 680	- 3 397
Produit à recevoir (*)	604 821	382 420	222 401
Créditeurs divers (**)	743 215	418 080	325 135
États impôts et taxes	210 053	104 270	105 783
Fournisseurs avances et acomptes	71 012	107 112	- 36 100
Personnel CEA	24 493	24 493	- 0
TVA	204 812	294 368	- 89 556
Avances aux Filiales	768	62 288	- 61 520
Avance aux personnels	41 221	22 097	19 124
Moins : Provisions AAC	- 68 038	- 32 027	- 36 011
Provisions des comptes tiers	- 68 038	- 32 027	- 36 011
Total général	1 838 641	1 392 781	445 860

(*) : Ce sont principalement des produits de placement bancaires à recevoir

(**) : Ce sont les avances payées au titre du redressement fiscal dans l'attente de la décision des instances judiciaires sur l'affaire. Ces avances ont été payées pour profiter en cas d'éventuel jugement contre la société, de l'amnistie des pénalités de retard.

2-8. LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Cette rubrique comporte, au 31/12/2019, un solde de 10 714 889 Dinars contre 6 790 266 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	10 714 889	6 790 266	3 924 623
Banques	286 524	486 146 -	199 622
Caisse	18 062	34 494 -	16 432
CCP	5 618	12 587 -	6 969
Chèques à encaisser	58 178	57 030	1 148
Placements Dépôt à terme	10 300 000	6 200 000	4 100 000
Compte de régule	46 507	9	46 498
Traites	-	-	-
Total général	10 714 889	6 790 266	3 924 623

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET AUX PASSIFS

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2019 un montant de 11 050 331 Dinars contre 9 363 851 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Capitaux Propres	8 684 509	7 830 066	854 443
Capital social	2 083 334	2 083 334	-
Autres capitaux propres	2 810 890	3 486 993 -	676 103
Actions Propres	- 700 078	- 696 837 -	3 241
Réserves légales	208 333	208 333	-
Résultats reportés	4 282 029	2 748 243	1 533 786
Total général	8 684 509	7 830 066	854 443
Résultat de l'exercice	2 365 822	1 533 786	832 036
	11 050 331	9 363 851	1 686 479

En effet, le résultat net par action au 31 décembre 2019 passe à 1,136 Dinars contre 0,736 Dinars au 31 décembre 2018.

Le tableau des variations des capitaux propres ce détaille comme suit :

	Capital social	Réserves Légales	Primes d'émission	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2018	2 083 334	208 333	3 486 992	-696 837	2 748 243	1 533 786	9 363 851
Affectation du Résultat	-	-	-	-	1 533 786	- 1 533 786	-
Résultats de la période	-	-	-	-	-	2 365 822	2 365 822
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	- 676 103	-	-	-	- 676 103
Actions propres	-	-	-	- 3 241	-	-	- 3 241
Soldes au 31/12/2019	2 083 334	208 333	2 810 890	- 700 078	4 282 029	2 365 822	11 050 331

L'Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle l'autorisation du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier en vue de réguler le cours de l'action HEXABYTE .Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Le nombre d'actions rachetées au 31/12/2019 par le biais du contrat de régule est de 152 143 actions, représentant 7,3% du capital de la société.

3-2. PROVISION POUR RISQUES

Ce poste totalise au 31/12/2019, un montant 365 779 Dinars.

Libellés	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Provisions pour risques & charges	365 779	365 779	-
Total général	365 779	365 779	-

Cette provision représente 100% du risque fiscal notifié par l'administration durant le mois de 06/2012(avant intérêt et pénalités). En effet, l'AGO du 23/05/2012 a décidé de constituer une provision en couverture du risque fiscal durant les exercices 2012 et 2013.

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 5 865 908 Dinars au 31/12/2019 contre 6 224 051 Dinars au 31/12/2018.

3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31/12/2019, un solde de 3 314 645 Dinars contre 2 251 004 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Actionnaires - dividendes à payer.	-	733	- 733
Avances clients	-	-	-
Charges à payer	815 905	417 994	397 911
CNSS	45 044	49 144	- 4 100
États impôts et taxes	8 164	-	8 164
Personnels congés à payer	65 757	59 944	5 813
Personnels rémunérations à payer	-	-	-
Charges restants à engager (*)	2 379 775	1 723 189	656 586
TVA	-	-	-
Total	3 314 645	2 251 004	1 063 641

(*) : Il correspond au pourcentage des charges restant à engager durant les exercices ultérieurs sur les contrats en cours appliqué au produit de l'exercice.

3-5. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente, au 31/12/2019, un solde nul.

4 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 31/12/2019 un montant de 10 991 357 Dinars contre 9 566 921 Dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Produits d'exploitation	10 991 357	9 566 921	1 424 437
Revenus ADSL résidentiels	8 353 582	6 829 523	1 524 059
Revenus XDSL Entreprises + Domaines	1 897 751	1 922 301	-24 550
Autres Pack Internet	740 024	815 096	-75 072
Total général	10 991 357	9 566 921	1 424 437

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2019, à 6770376 Dinars contre 5 610 983 Dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Achats d'approvisionnement consommés	6 770 376	5 610 983	1 159 393
Achats d'approvisionnement	5 859 734	4 628 882	1 230 852
Achats de marchandises	718 750	847 417	- 128 667
Achats d'études	68 467	31 043	37 424
Achats consommés	123 425	103 641	19 784
Total général	6 770 376	5 610 983	1 159 393

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2019, à 1 554 290 Dinars contre 1 494 711 Dinars au 31/12/2018.

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Charges de personnel	1 554 290	1 494 711	59 579
CNSS	3 309	2 496	813
Cotisations sociales	139 463	142 625	- 3 162
Salaires	1 408 787	1 345 880	62 907
Primes	2 730	3 710	- 980
Total général	1 554 290	1 494 711	59 579

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 31/12/2019, un solde de 850 301 Dinars contre 869 830 Dinars au 31/12/2018. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dotations aux amortissements et provisions	850 301	869 830	- 19 529
Dotations aux amortissements corporelles	600 009	698 029	- 98 020
Dotations aux amortissements incorporelles	78 503	56 424	22 079
Provisions sur immobilisations	-	-	-
Provisions clients	128 215	72 410	55 805
Provisions sur autres actifs courants	36 011	4 954	31 057
Rep. Provisions sur autres actifs courants	-	-	-
Provisions sur articles en stocks	7 563	38 012	- 30 449
Total général	850 301	869 830	- 19 529

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2019, à 740 273 Dinars contre 626 596 Dinars au 31/12/2018. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Autres charges d'exploitation	740 273	626 596	113 677
Assurances	20 349	17 862	2 487
Autres frais	608	843	- 235
Charges locatives	240 661	209 725	30 936
Entretiens et réparations	40 032	33 074	6 958
États impôts et taxes	69 825	31 170	38 655
Frais de transport & missions	105 950	54 545	51 405
Frais postaux	6 114	6 578	- 464
Honoraires & commissions	72 935	48 321	24 614
Publicités	99 415	164 860	- 65 445
Services bancaires	15 370	7 679	7 691
Télécommunications	40 662	27 376	13 286
Frais de gestion des placements	5 853	7 689	- 1 836
Jetons de présence	22 500	16 875	5 625
Total général	740 273	626 596	113 677

4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2019, à 15 065 Dinars contre 23 069 Dinars au 31/12/2018.

4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2019, à 1 457 211 Dinars contre 656 345 Dinars au 31/12/2018.

4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2019, à 40 207 Dinars.

5- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie de la société « HEXABYTE » s'élève à 10 714 889 dinars au 31 décembre 2019 contre 6 790 266 dinars à la clôture de l'exercice précédent ; soit une variation positive de 3 924 623 dinars, se ventilant ainsi :

Flux	31/12/2019
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	3 666 668
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-883 604
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 141 559
Total général	3 924 623

5.1- FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation, s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de l'exercice	2 365 822	1 533 786
Ajustements pour :		
- Amortissements et provisions	752 402	784 129
- Variation des Stocks	42 907	-7 646
- Variation des Créances	281 908	-1 073 431
- Variation des Autres Actifs	-481 871	502 689
- Variation des Fournisseurs et autres dettes	705 499	3 637 911
Total	3 666 668	5 377 439

5.2- FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Ces flux totalisant un solde négatif 883 604 dinars au 31/12/2019, se ventilent ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-882 604	-1 300 647
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	-1 000	20 454
Total	-883 604	-1 280 193

5.3- FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Ces flux totalisant un solde positif de 1 141 559 dinars au 31/12/2019, se ventilent ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes payés	-676 102	-679 678
Encaissements provenant des opérations sur le capital	-3 241	-111 343
Encaissement provenant des opérations sur les placements	1 820 901	-2 020 757
Total	1 141 559	-2 811 778

6 - NOTES SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

6-2. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE HEXATRADE

Durant l'exercice 2019, « HEXABYTE » a réalisé les opérations suivantes avec la filiale HEXATRADE :

- Opération d'achats auprès de "HEXATRADE"

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2018	-46 879
Achats 2019 (1)	1 051 802
Avoir 2019	0
Paiements 2019	-1 010 657
Solde au 31/12/2019	5 734

(1) : Ces achats incluent un montant de 360 047 Dinars facturé par la filiale « HEXATRADE » à la société Mère « HEXABYTE » au titre de charges communes affectées au prorata du chiffre d'affaires.

7 - NOTES ENGAGEMENTS HORS BILAN

7-1. CAUTIONS

Les engagements hors bilan recensés par la société « HEXABYTE » au 31 Décembre 2019 se présentent comme suit :

Nature	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Cautions provisoires	100 000	0	100 000
Cautions définitives	6 200	6 200	0
Total	106 200	6 200	100 000

8 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Durant le mois de mars 2020, la montée exponentielle de l'épidémie du COVID-19 a engendré un ralentissement de toute activité économique. Un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le Gouvernement Tunisien. Certaines d'ordre social visant à ralentir et limiter la diffusion du virus, d'autres d'ordre fiscal et général visant à protéger les entreprises, l'économie du pays des conséquences majeures de cette crise mondiale sans précédent.

Cette situation n'a pas d'impact sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019. Cependant, l'impact de cet événement sur les états financiers de l'exercice 2020 ne peut pas être évalué à la date de la préparation de cette note.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE HEXABYTE (S.A.)

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 08 avril 2019, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 20 596 664 dinars, un bénéfice net de 2 365 822 dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de 10 714 889 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « HEXABYTE » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Par ailleurs, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

a- Contrôles fiscaux

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 1.5 « Faits saillants », la société « HEXABYTE » a fait l'objet de deux contrôles fiscaux au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant respectivement les périodes allant du 01 janvier 2004 au 31 décembre 2008, et du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2012. Les notifications des résultats desdits contrôles ont été adressées à la société respectivement en juin 2012 et en novembre 2015 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes comme suit :

- Pour le premier redressement : Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 523 729 DT dont 345 533 DT en principal et 178 196 DT des pénalités de retard,
- Pour le deuxième redressement : Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 651 340 dinars dont 478 891 dinars en principal et 172 448 dinars des pénalités de retard,

N'ayant pas accepté la position de l'administration fiscale, et en application des stipulations du code des droits et procédures fiscaux, la société a exercé son droit de recours contre les arrêtés de taxation d'office devant les tribunaux compétents.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours encours et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture de ce risque, la société « HEXABYTE » a constaté une provision pour 366 000 dinars.

b- Impact éventuel de la pandémie COVID-19

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 8 - « Evénements postérieurs à la date de clôture », la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 à laquelle la Tunisie fait face, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futurs. A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de la société ne peut pas être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, le revenu de la société « HEXABYTE » s'élève à 10 991 357 dinars et représente la totalité des produits d'exploitation. Les revenus sont comptabilisés lors de la facturation au client et rattachés à l'exercice en cours. Par ailleurs, et pour le respect du principe de rattachement des charges aux produits, une charge relative à la partie restant à

engager des charges rattachées à la fourniture des services facturés et non encore réalisés (Hotline, Bande passante, Amortissement des modems ...) est comptabilisées.

Ainsi, nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Revoir la valorisation des charges à payer et les bases de leur détermination ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les

questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à

poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 26 Mars 2020

P/ CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Walid BEN AYED



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE HEXABYTE (S.A.)

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et façon étendue l'existence éventuelle d'autres conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

A. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES

- Opérations réalisées avec la société « HEXA TRADE »

Durant l'exercice 2019, la société « HEXABYTE » a réalisé les opérations d'achats suivantes avec la filiale « HEXA TRADE », détaillées comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2018	-46 879
Achats 2019 (1)	1 051 802
Avoir 2019	0
Paiements 2019	-1 010 657
Solde au 31/12/2019	5 734

(1) : Ces achats incluent un montant de 360 047 Dinars facturé par la filiale « HEXATRADE » à la société Mère « HEXABYTE » au titre de charges communes affectées au prorata du chiffre d'affaires.

B. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE LEURS EFFETS

- Avance accordée à la filiale « HEXABYTE Africa »

La société « HEXABYTE » a accordé en 2016 une avance de 130 Mille Dinars à sa Filiale « HEXABYTE Africa » domiciliée au Cote d'Ivoire. Au 31/12/2019, le solde de cette avance est de 768 Dinars. Cette avance n'est pas rémunérée.

C. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- En application de la décision du conseil d'administration du 01/03/2019 portant renouvellement du mandat du Directeur Général pour les années 2019, 2020 et 2021, il a été décidé ce qui suit :
 - La révision des émoluments du Directeur Général à 9 500 dinars nets par mois servis sur la base de 14 salaires par an à partir du 1^{er} Avril 2019. Ces émoluments s'élevaient à 7 500 dinars nets par mois depuis Janvier 2018 en vertu de la décision du conseil d'administration du 26/06/2018.
 - L'octroi d'une prime annuelle de performance et de rendement managérial, calculée sur la base du bénéfice avant intérêts et taxes (EBIDTA).
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ainsi, les obligations et engagements de la société « HEXABYTE » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	262 771	-	22 500	-
Avantage postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
Total	262 771	-	22 500	-

En dehors de ces conventions, nous n'avons pas été informés, par vos dirigeants, d'autres conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 Mars 2020

P/ CONSULTING & FINANCIAL FIRM
Walid BEN AYED



Consulting & Financial Firm
C N F
Société d'Expertise Comptable Inscrite à l'O.E.C.T.
5, Rue Sufeityla - Mutuelle Ville - TUNIS
Tél: 71.841.110 - Fax: 71.841.160

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états qui sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN AU 31 Décembre 2019 (Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 019	2 018
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	17 589 769	18 567 460
Créances issues d'opérations de leasing	6	557 420 737	626 330 480
Placements à long terme	7	21 632 297	22 648 601
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	120 009	96 977
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	4 160 406	4 825 851
Autres actifs	10	18 333 863	29 175 402
Total de l'actif		619 257 081	701 644 771
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	9 170	3 755,907
Emprunts et dettes rattachées	12	457 446 779	542 892 943
Dettes envers la clientèle	13	5 272 998	3 730 827
Fournisseurs et comptes rattachés	14	53 154 898	64 477 727
Autres passifs	15	7 066 447	6 649 270
Total du passif		522 950 292	617 754 522
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		32 500 000	25 000 000
Réserves		61 141 916	49 211 286
Résultats reportés		998 332	640 275
Résultat de l'exercice		1 666 540	9 038 687
Total des capitaux propres	16	96 306 789	83 890 248
Total passif et capitaux propres		619 257 081	701 644 771

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 décembre	
		2 019	2 018
1. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force		14 941 245	10 521 076
- Autres Engagements donnés	46	22 668 564	26 213 375
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK		0	21 000 000
Total en DT		37 609 809	57 734 451
2. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues		15 073 063	18 274 463
- Garanties reçues d'établissements bancaires		22 668 564	26 213 375
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		105 012 676	106 225 369
Total en DT		142 754 303	150 713 207
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Crédits consentis non encore versés		6 789 483	11 176 504
- Opérations de portage		217 244	217 244
Total en DT		7 006 727	11 393 748

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 019	2 018
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		66 012 338	64 441 764
Autres produits sur opérations de leasing		2 709 715	2 845 186
<i>Total des produits de leasing</i>	17	68 722 653	67 286 950
Charges financières nettes	18	(41 494 722)	(40 757 839)
Produits des placements	19	923 794	529 218
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		28 151 125	27 058 328
Autres produits d'exploitation	20	418 896	489 803
Charges de personnel	21	(7 173 358)	(7 220 176)
Autres charges d'exploitation	22	(3 230 636)	(3 236 136)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(936 994)	(670 630)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		17 229 032	16 421 189
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(12 241 668)	(2 935 111)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(1 336 133)	(632 647)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		3 651 231	12 853 430
Autres gains ordinaires	26	309 150	418 618
Autres pertes ordinaires	27	(33 194)	(383 392)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		3 927 187	12 888 656
Impôt sur les bénéfices	28	(2 082 175)	(3 368 723)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i>		1 845 012	9 519 933
Eléments extraordinaires	29	(178 472)	(481 246)
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i>		1 666 540	9 038 687

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2019	2 018
Encaissements provenant des clients de leasing		397 052 676	387 907 415
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(257 068 863)	(334 275 471)
Encaissements autres que leasing	30	641 975	579 139
Décaissements autres que leasing		(7 724 985)	(6 711 675)
Décaissements au personnel		(4 029 988)	(3 550 722)
Impôts et taxes payés (autres que l'IS)		(22 198 293)	(7 189 887)
Acquisition/Cession de placements à court terme		0	14 500 000
Intérêts perçus	31	690 424	392 500
Intérêts payés	32	(45 850 821)	(38 328 090)
Impôts sur le résultat payés	33	(3 105 263)	(5 529 427)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		58 406 862	7 793 782
Dividendes reçus sur placements à long terme	34	15 000	439
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	35	199 770	35 261
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	36	(996 000)	(6 020 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	37	650 374	319 370
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	38	(285 816)	(644 958)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	39	67 932	227 923
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		(348 740)	(6 081 965)
Dividendes versés	40	(4 999 965)	(6 249 953)
Encaissements provenant des émissions d'actions		15 750 000	0
Encaissements provenant des emprunts	41	62 690 250	98 960 500
Remboursement des emprunts	42	(132 481 511)	(84 663 706)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		(59 041 227)	8 046 841
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(983 105)	9 758 658
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		18 563 704	8 805 046
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	43	17 580 599	18 563 704

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2019, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 013 766	13 013 766	40,04%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	398 981	398 981	1,23%
KAMOUN HABIB	339 025	339 025	1,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 798 813	7 798 813	24,00%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers individuels

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Les dits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- *IAS 19* – Avantages au personnel.
- *IAS 21* – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- *IAS 33* – Résultat par action.
- *IAS 39* – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance

économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 *-Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 *-Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés

bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur

des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

L'exercice clos le 31 Décembre 2019, a été marqué par les faits suivants :

4-1. La diminution des mises en force de 26,47 % et ce en passant de 306 358 KDT au 31/12/2018 à 224 945 KDT au 31/12/2019.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 4,04% en passant de 27 058 KDT au 31/12/2018 à 28 151 KDT au 31/12/2019.

4-3. La diminution du résultat net de la période de 81,56% en passant de 9 038 KDT, au 31 Décembre 2018, à 1 667 KDT au 31 Décembre 2019.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 17.589.769 DT au 31 Décembre 2019 contre 18.567. 460 DT, au 31 Décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
+ Avoirs en Banques	17 557 454	18 548 778
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en Caisses	31 915	18 282
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	17 589 769	18 567 460

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2019, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 557.420.737 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 019	2 018
Créances sur contrats mis en force		602 596 607	653 455 929
+ Encours financiers	6.1	556 483 664	610 274 523
+ Impayés		48 098 415	45 218 803
+ Créances- assurance matériel en leasing		106 564	107 130
+ Créances- factures à établir		697 333	887 417
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877

		Au 31 décembre	
		2 019	2 018
- Intérêts échus différés		(2 791 245)	(3 033 820)
Créances sur contrats en instance de mise en force		875 763	6 437 658
Total brut des créances leasing	6.2	603 472 370	659 893 586
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	6.2	(36 878 548)	(25 800 096)
Provisions collectives	6.2	(4 512 198)	(3 960 316)
Produits réservés	6.2	(4 660 887)	(3 802 695)
Total net des créances leasing		557 420 737	626 330 480

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2019 la somme de 556.483.664 DT contre 610.274.523 DT au 31 Décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2018, les encours financiers ont enregistré un décroissement net de 53.790.859 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2018	1 550 267 912	939 993 389	610 274 523
Capital amorti des anciens contrats	0	198 367 998	(198 367 998)
Ajouts de la période	223 052 030	58 748 672	164 303 358
Investissements (Nouveaux contrats)	211 345 772	57 311 355	154 034 417
Relocations	11 706 258	1 437 317	10 268 941
Retraits de la période	(204 616 373)	(184 890 153)	(19 726 220)
Cessions à la valeur résiduelle	(146 432 379)	(146 373 866)	(58 512)
Cessions anticipées	(31 264 772)	(23 647 582)	(7 617 189)
Transferts (cessions)	(10 783 898)	(5 360 756)	(5 423 143)
Radiations	0	0	0
Relocations	(16 135 325)	(9 507 949)	(6 627 375)
Soldes au 31 décembre 2019	1 568 703 569	1 012 219 906	556 483 664

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		Au 31 décembre	
		2019	2 018
+ Paiements minimaux sur contrats actifs		656 620 158	704 481 312
à recevoir dans moins d'1 an		258 909 909	262 942 315
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		392 210 332	435 680 368
à recevoir dans plus de 5 ans		5 499 916	5 858 628
- Produits financiers non acquis		(105 012 676)	(106 225 369)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)		551 607 481	598 255 943
à recevoir dans moins d'1 an		207 160 756	212 121 042

à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	339 462 021	380 740 568
à recevoir dans plus de 5 ans	4 984 704	5 394 333
Valeurs résiduelles (2)	1 241 652	1 329 081
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	3 634 530	10 689 499
Total général (1) +(2) +(3) +(4)	556 483 664	610 274 523
	556 483 664	610 274 523

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018*
Bâtiment et travaux publics	85 280 352	107 443 287
Industrie	77 624 605	90 696 902
Tourisme	48 040 574	43 692 352
Commerces et services	294 470 842	308 863 884
Agriculture	51 067 291	59 578 098
Total	556 483 664	610 274 523

- Ajustés pour le besoin de la comparabilité

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018*
Equipements	70 446 047	85 090 978
Matériel roulant	364 212 120	396 151 496
Matériel spécifique	88 329 858	98 661 028
<i>Sous Total</i>	<i>522 988 025</i>	<i>579 903 502</i>
Immobilier	33 495 639	30 371 021
Total	556 483 664	610 274 523

- Ajustés pour le besoin de la comparabilité

6.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	427 773 121	103 107 862	3 733 624	5 192 204	16 676 853	556 483 664	33 495 639
Impayés	2 571 065	12 256 179	1 554 358	971 174	30 745 639	48 098 415	3 250 006
Créances- assurance matériel en leasing	72 724	32 439	351	0	1 050	106 564	
Créances- factures à établir	409 473	245 769	0	32 867	9 225	697 333	
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0	1 877	
Intérêts échus différés	(2 165 022)	(512 291)	(17 898)	(26 598)	(69 436)	(2 791 245)	
Contrats en instance de mise en force	875 763	0	0	0	0	875 763	
CREANCES LEASING	429 539 000	115 129 958	5 270 435	6 169 647	47 363 330	603 472 370	36 745 645
Avances reçues (*)	(5 042 690)	(2 103)			(228 205)	(5 272 998)	(317 390)
ENCOURS GLOBAL (**)	424 496 310	115 127 854	5 270 435	6 169 647	47 135 125	598 199 371	36 428 254
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 339 888	390 840				21 730 728	80 000
TOTAL ENGAGEMENTS	445 836 198	115 518 695	5 270 435	6 169 647	47 135 125	619 930 100	36 508 254
Produits réservés	0	0	(164 177)	(154 640)	(4 342 070)	(4 660 887)	(307 704)
Provisions à base individuelle			(137 038)	(1 539 236)	(35 113 609)	(36 789 883)	(2 609 662)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(88 665)	(88 665)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	(301 215)	(1 693 875)	(39 544 345)	(41 539 435)	(2 917 366)
Provisions à base collective	(3 635 849)	(876 349)				(4 512 198)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(3 635 849)	(876 349)	0	0	0	(4 512 198)	
ENGAGEMENTS NETS	442 200 349	114 642 346	4 969 220	4 475 771	7 590 781	573 878 467	
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,88%	1,03%	7,88%		
			9,79%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,85%	1,00%	7,60%		
			9,45%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			5,72%	27,45%	83,90%		
			70,92%				

*Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 Décembre 2019 à 9,79% contre 6,81% au 31 Décembre 2018.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2019 à 70,92% contre 66,21% au 31 Décembre 2018.

Note 7. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2019, à 21.632.297 DT contre 22.648.601 DT au 31 Décembre 2018. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 décembre	
		2019	2 018
Portefeuille investissement (1)	7.1	27 990 067	27 664 441
Participations directes		18 288 862	17 292 862
Participations en portage		151 800	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 509 406	10 094 336
Obligations (Emprunt National 2014)		40 000	60 000
Créances rattachées (2)		183 820	189 618
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		89 712	95 510
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
Total brut (1) + (2)		28 173 887	27 854 059
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	7.1	(1 800 287)	(276 577)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	7.1	(151 800)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	7.1	(4 498 159)	(4 620 293)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		21 632 297	22 648 601

7.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2019, à 21.539.521 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					18 288 862	(1 800 287)	16 488 575
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(52 750)	113 305
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	447 818
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(185 141)	227 910
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(18 640)	481 360
- SENED SICAR	500	100	100	10,00%	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	(350 000)	650 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100	2,81%	4 000 000	-	4 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1	99,60%	996 000	-	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0,000	-	0	0	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 509 406	(4 498 159)	5 011 246
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	1 450 000	(500 000)	950 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	460 000	(289 735)	170 265
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(991 312)	508 693
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(2 121 900)	900 000
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 077 500	(595 211)	2 482 289
OBLIGATIONS :					40 000	-	40 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	40 000	-	40 000
TOTAL EN DT					27 990 067	(6 450 246)	21 539 521

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2019, la somme de 9.602.833 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 31/12/2019
	FG 1	FG 2	FG 3	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	
<i>Année de libération :</i>	2003	2008	2012	2003	2007	2008	2009	2010	2011	
<i>Participations en rétrocession</i>	0	0	1 059 449	0	0	460 000	1 500 006	3 021 900	3 051 500	9 092 855
<i>Autres participations ciblées</i>	0	0		0	0	0	0	0	0	0
<i>Placements</i>	0	4 143	273 032	0	0	0	0	0	0	277 175
<i>Débiteurs divers</i>	1 858	0	192 144	0	0	0	0	0	0	194 002
<i>Disponibilités en Banques</i>	0	116	311		0	20	(566)	(56)	38 976	38 801
Total des emplois	1 858	4 259	1 524 936	0	0	460 020	1 499 440	3 021 844	3 090 476	9 602 833
<i>Dotations remboursables</i>	0	0	1 450 000	0	0	460 000	1 500 006	3 021 900	3 077 500	9 509 406 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	0	0	(2 310)	0	0	20	(509)	(18)	8	(2 809) (b)
<i>Excédent de l'exercice</i>	0	2 401	77 246	0	0	0	(56)	(38)	12 968	92 521 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	0	1 858	0	0	0	0	0	0	0	1 858
<i>Impôts, retenus à la source</i>	1 858	0	0	0	0	0	0	0	0	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	1 858	4 259	1 524 937	0	0	460 020	1 499 440	3 021 844	3 090 477	9 602 833

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2019 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	0	0	0	0	0	0	0	0	16 034	16 034
+ Produits nets des placements	0	2 337	73 460	0	112	0	0	0	0	75 910
+ Dividendes	0	1 905	8 820	0	0	0	0	0	0	10 725
+ Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Plus-values de cession	0	433	64 640	0	112	0	0	0	0	65 185
- Services bancaires & assimilés	0	(4)	707	0	(1)	0	(56)	(38)	(32)	577
- Honoraires sur affaires en contentieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent de l'exercice	0	2 334	74 168	0	111	0	(56)	(38)	16 002	92 521

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2019, une valeur nette comptable de 120.009 DT contre 96.977 DT au 31 Décembre 2018. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciel	33,3%	341 345	79 464		420 809	244 368	56 432		300 800	120 009
TOTAUX		341 345	79 464	0	420 809	244 368	56 432	0	300 800	120 009

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2019, une valeur nette comptable de 4.160.406 DT contre 4.825.851 DT au 31 Décembre 2018. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 420 275	94 529		1 514 804	2 801 002
Matériel de transport *	20%	1 741 789		61 361	1 680 428	774 427	398 066	61 361	1 111 133	569 295
Equipements de bureau	10%	576 172	11 562	4 400	583 334	425 861	26 490		452 351	130 983
Matériel informatique	33,30%	900 810	46 851	117 779	829 881	694 920	218 834	117 779	795 975	33 906
Installations générales	10%	1 317 677	125 379	9 751	1 433 304	749 171	106 916	9 751	846 335	586 969
Immobilisations en cours		24 000	0		24 000				0	24 000
TOTAUX		8 890 504	183 792	193 291	8 881 004	4 064 653	844 836	188 891	4 720 598	4 160 406

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Valeur brute	556 655	556 655
Amortissements antérieurs	(318 196)	(206 865)
Amortissements de l'exercice	(111 135)	(111 331)
Valeur nette comptable	127 324	238 459

Conformément aux dispositions de la NC 5 paragraphe 49, au 31/12/2019, l'ATL n'a pas engagé des dépenses relatives aux immobilisations corporelles en cours. Le montant des nouvelles acquisitions s'élève à 24 000 dinars

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 18.333.863 DT contre 29.175.402 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Instrument de couverture	11 561 761	23 389 244
Prêts et avances au personnel	1 177 927	991 850
- Échéances à plus d'un an sur prêts	874 367	755 670
- Échéances à moins d'un an sur prêts	303 559	236 181
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	509 084	60 834
- Créances immobilisées	548 606	100 356
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 930 109	1 775 309
- Frais d'émission des emprunts	10.1 1 787 626	1 775 309
- Frais d'augmentation de capital	142 483	0
Etat, impôts et taxes (actif) :	786 719	7 622
- Report impôt sur les sociétés	783 261	0
- Retenues à la source	67 264	71 429
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	2 320 038	642 817
- Avance aux fournisseurs	370 807	413 008
- Fonds de péréquation des changes	1 841 975	229 809
- Autres débiteurs divers	281 395	188 775
- Moins : provisions	(174 140)	(188 775)
Comptes de régularisation actif :	48 226	2 307 726
- Produits à recevoir	4 074	100 253
- Charges constatées d'avance	67 742	62 170
- Compte d'attente à régulariser	(23 590)	2 145 304
Total	18 333 863	29 175 402

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2019 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	121 625	0	0	121 625	121 625		0	121 625	0
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	0	0	185 457	184 583	874	0	185 457	0
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	0	0	175 390	164 066	9 152	0	173 218	2 172
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	0	0	226 037	200 952	16 306	0	217 257	8 780
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	0	0	221 975	218 894	3 081	0	221 975	0
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	0	222 583	197 820	15 176	0	212 995	9 588
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	0	442 791	357 405	46 882	0	404 288	38 504
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	0	433 378	302 690	58 942	0	361 632	71 745
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	0	439 665	270 950	70 495	0	341 445	98 220
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	0	324 801	176 641	57 335	0	233 977	90 824
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	0	544 175	216 243	109 311	0	325 555	218 620
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	0	229 368	55 425	45 862	0	101 287	128 080
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	0	204 923	43 112	46 707	0	89 819	115 104
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	0	290 994	40 014	77 745	0	117 760	173 234
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	0	229 094	0	229 094	0	5 021	0	5 021	224 072
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	0	0	56 004	43 204	10 616	0	53 819	2 185
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138		0	144 138	61 193	42 728	0	103 922	40 216
Frais d'émission de l'emprunt BERD1		448 844	0	448 844		15 418	0	15 418	433 426
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2		27 218	0	27 218		575	0	575	26 643
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738		0	201 738	66 043	44 867	0	110 910	90 828
Frais d'émission du CMT BNA	15 000		0	15 000	10 611	3 084	0	13 694	1 306
Frais d'émission du CMT ATB	15 000		0	15 000	9 136	1 528	0	10 664	4 336
Frais d'émission du CMT ATB	25 000		0	25 000	4 126	11 133	0	15 259	9 741
TOTAUX	4 520 042	705 155	0	5 225 197	2 744 734	692 838	0	3 437 571	1 787 626

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 9.170 DT contre 3.756 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Banques, découverts	9 170	3 756
Total	9 170	3 756

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 457.446.779 DT au 31 Décembre 2019 contre 542.892.943 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	444 268 156	525 804 741
Emprunts obligataires	221 281 000	267 583 700
Emprunts auprès des banques & E.F	85 111 254	133 755 670
Emprunts extérieurs	137 875 902	124 465 371
+ Intérêts post comptés courus (2)	12 558 807	16 185 564
Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 230 536	13 218 219
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	847 380	1 859 110
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 480 891	1 108 235
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	619 815	902 638
Total général (1) + (2) + (3)	457 446 779	542 892 943

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 444.268.156 DT au 31 Décembre 2019 contre 525.804.741 DT au 31 Décembre 2018 et 496.328.628 DT au 31 décembre 2017.

Par rapport au 31 décembre 2018, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2019, un décroissement net de 81.536.586 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2					0		0
ATL 2011/1	6 000 000		(6 000 000)		0		0
ATL 2013/1	12 000 000		(6 000 000)		6 000 000	0	6 000 000
ATL 2013/2	14 400 000		(7 200 000)		7 200 000	0	7 200 000
ATL 2014/1	4 000 000		(4 000 000)		0	0	0
ATL 2014/2	7 772 000		(4 000 000)		3 772 000	1 886 000	1 886 000
ATL 2014/3	24 032 000		(8 000 000)		16 032 000	8 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	28 600 000		(8 000 000)		20 600 000	12 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	34 380 000		(8 000 000)		26 380 000	18 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	26 280 000		(6 000 000)		20 280 000	14 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	46 909 200		(3 090 800)		43 818 400	33 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	20 000 000				20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	17 800 000		(17 800 000)		16 020 000	14 240 000	1 780 000
ATL 2018/1	25 410 500		(4 231 900)		21 178 600	16 946 700	4 231 900
ATL 2019/1		20 000 000			20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>	267 583 700	20 000 000	(66 302 700)	0	221 281 000	152 183 100	69 097 900
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIRD	16 871 429	-	(1 698 746)		15 172 683	13 363 159	1 809 524
BAD	3 070 639		(682 364)		2 388 275	1 705 911	682 364
BEI	43 121 898		(3 301 329)	(4 277 843)	35 542 726	27 644 343	7 898 384
BERD	0	42 690 250	-	0	42 690 250	42 690 250	-
SANAD Fund	38 260 167		(8 339 237)	(5 815 157)	24 105 772	13 949 783	10 155 990
GREEN FOR GROWTH Fund	20 634 600		(3 512 724)	(1 652 319)	17 976 195	13 981 490	3 994 705
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	124 465 370	42 690 250	(17 534 399)	(11 745 319)	137 875 901	113 334 935	24 540 967
<u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	14 200 000	-	(2 838 745)	-	11 361 255	7 423 882	3 937 372
BNA (CMT)	9 750 000	-	(3 000 000)	-	6 750 000	3 750 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	1 771 048	-	(1 771 048)	-	-	-	-
CITI BANK (CCT)	21 000 000	0	(21 000 000)	-	-	-	-
ABC BANK (CCT)	14 000 000	0	(5 000 000)	-	9 000 000	-	9 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit-Bail)	-	-	-	-	-	-	-
TUNISIE LEASING (Crédit-Bail)	34 622	-	(34 622)	-	-	-	-
<u>Total des autres emprunts et concours bancaires</u>	60 755 670	0	(33 644 412)	-	27 111 254	11 173 882	15 937 373

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	60 000 000		(15 000 000)	-	45 000 000	-	45 000 000
ZITOUNA BANK	13 000 000		0		13 000 000	-	13 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	73 000 000	0	(15 000 000)	-	58 000 000	-	58 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	525 804 740	62 690 250	(132 481 511)	(11 745 319)	444 268 155	276 691 918	167 576 239

12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 décembre 2019					Total en principal -1	Intérêts courus -2	Contributions à payer au F.P.C -3	Total Général (1) +(2)+(3)	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Décembre 2018					
									Total Général	
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	33 092 000	32 928 200	111 018 000		177 038 200	8 520 484		185 558 684		
Emprunts obligataires à taux variable	2 720 000	6 275 700	15 247 100		24 242 800	1 381 066		25 623 866		
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe		4 000 000	16 000 000		20 000 000	328 986		20 328 986		
Emprunts obligataires à taux variable									280 801 919	
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	333 333	1 476 190	9 119 048	4 244 112	15 172 683	535 346		15 708 029	17 287 553	
Banque Africaine de Développement (BAD)		682 364	1 705 911		2 388 275	14 246		2 402 520	3 089 158	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	5 382 657	28 940 069		35 542 727	31 649	211 224	35 785 599		
SANAD Fund (SANAD)		10 155 993	13 949 780		24 105 773	399 000	383 668	24 888 442		
Green for Growth Fund (GGF)		3 994 705	13 981 490		17 976 195	24 251	24 923	18 025 369	106 099 532	
La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)			42 690 250		42 690 250	0	476 399	43 166 649	0	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK	6 000 000	18 000 000	21 000 000		45 000 000			45 000 000		
ZITOUNA BANK		13 000 000			13 000 000	78 001		13 078 001	73 395 815	
<i>Crédits directs</i>										
ATB	865 859	3 071 513	7 423 882		11 361 255	449 154		11 810 408	14 786 883	
BNA	750 000	2 250 000	3 750 000		6 750 000	57 172		6 807 172	9 750 000	
CITI BANK									21 601 796	
ABC BANK		9 000 000			9 000 000	263 054		9 263 054	14 241 763	
<i>Autres concours</i>										
TUNISIE LEASING									34 622	
AL BARAKA BANK									1 803 901	
Total	44 981 193	110 217 323	284 825 529	4 244 112	444 268 157	12 082 408	1 096 214	457 446 779	542 892 943	

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 5.272.998 DT au 31 Décembre 2019 contre 3.730.827 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Avances et acomptes reçus des clients	5 272 998	3 730 827
Total	5 272 998	3 730 827

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 53.154.898 DT au 31 Décembre 2019 contre 64 477 727 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Fournisseurs de biens	52 761 384	63 883 646
Fournisseurs, factures parvenues	3 555 783	3 893 230
Fournisseurs, factures non parvenues	1 286 416	2 256 039
Effets à payer	47 919 185	57 734 377
Autres fournisseurs (2)	393 514	594 081
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	25 280	42 717
Divers fournisseurs	367 308	550 438
Total général (1) + (2)	53 154 898	64 477 727

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 7.066.447 DT au 31 Décembre 2019 contre 6.649.270 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Provisions pour risques et charges :	1 490 378	1 521 160
- Provision pour risque fiscal	0	660 782
- Provision pour risque et charges (A)	1 263 600	633 600*
- Provision affaires en contentieux	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :	2 828 566	2 215 587
- Impôt sur les sociétés à payer	0	68 896
- TVA à payer	2 124 677	1 227 596
- Autres impôts et taxes	703 889	919 094
Personnel :	1 505 254	1 683 627
- Bonus et primes de bilan à payer	1 351 799	1 357 960
- Congés à payer	153 456	325 666
Créditeurs divers	2 834	33 452

- Actionnaires, dividendes à payer	385	351
- Autres créiteurs divers	2 448	33 101
Organismes de sécurité sociale	330 267	432 207
Autres charges à payer	777 127	671 577
Comptes de régularisation passif :	132 022	91 660
- Comptes d'attente à régulariser	132 022	91 660
Total	7 066 447	6 649 270

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

(A) Cette provision inclus la couverture du risque social comme suit :

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 283 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

15.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
+ Impôt sur les sociétés dû	2 260 647	3 849 969
- Acomptes provisionnels	(3 030 487)	(3 767 823)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(13 421)	(13 249)
Dette (report) d'impôt exigible	(783 261)*	68 896

*Présenté au niveau des autres actifs

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Capital social	32 500 000	25 000 000
Prime d'émission	25 250 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	25 884 443 *	22 203 812
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	998 332 **	640 275
<u>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>94 640 248</u>	<u>74 851 561</u>

Résultat de l'exercice (1)		1 666 540	9 038 687
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	96 306 789	83 890 248
Nombre d'actions*** (2)		28 750 000	25 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,058	0,362

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

(***) Nombre d'actions pondérés

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	6 000 000	1 507 474	286 662	10 655 143	81 101 561
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(948 471)				594 857	(353 614)
Affectations décidées par l'AGO du 30 Avril 2018				5 000 000			353 612	(5 000 000)	353 612
Dividendes décidés par l'AGO du 10 Avril 2018								(6 250 000)	(6 250 000)
Résultat net de l'exercice 2018								9 038 687	9 038 687
Soldes au 31 décembre 2018	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 812	6 000 000	1 507 474	640 274	9 038 687	83 890 248
Réaffectation de réserves en résultats reportés									
Augmentation de capital AGE 25/01/2019	7 500 000	8 250 000							15 750 000
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(319 370)			319 370		0
Affectations décidées par l'AGO du 23 Avril 2019				4 000 000			38 687	(4 038 687)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 23 Avril 2019								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net de l'exercice 2019								1 666 540	1 666 540
Soldes au 31 décembre 2019	32 500 000	25 250 000	2 500 000	25 884 442	6 000 000	1 507 474	998 331	1 666 540	96 306 789

Note 17. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Intérêts et revenus assimilés (1)	66 012 338	64 441 764
Marges financières nettes de leasing (A)	62 925 256	61 654 607
Préloyers (B)	112 498	96 325
Intérêts de retard	3 832 776	2 657 497
Variation des produits réservés	(858 192)	33 335
Autres produits sur opérations de leasing (2)	2 709 715	2 845 186
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	904 500	1 064 259
Récupération de frais de dossiers	855 855	874 961
Récupération de frais de rejet	943 999	896 284
Récupération de frais de télégramme	5 361	8 655
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	0	1 027
Total (1)+(2)	68 722 053	67 286 950
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de l'exercice	590 924 752	593 426 190
. A la fin de l'exercice	556 483 664	590 924 752
. Moyenne (C)	573 704 208	592 175 471
- Produits de l'exercice (D)=(A) +(B)	63 037 754	61 750 932
- Taux moyen (D)/(C)	10,99%	10,43%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	31 décembre	
	2 019	2 018
Charges financières des emprunts (1) (A)	41 570 295	40 881 515
Intérêts sur emprunts obligataires	18 548 693	21 344 235
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F	6 450 515	6 205 356
Intérêts sur emprunts extérieurs	5 119 341	3 041 600
Contributions au F.P.C	3 027 978	3 358 246
Intérêts sur certificats de leasing	7 730 931	6 040 512
Intérêts sur billets de trésorerie	0	143 202

Résorptions des frais d'émission des emprunts	692 838	748 364
Autres charges financières nettes (2)	(75 574)	(123 676)
Intérêts sur comptes courants	(69 946)	(123 676)
Autres produits financiers	(5 627)	0
Relation de couverture (3)		
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	(11 827 483)	13 714 037
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	11 827 483	(13 714 037)
Total (1) +(2) +(3)	41 494 722	40 757 839
- Encours des emprunts		
. Au début de l'exercice	525 804 741	496 328 628
. A la fin de l'exercice	444 268 156	525 804 741
. Moyenne	(B) 485 036 449	511 066 685
- Taux moyen	(A)/(B) 8,57%	8,00%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Produits des placements à court terme (1)	609 156	253 400
Revenus des certificats de dépôt	609 156	253 400
Produits des placements à long terme (2)	314 638	275 818
Dividendes	185 000	153 439
Revenus nets des fonds gérés	105 948	96 195
Intérêts sur obligations	3 690	6 184
Jetons de présence	20 000	20 000
Total (1) +(2)	923 794	529 218

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Produits locatifs des contrats de location simple	89 827	76 805

Commissions d'études sur participations	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	45 512	34 846
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	65 632	57 880
Ristournes sur contrats d'assurance	164 238	251 290
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	48 702	63 997
Total	418 896	489 803

Note 21. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 7.173.358 DT, contre 7.220.176 DT au 31 Décembre 2018.

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Avantages à court terme (1)	6 332 146	6 461 822
Salaires et compléments de salaires	4 587 318	4 324 463
Bonus et prime de bilan	992 126	1 169 713
Autres charges de personnel	254 913	493 953
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale ⁽¹⁾	472 076	449 226
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail ⁽¹⁾	25 712	24 468
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	841 212	758 354
Cotisations patronales au régime de retraite de base ⁽²⁾	380 026	361 632
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire ⁽²⁾	148 798	139 656
Primes d'assurance-Complément retraite	221 339	197 000
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	91 049	60 066
Total (1) + (2)	7 173 358	7 220 176

⁽¹⁾ L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.

- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

✓ *Taux applicables à partir du 1^{er} juillet 2009 :*

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales ^(*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%	-	0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20^{ème} [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

✓ *Assiette :*

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

(2) L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

✓ *Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :*

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Cotisations	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

✓ *Cotisations au régime de retraite complémentaire :*

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

✓ *Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :*

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Honoraires et autres rémunérations	960 307	848 489
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	241 019	217 950
Autres impôts et taxes	386 153	396 687
Publicité, publications et relations publiques	136 747	157 456
Frais postaux et de télécommunication	250 818	168 344
Services bancaires et assimilés	412 510	663 600
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	183 558	147 196
Cotisations APB	27 388	21 076
Loyers et charges locatives	95 915	97 660
Frais de gestion des valeurs mobilières	128 471	118 022
Autres charges d'exploitation	407 751	399 656
Total	3 230 636	3 236 136

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	56 432	16 849
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	809 320	653 781
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	71 241	0
Total	936 994	670 630

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Coût du risque (1)	11 630 334	1 872 271
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	15 376 659	7 683 407
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 746 325)	(5 811 135)
+ Pertes sur créances radiées	0	2 994 069
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	(2 614 503)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	0	(379 566)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(14 635)	29 446
+ Dotations	0	31 898
- Reprises	(14 635)	(2 452)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	625 970	1 033 394
+ Dotations	1 286 752	1 033 394
- Reprises	(660 782)	0
Total (1) + (2) + (3)	12 241 668	2 935 111

Note 25. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
+ Dotations	1 865 065	632 647
- Reprises	(528 932)	0
Total	1 336 133	632 647

Note 26. Autres gains ordinaires

Au 31/12/2019, les autres gains ordinaires totalisent 309 150 dinars contre 418 618 dinars au 31/12/2018. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Profits exceptionnels	309 150	418 618
Total	309 150	418 618

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 27. Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2019, les autres gains ordinaires totalisent 33 194 dinars contre 383 392 dinars au 31/12/2018. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Pertes exceptionnelles	33 194	382 450*
Pénalité et amende fiscal et social	0	942
Total	33 194	383 392

*Affaire d'arbitrage au profit de l'ADR

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		Au 31 décembre	
		2019	2018
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	28.1	2 082 175	3 368 723
Total		2 082 175	3 368 723

28.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Résultat Net de l'Exercice	1 666 540	9 038 687
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	2 082 175	3 368 723
- Dotations aux provisions pour risques et charges	630 000	1 065 292
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	656 752	0
- Dotations aux provisions sur titres	1 812 717	585 691
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	11 682 682	6 953 246
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	0	19 191
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	178 472	481 246
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	28 250	20 042
- Autres charges non déductibles	319 289	346 925
A déduire		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(675 418)	(2 452)
- Reprises sur provisions pour titres	(528 932)	0
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(185 000)	(153 439)
- Autres déductions	0	(1 144 983)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>17 667 527</u>	<u>20 578 168</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(11 682 682)	(6 953 246)
Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse	(35 773)	0
<u>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</u>	<u>5 949 072</u>	<u>13 624 922</u>

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Déduction pour réinvestissements exonérés	0	(4 000 000)
Résultat fiscal	5 949 072	9 624 922
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	2 082 175	3 368 723

29. Contribution conjoncturelle exceptionnelle

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal à 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ;

Note 30. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	295 605	253 304
+ Commissions d'études perçues sur participations	0	5 548
+ Jetons de présence perçus	20 000	5 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	164 238	251 290
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	48 702	63 997
Autres	113 431	0
Total	641 975	579 139

Note 31. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	592 410	242 711
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	97 464	149 044
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	550	745
Total	690 424	392 500

Note 32. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	21 555 444	21 376 355
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	7 144 431	5 309 302
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	5 126 341	3 296 931
+ Contributions payées au F.P.C	4 451 147	2 783 254
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	7 545 941	5 853 671
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	-	143 202
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	27 518	10 851
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	-	(445 476)
Total	45 850 821	38 328 090

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 33. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Impôt sur les sociétés payé	82 146	1 831 333
+ Acomptes provisionnels payés	3 030 487	3 767 823
+ Retenues à la source opérées par les tiers	(7 370)	(69 729)
Total	3 105 263	5 529 427

Note 34. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	15 000	439
Total	15 000	439

Note 35. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	199 770	35 261
Total	199 770	35 261

Note 36. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Participation Capital lease seed FUND 2	-	1 020 000
+ Participation ATL LLD	996 000	-
+ Participation BRIQUETERIE DJBEL OUEST	-	2 000 000
+ Participation CARTHAGO SANITAIRE	-	3 000 000
Total	996 000	6 020 000

Note 37. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Remboursements sur fonds à capital risque	650 374	319 370
Total	650 374	319 370

Note 38. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	79 464	81 077
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	183 791	416 804
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	44 275	115 201
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	0	42 717
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(21 714)	(10 841)
Total	285 816	644 958

Note 39. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Valeur brute des immobilisations cédées	113 335	260 940
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(104 592)	(199 189)
± Résultat de cession des immobilisations	59 189	175 914
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	0	(9 742)
Total	67 932	227 923

Note 40. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Détachement de dividendes	5 000 000	6 250 000
- Dividendes non versés	(35)	(47)
Total	4 999 965	6 249 953

Note 41. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	20 000 000	32 660 500
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	42 690 250	6 300 000
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	-	10 000 000
+ Flux net sur crédit bancaires à court terme	-	5 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing	-	45 000 000
Total	62 690 250	98 960 500

Note 42. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Remboursements sur emprunts obligataires	66 302 700	53 960 880
+ Remboursements sur emprunts auprès des B et E.F		6 056 228
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	17 534 399	8 646 679
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	12 644 412	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	21 000 000	16 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	15 000 000	0
Total	132 481 511	84 663 786

Note 43. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Avoirs en banques	17 557 454	18 548 778
- Découverts bancaires	(9 170)	(3 756)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en caisse	31 915	18 282
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
Total	17 580 599	18 563 704

Note 44. Transactions avec les parties liées :

44.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2019 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2019. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
	Avantages à court terme	0	0	486 332	240 329	330 109	166 579	0
Salaires mensuels			217 484		169 937	150 261		
Prime de bilan			249 641	240 329	129 042			
Avantages en nature			8 467		5 672			
Droits aux congés acquis et non consommés					2 244	16 318		
Cotisations au régime d'assurance groupe			10 740		8 352			
Cotisations aux régimes de sécurités sociale					14 861			
Jetons de présence	45 000	45 000	10 000	10 000			255 000	255 000
Total	45 000	45 000	496 332	250 329	330 109	166 579	255 000	255 000

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base		22 206
Régime national complémentaire		15 820
Régime d'assurance complément retraite		12 963
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		18 363
Total		69 352

44.2. Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 40,04% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 44,07%) (**)

A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (<i>% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 34,28%</i>) (**)
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (<i>% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 0,47%</i>) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV (***)	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (<i>% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 0,05%</i>) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (<i>% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2017 : 74,60%</i>) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (<i>% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2017 : 99,07%</i>) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

44.2.1. Flux de transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	UNIFACTOR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANANDETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2019/1 et honoraires sur note d'opérations						(127 926)	(127 476)		
Commissions sur tenue des registres des valeurs mobilières							(6 000)		
Commissions de gestion des fonds à capital risque			(64 902)		(22 037)				
Commissions sur opérations bancaires	(11 298)	(273)							
Intérêts sur découverts bancaires	(23 280)	(11 972)							
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôts	(499 639)	(85 594)		(23 922)					
Intérêts sur emprunts obligataires	(808 286)	(1 083 676)						(616 281)	
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(1 261 806)	(845 379)							
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force									(30 008 870)

44.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

Note 45. Engagements hors bilan :**45.1. Autres engagements donnés :**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre 2019	
	2019	2018
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	17 560 958	17 560 958
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	5 107 606	8 652 417
Total	22 668 564	26 213 375

45.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 46. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 04 Avril 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Conséquences de l'émergence du COVID-19 début 2020

Depuis mars 2020 un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. Cette pandémie est apparue postérieurement à la clôture de l'exercice et par conséquent elle n'a aucun impact sur les états financiers de 2019.

La Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire 2020-06 a demandé aux banques et établissements financiers de prendre des mesures de soutien aux professionnels et entreprises en matière de rééchelonnement du paiement de leurs échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020.

Ces mesures ainsi que la pandémie auront des répercussions sur l'activité de la société, dont l'impact sur la situation financière en 2020 ne peut être estimé à cette date.

Note 47. Risques encourus, fonds propres et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulant, au 31 décembre 2019, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 2 de la circulaire n°2018-06 du 05 Juin 2018 :

Fonds propres nets de la société

Rubriques	En Kdt		
	31/12/2019	31/12/2018	Variation [1]- [2]
I- FONDS PROPRES NETS DE BASE			
FONDS PROPRES DE BASE (F)	96 307	83 890	12 417
1) Capital ou dotation	32 500	25 000	7 500
2) Prime d'émission	25 250	17 000	8 250
3) Réserves (hors réserves de réévaluations)	34 384	30 704	3 680
3) Fonds social constitué par affectation du résultat	1 507	1 507	0
4) Report à nouveau créditeur	998	640	358

5) Résultats non distribués de l'exercice	1 667	9 039	-7 372
6) Résultats arrêtés à des dates intermédiaires		0	0
ELEMENTS A DEDUIRE (G)	3 630	8 475	-4 845
1) Part non libérée du capital ou de la dotation non versée	0	0	0
2) Actions propres détenues directement u indirectement à travers des entités contrôlées totalement, évaluées à leur valeur comptable	0	0	0
3) Non-valeurs nettes d'amortissements	1 930	1 775	155
4) Résultats déficitaires en instance d'approbation	0	0	0
5) Report à nouveau débiteur	0	0	0
6) Les participations et les créances assimilables à des fonds propres détenues dans d'autres établissements de crédit	1 700	1 700	0
7) Montants de dépassement sur les normes légaless de participation visées par l'article 75 de la loi n° 2016-48	0	0	0
7) Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2018 (prorata temporis)*	0	5 000	-5 000
FONDS PROPRES NETS DE BASE (FPNB)	92 677	75 415	17 262
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	-	-	-
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE PREMIER NIVEAU (H)	4 512	3 960	552
1) Réserves de réévaluations	0	0	0
2) Subventions non remboursables	0	0	0
3) Provisions collectives au sens de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 dans la limite de 1,25% des risques de crédit pondérés visés au premier alinéa de l'article 11 de la présente circulaire	4 512	3 960	552
4) Plus - values latentes sur les titres de placements avec une décote de 55% sur la différence positive calculée, titre par titre, entre le prix de marché et le coût d'acquisition de ces titres	0	0	0
5) Fonds provenant de l'émission de titres, notamment à durée indéterminée, ainsi que ceux provenant d'emprunts répondants aux conditions fixées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire	0	0	0
Eléments à déduire (I)	0	0	0
1) Montant des créances subordonnées visées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger.	0	0	0
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE DEUXIEME NIVEAU (J)	20 000	20 000	0
1) Fonds provenant de l'émission des titres ou d'emprunts subordonnés répondants aux conditions fixées au point b) de l'article 4 de la présente circulaire*	20 000	20 000	0
Eléments à déduire	0	0	0
1) Montant des créances subordonnées visées au point b) de l'article 4 e la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger	0	0	0
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (FPC)	24 512	23 960	552
FONDS PROPRES NETS (FPN)	117 189	99 375	17 814

*L'encours du crédit subordonné

Risque de crédit

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)-(3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
Les valeurs en caisse et valeurs assimilés	32			32	0%	0
Les créances sur la Banque Centrale de Tunisie				0	0%	0
Les concours directs à l'Etat Tunisien	11 542			11 542	0%	0
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	624 710	0	48 081	598 280		584 028
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	624 630	0	48 081	576 549		562 338
1. Crédits à la clientèle	598 199	0	41 539	556 660		542 448
1.1/Crédits à l'habitat					50%	0
1.2/ Opérations de leasing	524 797	0		524 797		510 585
* Leasing immobilier	28 424			28 424	50%	14 212
* Leasing mobilier	496 373			496 373	100%	496 373

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
1.3/ Crédits impayés, y compris les impayés sur les crédits à l'habitat et leasing immobilier	73 402		41 539	31 863	100%	31 863
1.4/ Prêts participatifs et comptes courants associés				0	100%	0
1.5/ Crédits sur les administrations régionales ou locales				0	20%	0
1.6/ Autres crédits				0	100%	0
2. Portefeuille titres	26 431	0	6 542	19 890		19 890
2.1/ Portefeuille titre commercial				0	100%	0
2.2/ Portefeuille titres d'investissement	26 431		6 542	19 890	100%	19 890
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	80	0	0	21 731		21 691
1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	0	0	0	0		0
1.1/ Aval ou ligne de substitution de billets de trésorerie				0	50%	0
1.2/ Obligations cautionnées				0	100%	0
1.3/ Cautions de marchés publics	0	0	0	0		0
Cautions de marchés publics				0	50%	0
Cautions de marchés publics				0	100%	0
1.4/ Cautions douanières				0	50%	0
1.5/ Garanties de remboursement de crédits accordés par des établissements à la clientèle				0	100%	0
1.6/ Autres garanties par signature				0	100%	0
2. Crédits documentaires	0	0	0	0		0
2.1/ Acceptations de payer liées au financement du commerce extérieur				0	100%	0
2.2/ Ouverture de crédits documentaires irrévocables				0	100%	0
2.3/ Ouverture de crédits documentaires confirmés sans que les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	50%	0
2.4/ Ouverture de crédits documentaires confirmés lorsque les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	20%	0
3. Engagements de financement donnés	80	0	0	21 731		21 691
3.1/ Crédits à l'habitat notifiés non utilisés	80			80	50%	40
3.2/ Autres crédits à la clientèle notifiés non utilisés			0	0		21 651
Lignes de crédits confirmés				0	100%	0
Autres engagements de financement en faveur de la clientèle	21 651			21 651	100%	21 651
4. Participations non libérées				0	100%	0
B- RISQUES SUR LES ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS INSTALLEES EN TUNISIE	17 558	0	0	17 558		3 512
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	17 558	0	0	17 558		3 512
1. Créances sur les établissements assujettis	17 558			17 558	20%	3 512
2. Obligations autres que les obligations subordonnées sur les établissements assujettis				0	20%	0
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	0	0	0	0		0
1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur des établissements assujettis				0	20%	0
2. Engagement de financements donnés				0	20%	0
3. Contre garanties reçues des établissements assujettis				0	20%	0

Risque opérationnel

Rubriques	
PNB année N	28 151
PNB année N-1	27 058
PNB année N-2	28 021
Moyenne des produits nets bancaires strictement positifs	27 743
Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel $b=a*15\%$	4 162
Total risques encourus (opérationnel) $E2 =b*12,5$	52 019

Détermination du ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets de base

Le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets de base et le total des risques encourus, s'élève au 31 Décembre 2019, à 14,25 % se situant ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque centrale de Tunisie, à savoir 7%, contre 10,57% au 31-12-2018.

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	14,25%
FONDS PROPRES NETS DE BASE	92 677
TOTAL RISQUES ENCOURUS	650 577

Détermination du ratio de couverture des risques

Le ratio de couverture des risques résultant du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 Décembre 2019, à 18,01 % se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 10%, contre 13,93% au 31/12/2018.

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	18,01%
FONDS PROPRES NETS	117 189
TOTAL RISQUES ENCOURUS	650 577

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan 619 257 Mille Dinars et des capitaux propres positifs de 96 306 Mille Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 666 Mille Dinars.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 Avril 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

▪ Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2019, les créances sur la clientèle s'élèvent à 603 472 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 41 391 KDT et les produits réservés ont atteint 4 661 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

▪ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 46 « Evénements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. L'évolution des effets de la crise liée au COVID-19 ainsi que les mesures de soutien aux professionnels et entreprises prises par la BCT auront des répercussions sur l'activité de la société, dont l'impact sur la situation financière en 2020 ne peut être estimé à cette date.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Avril 2020

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG

Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC

Mr Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues en 2019

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2019, l'ATL a constitué une provision relative à cette convention d'un montant de 14 Kdt.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 KDT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 KDT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 KDT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 KDT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2019, à 65 KDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500 KDT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000 KDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :

- 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
- 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
- 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2019, à 22 KDT hors TVA.

- Le montage de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10 KDT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5 KDT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2019, des emprunts obligataires 2019/1 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2019/1	8 DT	8 KDT

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2019, de l'emprunt obligataire 2019/1 ainsi que la clôture de l'emprunt 2017/1 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2019/1	100 KDT	100 KDT

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2019, une charge d'égal montant.
- La convention de crédit à moyen terme de 6 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2019, la somme de 382 KDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 15 000 KDT contractée par la société auprès de la BNA, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,1%

flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2019, la somme de 845 KDT.

- La convention de crédit à moyen terme de 10 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2019, la somme de 880 KDT.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Slimane BETTAIEB (Directeur Général) été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} Mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.
- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	45	45	496	240	330	167	255	255
Avantages postérieurs à l'emploi					69			
Total	45	45	496	240	399	167	255	255

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'**article 202** du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2019, avec l'ATB, et la BNA, administrateurs, ainsi qu'avec la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV et FCP SALAMETTE CAP ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature des conventions précitées, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 peuvent être récapitulées comme suit :

- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2019, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 500 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 22/05/2019 au 21/06/2019	15 000 KDT	10.36	128 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 16/07/2019 au 26/07/2019	10 000 KDT	9,83	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 26/07/2019 au 05/08/2019	8 000 KDT	9,83	21 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 05/08/2019 au 15/08/2019	7 000 KDT	9,83	19 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 16/08/2019 au 26/08/2019	3500 KDT	9,83	10 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 01/10/2019 au 11/10/2019	10 000 KDT	9,82	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 11/10/2019 au 21/10/2019	17 000 KDT	9,82	46 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 21/10/2019 au 31/10/2019	17 000 KDT	9,82	46 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 31/10/2019 au 10/11/2019	20 000 KDT	9,82	54 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 10/11/2019 au 20/11/2019	10 000 KDT	9,81	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 20/11/2019 au 30/11/2019	10 000 KDT	9,81	27 KDT

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 30/11/2019 au 10/12/2019	10 000 KDT	9,81	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 10/12/2019 au 20/12/2019	6 000 KDT	9,80	16 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 20/12/2019 au 30/12/2019	8 000 KDT	9,80	21 KDT
Total				500 KDT

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2019, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 86 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 24/06/2019 au 14/07/2019	10 000 KDT	10,83	86 KDT
Total				86 KDT

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la e la société AFC (dont l'ATB est administrateur) sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2019, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 24 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 24/06/2019 au 14/07/2019	4 000 KDT	10,83	24 KDT
Total				24 KDT

Ces conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 03 Avril 2020, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 15 Avril 2020

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en date du 30 Avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mounir GRAJA.

ACTIF DU BILAN

ACTIF	NOTES	Exercice 2019		Exercice 2018	
		Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels:					
AC02 Concessions, brevets, licences, marques		7 730 216	4 688 029	3 056 187	3 781 205
AC04 Comptes versés		647 319		647 319	156 835
	A1	8 386 535	4 688 029	3 703 506	3 937 040
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 229 984	994 229	235 755	283 081
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		38 338	37 779	559	1 291
	A1	1 268 322	1 032 008	236 304	284 371
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 066 620	558 679	1 502 941	1 537 297
AC32 Autres placements financiers					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 232	299 283	9 202 949	9 554 758
AC324 Bons et Obligations émis par les entreprises avec liens de participations		56 032 530		56 032 530	44 265 950
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		11 399 227	488 046	10 981 182	13 881 660
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		160 160 279		160 160 279	162 682 809
AC334 Autres prêts		5 992 172		5 992 172	6 207 839
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		34 500 000		34 500 000	20 000 000
AC336 Autres		1 000		1 000	1 000
	A2	279 694 061	1 271 008	278 383 058	238 131 313
AC4 Placements représentant les PI affectées avec contrats en Unité de Compte					
		54 561		54 561	0
		54 561	0	54 561	0
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		11 320		11 320	23 841
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		9 786 447	224 891	9 561 556	6 195 311
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		0		0	0
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		52 895	19 611	33 284	15 382
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		7 597 311		7 597 311	13 194 186
AC633 Débiteurs divers		73 308		73 308	41 975
	A3	17 521 280	244 502	17 276 778	19 470 635
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avois en banque, CCP, chèques et caisse		1 468 029		1 468 029	1 054 440
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		466 510		466 510	642 753
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		10 784 484	46 745	10 737 739	9 376 896
AC733 Autres comptes de régularisation		3 170 669		3 170 669	2 536 760
AC75 Autres		194 055		194 055	193 152
	A4	16 083 746	46 745	16 037 001	13 804 001
TOTAL ACTIF		322 988 495	7 277 292	315 694 203	295 627 420

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2019 Montant Net	Exercice 2018 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		11 856 879	8 711 748
CP4 Autres capitaux propres		1 388 046	2 243 846
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		28 244 925	25 955 594
CP6 Résultat de l'exercice		6 580 746	4 764 331
Total capitaux propres avant affectation	P1	34 825 671	30 719 925
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		350 000	350 000
		350 000	350 000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		255 892 771	243 442 347
PA330 Provision pour sinistres (vie)		11 104 121	9 616 933
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		3 868 695	3 536 294
PA350 Provisions pour égalisation		416 651	0
		271 282 239	256 595 573
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte			
		54 560	0
		54 560	0
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		209 184	380 741
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		17 348	16 418
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 183 239	4 730 893
PA634 Créanciers divers		1 215 156	634 042
	P2	6 624 928	5 762 094
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		2 553 806	2 199 828
	P3	2 553 806	2 199 828
Total du passif		280 865 532	264 907 495
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		315 691 203	295 627 420

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	2 019		2 018	
	Opérations brutes	Cessions et/ou récessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PR/1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	50 690 592	842 397	49 848 195	43 537 804
	50 690 592	842 397	49 848 195	43 537 804
PR/2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	18 672 648		18 672 648	16 451 805
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	749 707		749 707	679 636
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	182 666		182 666	1 340 071
	19 605 021		19 605 021	18 471 512
TOTAL 1	70 295 613	842 397	69 453 216	62 009 316
PR/3 Plus values non réalisées sur placements	656		656	0
	656	0	656	0
PR/4 Autres produits techniques			0	0
	0	0	0	0
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	36 244 192	203 759	36 040 432	27 303 900
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	1 819 590		1 819 590	1 106 405
	38 063 782	203 759	37 860 022	28 410 305
TOTAL 2	38 063 126	203 759	37 859 367	28 410 305
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	12 375 726		12 375 726	16 023 564
CHV22 Autres provisions techniques	491 350		491 350	109 830
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	54 560		54 560	0
	12 921 636	0	12 921 636	16 133 394
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		393 786	-393 786	-406 407
	0	393 786	-393 786	-406 407
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	7 112 409		7 112 409	7 136 105
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	176 243		176 243	109 522
CHV43 Frais d'administration	2 489 828		2 489 828	2 224 648
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		73 213	73 213	99 965
	9 778 480	73 213	9 705 266	9 370 309
TOTAL 3	22 700 115	466 999	22 233 116	25 097 296
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	145 972		145 972	156 037
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	21 327		21 327	300 058
	167 299	0	167 299	456 095
TOTAL 4	167 299	0	167 299	456 095
CHV10 Moins values non réalisées sur placements			0	0
	0	0	0	0
TOTAL 5	0	0	0	0
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	2 091 636		2 091 636	1 895 917
	2 091 636	0	2 091 636	1 895 917
TOTAL 6	2 091 636	0	2 091 636	1 895 917
RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	7 273 436	171 638	7 101 798	6 149 703

ETAT DE RESULTAT

ETAT DE RESULTAT	2019	2018
RTV Résultat technique de l'assurance vie	7 101 798	6 149 703
	7 101 798	6 149 703
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	2 091 636	1 895 917
	2 091 636	1 895 917
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	673 986	204 494
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	6 389	78 906
	680 375	283 401
PRNT2 Autres produits non techniques	37 688	86 109
	37 688	86 109
CHNT3 Autres charges non techniques	182 416	388 909
	182 416	388 909
Résultat provenant des activités ordinaires	8 368 331	7 459 419
CHNT4 Impôt sur le résultat	1 787 585	2 425 580
	1 787 585	2 425 580
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	6 580 746	5 033 840
PRNT4 Gains extraordinaires	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	0	269 509
	0	269 509
Résultat extraordinaire	0	-269 509
Résultat net de l'exercice	6 580 746	4 764 331
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	6 580 746	4 764 331

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE		2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
101	Encaissements de primes recus du réseau	46 769 158	43 243 949
102	Encaissements de primes acceptations	0	0
103	Décaissements de primes sur cessions	-1 297 685	-228 744
104	Règlements de sinistres rachat & Cap.Echus siège et agences	-30 870 886	-23 746 559
105	Règlements de sinistres acceptations	0	6 440
106	Encaissements de sinistres sur cession	205 678	-12 589
107	Commissions versées aux intermédiaires	-2 983 281	-3 193 475
108	Commissions recus sur cessions	83 455	39 173
109	Commissions versées sur acceptations	0	13 355
110	Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	1 016 175	-4 796 052
111	Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
112	Variation des espèces recues des cessionnaires	0	-2 997
113	Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-52 286 316	-145 072 672
114	Encaissements liés à la cession des placements financiers	56 464 931	129 551 253
115	Produits financiers recus	16 926 285	14 857 736
116	Taxes sur les assurances versées au trésor	0	0
117	Impôts sur les bénéfices payés	-3 423 562	-2 780 043
118	Autres mouvements	1 167 809	81 087
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		31 871 749	7 962 861
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
201	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-286 868
202	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
203	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
204	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
205	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-84 984 942	-131 500 000
206	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	56 000 000	111 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-28 984 942	-20 286 868
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
301	Encaissements suite à l'émission d'actions		
302	Dividendes et autres distributions	-2 473 218	-1 499 850
303	Encaissements provenant d'emprunts		
304	Remboursements d'emprunts		
305	Variation des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-2 473 218	-1 499 850
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0
Variation de Trésorerie		403 589	-13 823 858
Trésorerie de début d'exercice		1 052 078	14 875 936
Trésorerie de fin d'exercice		1 455 667	1 052 078

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2019 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %

Mobilier de bureau : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Agencements, aménagements et installations : 15 %

Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2019, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à

L'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faites de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrrages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans **l'état de résultat technique**
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- **Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),**
- **Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),**
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- **Affectation selon l'effectif** de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les **autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.**

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
logiciels	7 534 476,172	178 515,446	7 712 991,618	4 657 076,494	3 055 915,124
autres immobilisations incorporelles	26 224,525	0,000	26 224,525	25 952,824	271,701
logiciels en cours	155 835,154	491 483,891	647 319,045		647 319,045
Total	7 716 535,851	669 999,337	8 386 535,188	4 683 029,318	3 703 505,870

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
installations, agencements et aménagement	727 080,534	18 930,422	746 010,956	534 722,145	211 288,811
matériel de transport	56 273,050	0,000	56 273,050	52 052,571	4 220,479
matériel de bureaux	28 310,669	0,000	28 310,669	27 573,205	737,464
matériel informatique	378 900,793	20 488,210	399 389,003	379 880,583	19 508,420
meublier de bureaux	38 328,495	0,000	38 328,495	37 779,435	549,060
Total	1 228 893,541	39 418,632	1 268 312,173	1 032 007,939	236 304,234

➤ A2 : Placements

Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 066 619,880		2 066 619,880	553 678,720	1 512 941,160
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 325 639,011	-0,586	1 325 638,425	313 321,193	1 012 317,232
OPCVM	0,000		0,000		0,000
SICAV	4 945 661,152	-2 666 852,543	2 278 808,609		2 278 808,609
FCP	7 697 786,597	17 979,706	7 715 766,303	25 710,600	7 690 055,703
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	79 014,000	0,000	79 014,000	79 014,000	0,000
obligations et autres titres à revenus fixes	162 682 809,400	-2 522 530,000	160 160 279,400		160 160 279,400
Dépôt à terme	20 000 000,000	14 500 000,000	34 500 000,000		34 500 000,000
autres placements	6 208 839,040	-215 667,207	5 993 171,833		5 993 171,833
Placement en Unité de Compte	0,000	54 561,474	54 561,474		54 561,474
	205 006 369,080	9 167 490,844	214 173 859,924	971 724,513	213 202 135,411

Participations et entreprises liées

1. Participations **dans** les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale **de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.**

Au 31/12/2019, la société ne détient aucune participation répondant à la définition **d'entreprise liée.**

2. Placements **dans** les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
CLINIQUE EL AMEN BEJA	109 800,000	-109 800,000	0,000		0,000
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722,270		9 497 722,270	299 283,020	9 198 439,250
HOPITAL PRIVE EL AMEN	22 890,000	-22 880,000	10,000		10,000
COMAR INVESTISSEMENT SICAF	4 500,000		4 500,000		4 500,000
Total	9 634 912,270	-132 680,000	9 502 232,270	299 283,020	9 202 949,250

3. Placements **auprès** des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- Obligations

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
AMEN BANK	19 265 950,000	-2 233 420,000	17 032 530,000		17 032 530,000
TUNISIE LEASING	16 500 000,000	-2 000 000,000	14 500 000,000		14 500 000,000
Total	35 765 950,000	-4 233 420,000	31 532 530,000	0,000	31 532 530,000

- Certificats de dépôts à terme

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2018	Mouvement 2019	Brut au 31/12/2019	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2019
AMEN BANK	3 500 000,000	16 000 000,000	19 500 000,000		19 500 000,000
TUNISIE LEASING	5 000 000,000		5 000 000,000		5 000 000,000
Total	8 500 000,000	16 000 000,000	24 500 000,000	0,000	24 500 000,000

➤ **A3 : Créances**

Libellé	2018			2019		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	23 840,592		23 840,592	11 320,187		11 320,187
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	6 576 713,358	381 402,282	6 195 311,076	9 786 447,314	224 890,832	9 561 556,482
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	0,000		0,000	0,000		0,000
Personnel	34 993,487	19 611,189	15 382,298	52 894,708	19 611,189	33 283,519
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 194 185,568		13 194 185,568	7 597 310,628		7 597 310,628
Débiteurs divers	41 975,042		41 975,042	73 307,530		73 307,530
Totaux	19 871 708,047	401 013,471	19 470 694,576	17 521 280,367	244 502,021	17 276 778,346

• **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :**

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 9 786 447,314 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs doivent apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable avec le solde extracomptable fait apparaître certaines différences qui méritent d'être justifiées et régularisées.

• **Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

La rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » présente un solde de 7 597 310,628 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2019
Retenue - Receveur des finances	4 630 171,299
Impôts sur les sociétés	2 967 139,329
Totaux	7 597 310,628

Le solde du compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 4 630 171,299 dinars correspondent aux paiements des retenues à la source au titre des déclarations fiscales de 2019 et antérieurs. Le solde de ce compte doit être fusionné avec les soldes des comptes de retenue à la source présentés au passif du bilan, pour un montant de 4 721 440,739 dinars au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2018	2019
Caisse	14 068,729	10 146,720
Banques et chèques postaux	1 038 009,604	1 455 520,702
Effets à l'encaissement	2 361,216	2 361,216
Frais d'acquisitions reportés	642 753,372	466 510,057
intérêts courus et non échus	9 376 896,166	10 737 738,277
Différences sur prix de remboursement	2 236 979,869	2 889 034,951
Charges constatées d'avance	299 779,679	281 633,702
Autres	193 152,109	194 054,560
Totaux	13 804 000,744	16 037 000,185

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élevaient au 31/12/2013 à 3 513 730,599 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier. Durant l'exercice 2018 on a prélevé un montant de 1 400 000,000 TND au titre de l'exercice 2017.

Au 31/12/2019 le solde des réserves soumises à un régime fiscal spécial s'élève à 13 730,599 dinars.

NB : Au 31/12/2019, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Libellé	Solde au 31/12/2017	Réaffectation régime fiscal spécial	Affectation bénéfice 2018	Dividendes	Réserves pour toutes éventualités	Bénéfice 2019	Solde au 31/12/2018
Capital social	15 000 000,000						15 000 000,000
Réserve légale	928 206,614		238 216,534				1 166 423,148
Primes d'émission	50 000,000						50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521						568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	7 165 354,278		2 051 114,136		855 800,000		10 072 268,414
Réserve spéciale d'investissement	2 230 115,324				-855 800,000		1 374 315,324
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	1 413 730,599	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	13 730,599
Réserve pour toutes éventualités	13 730,599						13 730,599
Résultat	4 764 330,670		-2 289 330,670	-2 475 000,000		6 580 745,859	6 580 745,859
Total	32 119 925,006	0,000	0,000	-2 475 000,000	0,000	6 580 745,859	34 825 670,865

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2019, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
--------------	--------	----	---------	---

COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%

TOTAL	150 000		15 000 000	100,00%
--------------	----------------	--	-------------------	----------------

➤ P2 : Autres dettes

Libellé	2018	2019
---------	------	------

Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0,000	0,000
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	380 741,432	209 183,758
Personnel	16 418,049	17 348,288
Etat, impôts et taxes retenues à la source	4 129 248,399	4 721 440,739
Etat, organismes sociaux	185 360,697	201 875,092
Etat, autres impôts et taxes	416 283,750	259 923,581
Créditeurs divers	634 041,522	1 215 156,053

Totaux	5 762 093,849	6 624 927,511
---------------	----------------------	----------------------

- La rubrique « dettes nées d'opérations d'assurances directes » présente un solde nul au 31 décembre 2019 au niveau du passif du bilan. Les comptes des intermédiaires créditeurs ont été présentées à l'actif du bilan dans la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes ».
- La rubrique « Etat, impôts et taxes retenues à la source » présente un solde de 4 721 440,739 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2019
---------	------

Retenue - IRPP	52 654,481
Retenue CGC - Agent	1 637,694
Retenue - Marchés	55 260,817
Retenue - Régime réel	78 492,064
Retenue - Régime général	4 445 386,283
Retenue - Jetons de présence	78 729,375
Retenue - Contribution Sociale Solidaire	1 984,858
Retenue - Dividendes	7 295,167

Totaux	4 721 440,739
---------------	----------------------

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 4 721 440,739 dinars, correspond aux retenues effectuées sur les paiements de 2019 et antérieurs au titre des salaires, marchés, jetons de présences et honoraires. Ces soldes doivent être fusionnés avec le compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 4 630 171,299 dinars présenté à l'actif du bilan, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **P3 : Autres passifs**

Libellé	2018	2019
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 006 237,871	1 098 855,474
Charges à payer	960 216,431	1 321 101,187
Produits constatés d'avance	233 373,624	133 849,682
Totaux	2 199 827,926	2 553 806,343

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des charges et des produits des placements**

Libellé	2018	2019
revenus des participations	5 527 366,098	3 951 808,320
revenus des autres placements	10 663 605,696	15 171 656,714
autres revenus financiers	2 280 539,732	482 211,713
Total produits des placements	18 471 511,526	19 605 676,747
frais externes	23 070,004	7 083,826
autres frais	716 425,458	840 590,323
Total charges des placements	739 495,462	847 674,149

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2019 comportent 668 820,989 dinars de dividendes.

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Libellé	2018	2019
salaires	2 426 961,639	3 166 653,185
charges sociales	506 529,826	566 196,767
autres	321 337,599	333 282,115
Total	3 254 829,064	4 066 132,067

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2019 à 3 047 383,360 dinars, contre 3 321 998,339 dinars au 31/12/2018.

➤ **Impôts sur le résultat**

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE) 8 368 331,219

I- REINTEGRATIONS	
- Provisions non déductibles	
+ Dotations aux provisions actions non cotées	0,000
+ Dotations aux provisions des SICAV	5 799,000
- Provisions déductibles :	
+ Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés)	0,000
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées	545 089,136
- Moins values des SICAV (à hauteur des dividendes)	21 327,174
- Autres réintégrations	231 005,435
TOTAL REINTEGRATIONS	803 220,745
II- DEDUCTIONS	
- Reprise sur provisions réintégréées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	252 813,594
- Reprise provisions des SICAV	
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)	8 918 738,370
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	
+ Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	545 089,136
- Résultat fiscal après déduction des provisions (B)	8 373 649,234
III- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES	
- Dividendes et assimilés. (2)	668 820,989
- Plus value de cession d'actions acquises après le 01 janvier 2011 est cédées l'année suivant celle de leur acquisition	0,134
- Plus value non réalisé sur ajustement de valeur de palcement en UC	655,642
IV- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)	7 704 172,469
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	3 000 000,000
- Résultat imposable (code B/P)	4 704 172,469
IMPOT SUR LES BENEFICES	1 646 460,200
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	141 125,160
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 580 745,859

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2018	31/12/2019
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745,000	120 745,000
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745,000	120 745,000

V. Notes sur les évènements postérieurs à la date de clôture

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 Mars 2020. Compte tenu des mesures de confinement total prise par le gouvernement Tunisien, et en application de la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, nous attirons l'attention des utilisateurs des états financiers, que la société Assurances HAYETT a constitué une provision pour égalisation pour un montant de 416 651 dinars afin de tenir compte l'impact de la crise liée au COVID-19.

Toutefois, il est à signaler que la propagation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêté des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie risque d'avoir des répercussions plus importantes.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

1- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 315 691 203 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 6 580 746 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 7 101 798 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers V. « Evénements postérieurs à la clôture », pour faire face aux risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, la société Assurances HAYETT a constitué une provision pour égalisation pour un montant de 416 651 dinars afin de tenir compte l'impact de la crise liée au COVID-19.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie

significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mars 2020

Mounir GRAJA
Mounir GRAJA
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Imm. L'Emeraude de Tunis Appt A1.2
Montplaisir 1073 Tunis
Tél: 71 902.100 - Fax: 71 950.675

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2019 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2019 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 12 358 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 28 536 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 7 785 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2019 se sont élevées à 149 236 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en

charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2019 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 69 646 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

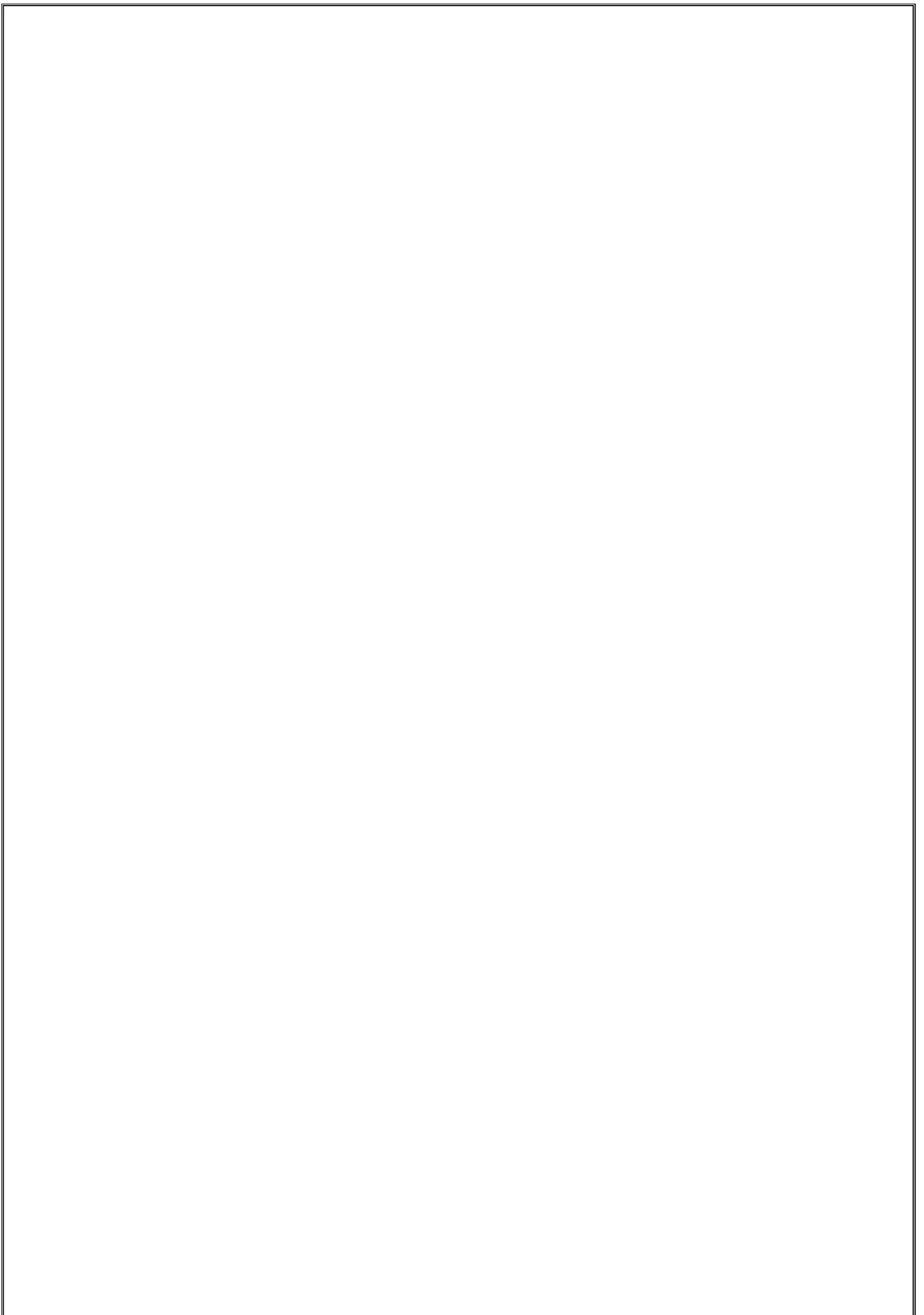
2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur Général		Membres du conseil d'administration, du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à Court Terme	0	0	47 000	47 000
Total	0	0	47 000	47 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 mars 2020

Mounir GRAJA
Mounir GRAJA
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Imm. L'Émeraude de Tunis Appt A1.2
Montplaisir 1073 Tunis
Tél: 71 902.100 - Fax: 71-950.675



AL AMANAH PRUDENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2019

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers d'Al Amanah Prudence FCP qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 103 336 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice négatives s'élevant à 59 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds Al Amanah Prudence FCP pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- La note 5.3 des états financiers qui décrit les évènements postérieurs à la clôture qui sont liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts potentiels sur l'activité du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 31 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

AMC ERNST & YOUNG

Noureddine HAJJI

BILAN ARRETE AU 31/12/2019*(Exprimé en dinar Tunisien)*

			<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1-	Portefeuille-titres	4.1	79 071	119 008
	a- Actions et valeurs assimilées		25 237	23 091
	b- Obligations et valeurs assimilées		53 834	95 917
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	4.3	27 509	28 789
	a- Placements monétaires		10 626	-
	b- Disponibilités		16 883	28 789
AC3-	Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF			106 580	147 797
<u>PASSIF</u>				
PA1-	Opérateurs créditeurs	4.5	608	732
PA2-	Autres créditeurs divers	4.6	2 636	2 520
TOTAL PASSIF			3 244	3 252
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-	Capital	4.7	100 803	140 780
	Sommes Capitalisables		2 533	3 765
CP2-	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		2 592	2 923
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		(59)	842
ACTIF NET			103 336	144 545
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			106 580	147 797

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Exprimé en dinar Tunisien)

			<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2019</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2018</u>
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.2	4 492	6 141
	a. Dividendes		1 225	974
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 267	5 167
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.4	479	88
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 971	6 229
CH1-	Charges de gestion des placements	4.8	(2 563)	(2 817)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 408	3 412
CH2-	Autres charges	4.9	(2 573)	(2 572)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(165)	840
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		106	2
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		(59)	842
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(106)	(2)
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 431	(331)
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		1 967	7 001
	Frais de négociation de titres		(67)	(158)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 166	7 352

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le 31/12/2019</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2018</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	4 166	7 352
a- Résultat d'exploitation	(165)	840
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 431	(331)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 967	7 001
d- Frais de négociation de titres	(67)	(158)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(45 375)	(22 243)
a / Souscriptions	-	64 990
Capital	-	61 003
Régularisation des sommes non distribuables	-	2 587
Régularisation des sommes capitalisables	-	1 400
b / Rachats	(45 375)	(87 233)
Capital	(43 840)	(83 292)
Régularisation des sommes non distribuables	(587)	(2 056)
Régularisation des sommes capitalisables	(1 067)	(1 885)
Droits de sortie	119	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(41 209)	(14 891)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	144 545	159 436
en fin de l'exercice	103 336	144 545
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	1 140	1 330
en fin de l'exercice	785	1 140
VALEUR LIQUIDATIVE	131,639	126,794
TAUX DE RENDEMENT	3,82%	5,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2019

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AL AMANAH PRUDENCE FCP :

Al AMANAH PRUDENCE FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce depuis l'exercice 2015.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2019 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds Al Amanah Prudence FCP figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31/12/2019, le fonds Al Amanah Prudence FCP ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2019 d'actions, titres OPCVM, Bons de Trésor Assimilables et obligations. Le solde de ce poste s'élève à 79 071 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Actions				
EURO CYCLES	550	10 030	10 324	9,69%
STAR	40	4 200	5 643	5,29%
TELNET HOLDING	473	4 119	4 406	4,13%
Total Actions		18 349	20 372	19,11%
Titres OPCVM				
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	47	4 919	4 865	4,56%
Total titres OPCVM		4 919	4 865	4,56%*
Total Actions et titres OPCVM		23 268	25 237	23,68%
Obligations et valeurs assimilées				
Emprunts d'état				
BTA-6.90% MAI22	30	32 400	31 552	29,60%
BTA-6.90% MAI22	8	8 672	8 420	7,90%
Total Emprunts d'état		41 072	39 972	37,50%
Emprunts de sociétés				
EO HL 2015-01 B	140	8 400	8 755	8,21%
EO UIB 2009/1	100	5 000	5 107	4,79%
Total Emprunts des sociétés		13 400	13 862	13,01%
Total obligations et valeurs assimilées		54 472	53 834	50,51%
Total portefeuille		77 740	79 071	74,19%

(*) 4,71% par rapport à l'actif net.

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2018	118 578	3 356	(2 925)	119 008	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	4 830			4 830	
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Obligations de sociétés	-			-	
Actions SICAV	7 326			7 326	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	(10 586)			(10 586)	1 655
Bons de trésor assimilables (BTA)	(19 700)			(19 700)	300
Obligations de sociétés	(20 300)			(20 300)	
Actions SICAV	(2 407)			(2 407)	13
Variation des plus ou moins-values latentes			2 431	2 431	
Variation des intérêts courus		(1 531)		(1 531)	
Soldes au 31 décembre 2019	77 740	1 824	(493)	79 071	1 967

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 225	974
Revenus des BTA	2 264	2 978
Revenus des obligations des sociétés	1 003	2 189
Total	4 492	6 141

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à 27 509 dinars et correspond aux placements en bons de trésor cessibles et avoirs en banque ayant les caractéristiques suivantes :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif
Placements monétaires			
BTC52S 7,76% - 05/05/2020	10 286	10 626	9,97%
DISPONIBILITES			
- BANQUE	16 883	16 883	15,84%
TOTAL GÉNÉRAL	27 169	27 509	25,81%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus sur comptes de dépôt	119	88
Revenus des BTC	360	-
Total	479	88

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par Al Amanah Prudence FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 608 DT au 31-12-2019 contre un solde de 732 DT au 31-12-2018.

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Gestionnaire	308	432
Dépositaire	300	300
Total	608	732

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 2 636 DT au 31-12-2019 contre un solde de 2 520 DT au 31-12-2018:

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Commissaire aux comptes	2 423	2 305
Publications CMF	203	203
Redevance CMF	10	12
Total	2 636	2 520

4.7- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (41 209) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(39 977)
Variation de la part Revenu	(1 232)
Variation de l'Actif Net	(41 209)

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2019

Montant :	140 780
Nombre de titres :	1 140
Nombre de porteurs de parts :	5

Souscriptions réalisées

Montant :	-
Nombre de titres émis :	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant :	43 840
Nombre de titres rachetés :	355
Nombre de porteurs de parts sortants :	2

Capital au 31-12-2019

Montant :	96 940 *
Nombre de titres :	785
Nombre de porteurs de parts :	3

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	96 940
Variation des + ou- values potentielles sur titres	2 431
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 967
Régularisation des SND	(587)
Frais de négociation de titres	(67)
Droit de sortie	119
Capital au 31/12/2019	100 803

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le total de ces charges s'élève à 2 563 DT au 31-12-2019 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	1 373	1 627
Rémunération du dépositaire	1 190	1 190
Total	2 563	2 817

4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à 2 573 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunération CAC	2 040	2 040
Publicité et publications	200	200
Redevance CMF	115	137
Impôts et taxes	94	90
Services bancaires et assimilés	124	105
Total	2 573	2 572

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	6,333	5,464	4,792	4,998	5,694
Charges de gestion des placements	-3,265	-2,471	-2,296	-2,593	-2,466
Revenu net des placements	3,068	2,993	2,496	2,405	3,228
Autres charges	-3,277	-2,256	-1,694	-1,942	-1,346
Résultat d'exploitation (1)	-0,210	0,737	0,802	0,463	1,881
Régularisation du résultat d'exploitation	0,134	0,002	0,000	-0,044	-0,540
Somme Capitalisables de l'exercice	-0,075	0,739	0,802	0,420	1,342
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3,097	-0,289	-6,809	2,824	-7,503
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,506	6,141	7,011	1,302	1,608
Frais de négociation de titres	-0,086	-0,138	-0,048	-0,134	-0,272
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	5,518	5,714	0,153	3,992	-6,166
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,308	6,450	0,954	4,456	-4,285
Droits d'entrées et droits de sorties	0,151	0,000	0,000	0,000	0,009
Résultat non distribuable de l'exercice	5,669	5,714	0,153	3,992	-6,157
Régularisation du résultat non distribuable	-0,748	0,466	0,000	-1,621	1,638
Sommes non distribuables de l'exercice	4,920	6,179	0,153	2,371	-4,519
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	2,300
Valeur liquidative	131,639	126,794	119,876	118,922	116,131
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,22%	2,06%	1,92%	1,79%	1,52%
Autres charges/actif net moyen	2,23%	1,88%	1,42%	1,34%	0,83%
Résultats Capitalisables (d'exploitation) de l'exercice/actif net moyen	-0,14%	0,61%	0,67%	0,29%	0,83%

5.2- Transactions avec les parties liées :

- La gestion d'AL AMANAH PRUDENCE FCP est confiée à la Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière administrative et comptable du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net et payée trimestriellement nette de toute retenue fiscale.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 373 DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 190 DT.

5.3- Evènements postérieurs à la date de clôture :

Suite aux évènements survenus après la clôture de l'exercice comptable et se rapportant à la propagation de la pandémie COVID-19. Il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

- Une continuité d'exploitation non menacée :

Le fonds Al Amanah Prudence FCP a poursuivi son activité de manière habituelle jusqu'à la date de préparation des états financiers. Aucun bouleversement n'a été enregistré que ce soit au niveau de la gestion du portefeuille (achat et vente en bourse et placements), de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la publication de la valeur liquidative de manière régulière.

- Variation de la valorisation des actions cotées :

A l'issue des évènements exceptionnels cités ci-dessus, les cours des titres cotés ont enregistré une baisse importante pendant quelques séances avant de se stabiliser et d'enregistrer une remontée, à la date de la rédaction de ce rapport. Les cours restent cependant liés à l'impact de ces évènements exceptionnels sur les sociétés cotées et à leurs capacités à s'adapter au contexte actuel.

- Variation de la valorisation des emprunts obligataires, BTA et titres à revenu fixe :

L'estimation de l'impact des évènements en cours sur les emprunts obligataires et BTA ne peut être mesurée de manière fiable à la date d'élaboration des états financiers.

CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2019

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de CGF Premium Obligataire FCP qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 5 124 705 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 101 578 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- La note 5.3 des états financiers qui décrit les événements postérieurs à la clôture qui sont liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts potentiels sur l'activité du fonds.

- L'emprunt obligataire SERVICOM 2016 a fait l'objet d'une restructuration le 01/10/2019 suite aux impayés relatifs aux échéances du 12/02/2019 (initialement reportée au 15/04/2019) et 12/08/2019. A cet effet, une assemblée générale spéciale a décidé de :

- Translater la date de jouissance dudit emprunt (capital restant dû inchangé) au 12 décembre 2019, soit 10 mois depuis la dernière échéance non honorée ;
- Fixer la durée de l'emprunt à 5 ans. La dernière échéance étant le 24/12/2024 ;
- Modifier l'échéancier de remboursement du capital et de paiement d'intérêt de semestriel à annuel avec comme première échéance le 12/12/2020 ;
- Modifier les taux de rémunération pour la catégorie fixe à 11,6% au lieu de 8,2% et pour la catégorie variable à TMM+4,6% au lieu de TMM+3%.

Le fonds a décidé à cet effet de suspendre la constatation des intérêts courus au titre de cet emprunt et de provisionner le principal à hauteur de 10%.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2019, l'actif de CGF Premium Obligataire FCP a été employé en des titres émis par un même émetteur SERVICOM à un taux de 19,52% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation ;
- Au 31 décembre 2019, l'actif de CGF Premium Obligataire FCP a été employé en des titres émis par un même émetteur UIB à un taux de 11,87% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation ;
- Au 31 décembre 2019, l'actif de CGF Premium Obligataire FCP a été employé en parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 89,84% se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par la réglementation.

Tunis, le 31 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
AMC ERNST & YOUNG
Noureddine HAJJI

BILAN ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinar Tunisien)

31/12/2019 31/12/2018

ACTIF

AC1-	Portefeuille-titres	4.1	4 640 083	6 429 136
	a- Actions et valeurs assimilées		-	175 219
	b- Obligations et valeurs assimilées		4 640 083	6 253 917
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		524 395	798 606
	a- Placements monétaires	4.3	-	-
	b- Disponibilités		524 395	798 606
AC3-	Créances d'exploitation	4.4	394	6
TOTAL ACTIF			5 164 872	7 227 748

PASSIF

PA1-	Opérateurs créditeurs	4.6	28 402	38 016
PA2-	Autres créditeurs divers	4.7	11 765	11 215
TOTAL PASSIF			40 167	49 231

ACTIF NET

CP1-	Capital	4.8	4 311 219	6 162 246
	Sommes Capitalisables		813 486	1 016 271
CP2-	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		711 908	764 600
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		101 578	251 671
ACTIF NET			5 124 705	7 178 517
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			5 164 872	7 227 748

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Exprimé en dinar Tunisien)

			<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2018</u>
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.2	207 110	368 481
	a. Dividendes		10 324	15 683
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		196 786	352 798
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.5	27 061	85 586
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		234 171	454 067
CH1-	Charges de gestion des placements	4.9	(90 063)	(121 039)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		144 108	333 028
CH2-	Autres charges	4.10	(14 574)	(16 852)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		129 534	316 176
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		(27 956)	(64 505)
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		101 578	251 671
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		27 956	64 505
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 301	1 193
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(8 890)	(1 272)
	Frais de négociation de titres		(301)	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		121 644	316 097

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le 31/12/2019</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2018</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	121 644	316 097
a- Résultat d'exploitation	129 534	316 176
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 301	1 193
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(8 890)	(1 272)
d- Frais de négociation de titres	(301)	-
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(2 175 456)	(4 571 411)
a / Souscriptions	3 040 238	8 729 055
Capital (Souscription)	2 578 002	7 625 523
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	(1 903)	(2 217)
Régularisation des sommes capitalisables (Souscription)	464 139	1 105 749
b / Rachats	(5 215 694)	(13 300 466)
Capital (Rachat)	(4 423 532)	(11 633 337)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	4 296	242
Régularisation des sommes capitalisables (Rachat)	(796 458)	(1 667 371)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 053 812)	(4 255 314)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	7 178 517	11 433 831
en fin de l'exercice	5 124 705	7 178 517
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	6 312 684	10 416 971
en fin de l'exercice	4 422 099	6 312 684
VALEUR LIQUIDATIVE	1,159	1,137
TAUX DE RENDEMENT	1,92%	3,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2019

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP :

CGF Premium Obligataire FCP initialement dénommée Al Amanah Obligataire FCP, est un fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 septembre 2007 n° 15/2007.

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce depuis l'exercice 2015.

Suite à l'obtention de l'agrément de changement de la dénomination n°66-2016 du 28 décembre 2016, la dénomination du fonds est passée d'«Al Amanah Obligataire FCP» à «CGF Premium Obligataire FCP».

Le dépositaire de ce fonds est l'Arab Tunisian Bank (ATB) suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire BIAT.

Le gestionnaire est la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse.

Les distributeurs du fonds sont l'ATB et la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 d'ajout de l'ATB en tant que nouveau distributeur du fonds.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 25-02-2008.

La valeur d'origine des parts initialement fixée à 100 dt a été ramenée à 1dt à partir du 13 novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Au 31/12/2019, le fonds CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2019 de Bons du Trésor Assimilables et obligations. Le solde de ce poste s'élève à 4 640 083 dinars, détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Obligations et valeurs assimilées				
Emprunts d'état				
BTA 5,6% Août 2022	1 400	1 341 630	1 409 237	27,29%
BTA-6.90% Mai 2022	683	734 230	717 867	13,90%
Total Emprunts d'état		2 075 860	2 127 105	41,18%
Emprunts de sociétés				
EO ATB SUB 2017 CAT A	3 000	300 000	318 648	6,17%
EO ATL 2013-2	1 000	20 000	20 148	0,39%
EO HL 2013/2 B	2 000	80 000	83 957	1,63%
EO HL 2015-01 B	3 060	183 600	191 350	3,70%
EO HL 2015-02 B	1 250	100 000	104 787	2,03%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	60 600	62 789	1,22%
EO SERVICOM 2016	10 000	1 009 000	1 008 134	19,52%
EO STB 2008/2	2 800	105 000	109 742	2,12%
EO UIB 2009/1	11 800	581 930	594 975	11,52%
EO UIB 2011-1	300	18 000	18 317	0,35%
ES AMEN BANK 2008	5	127	132	0,00%
Total Emprunts des sociétés		2 458 257	2 512 978	48,66%
Total portefeuille		4 534 117	4 640 083	89,84%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2018	6 246 545	182 200	390	6 429 136	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	116 000			116 000	
Actions SICAV	352 106			352 106	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	(250 000)			(250 000)	
Obligations de sociétés	(1 403 648)			(1 403 648)	(1 145)
Actions SICAV	(526 886)			(526 886)	(7 745)
Variation des plus ou moins-values latentes			1 301	1 301	
Variation des intérêts courus		(77 927)		(77 927)	
Soldes au 31 décembre 2019	4 534 117	104 274	1 692	4 640 083	(8 890)

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des titres OPCVM	10 324	15 683
Revenus des BTA	102 501	111 421
Revenus des obligations des sociétés	94 285	241 377
Total	207 110	368 481

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2019.

4.4- Note sur les créances d'exploitation:

Les créances d'exploitation sont constituées des retenues à la source sur BTA et obligations d'état. Cette rubrique affiche un solde de 394 DT au 31-12-2019 contre un solde de 6 DT au 31-12-2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Retenue à la source sur EO	394	6
Total	394	6

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des certificats de dépôt	25 087	15 053
Revenus sur comptes de dépôt	1 974	1 931
Revenu des autres placements monétaires (Moudharba)	-	68 602
Total	27 061	85 586

4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par CGF Premium Obligataire FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 28 402 DT au 31-12-2019 contre un solde de 38 016 DT au 31-12-2018.

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Gestionnaire	16 655	22 228
Dépositaire	11 747	15 788
Total	28 402	38 016

4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 11 765 DT au 31-12-2019 contre un solde de 11 215 DT au 31-12-2018:

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Commissaire aux comptes	11 120	10 296
Publications CMF	202	304
Redevance CMF	443	616
Total	11 765	11 215

4.8- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à(2 053 812) dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(1 851 027)
Variation de la part Revenu	(202 785)
Variation de l'Actif Net	(2 053 812)

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2019

Montant :	6 162 246
Nombre de titres :	6 312 684
Nombre de porteurs de parts :	104

Souscriptions réalisées

Montant :	2 578 002
Nombre de titres émis :	2 640 938
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	10

Rachats effectués

Montant :	4 423 532
Nombre de titres rachetés :	4 531 523
Nombre de porteurs de parts sortants :	35

Capital au 31-12-2019

Montant :	4 316 716 *
Nombre de titres :	4 422 099
Nombre de porteurs de parts :	79

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	4 316 716
Variation des + ou- values potentielles sur titres	1 301
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(8 890)
Régularisation des SND	2 394
Frais de négociation de titres	(301)
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2019	4 311 219

4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 90 063 DT au 31-12-2019 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	78 316	105 251
Rémunération du Dépositaire	11 747	15 788
Total	90 063	121 039

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à 14 574 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunération commissaire aux comptes	7 700	7 700
Redevance CMF	6 581	8 845
Impôts et taxes	90	90
Publicité et publications	200	200
Services bancaires et assimilés	3	17
Total	14 574	16 852

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents (*) :

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	0,053	0,072	0,044	4,996	6,007
Charges de gestion des placements	-0,020	-0,019	-0,008	-0,729	-0,876
Revenu net des placements	0,033	0,053	0,037	4,267	5,131
Autres charges	-0,003	-0,003	-0,002	-0,210	-0,222
Résultat d'exploitation (1)	0,029	0,050	0,035	4,056	4,910
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,006	-0,010	0,005	0,041	-0,933
Sommes capitalisables de l'exercice	0,023	0,040	0,040	4,097	3,977
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,000	0,000	0,000	-0,037	0,057
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,002	0,000	0,000	0,022	0,034
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,001	-0,034
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	-0,002	0,000	0,000	-0,016	0,057
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,027	0,050	0,035	4,040	4,967
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,002	0,000	0,000	-0,016	0,057
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	0,000	0,000	-0,005	-0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,001	0,000	0,000	-0,021	0,056
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	3,855
Valeur liquidative	1,159	1,137	1,098	105,749	101,673
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,37%	1,37%	0,81%	0,71%	0,71%
Autres charges/actif net moyen	0,22%	0,19%	0,18%	0,20%	0,18%
Résultats capitalisables (d'exploitation) de l'exercice/actif net moyen	1,97%	3,57%	3,75%	3,98%	4,67%

(*) Voir note 1

5.2-Transactions avec les parties liées :

- La gestion de CGF Premium Obligataire FCP est confiée à la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée trimestriellement. Cette commission a été portée à 1% HT de l'actif net par an à partir du 13 novembre 2017.

Les frais de gestion s'élèvent à 78 316 DT au 31-12-2019.

- La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB à partir du 13 novembre 2017 en remplacement de la BIAT. La convention de dépôt et de gestion qui lie l'ATB et le gestionnaire de CGF Premium Obligataire FCP prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an au lieu d'une rémunération annuelle de 0,1 HT de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT HT servies à la BIAT. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif et versée annuellement au dépositaire ATB.

Les frais de dépositaire s'élèvent à 11 747 DT au 31/12/2019.

5.3- Evènements postérieurs à la date de clôture :

Suite aux évènements survenus après la clôture de l'exercice comptable et se rapportant à la propagation de la pandémie COVID-19. Il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

- Une continuité d'exploitation non menacée :

Le fonds CGF Premium Obligataire FCP a poursuivi son activité de manière habituelle jusqu'à la date de préparation des états financiers. Aucun bouleversement n'a été enregistré que ce soit au niveau de la gestion du portefeuille (achat et vente en bourse et placements), de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la publication de la valeur liquidative de manière régulière.

- Variation de la valorisation des actions cotées :

A l'issue des évènements exceptionnels cités ci-dessus, les cours des titres cotés ont enregistré une baisse importante pendant quelques séances avant de se stabiliser et d'enregistrer une remontée, à la date de la rédaction de ce rapport. Les cours restent cependant liés à l'impact de ces évènements exceptionnels sur les sociétés cotées et à leurs capacités à s'adapter au contexte actuel.

- Variation de la valorisation des emprunts obligataires, BTA et titres à revenu fixe :

L'estimation de l'impact des événements en cours sur les emprunts obligataires et BTA ne peut être mesurée de manière fiable à la date d'élaboration des états financiers.

CGF TUNISIE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2019

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *CGF Tunisie Actions FCP* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 653 099 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 3 801 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds CGF Tunisie Actions FCP pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 5.3 des états financiers qui décrit les événements postérieurs à la clôture qui sont liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts potentiels sur l'activité du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 31 mars 2020
Le Commissaire aux Comptes :
AMC ERNST & YOUNG
Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2019*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	649 580	533 183
a- Actions et droits attachés		629 856	513 440
b- Obligations et valeurs assimilées		19 724	19 743
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.3	10 108	9 510
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		10 108	9 510
AC3- Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		659 688	542 693
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	4 748	2 953
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	1 841	2 104
TOTAL PASSIF		6 589	5 057
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	4.7	665 882	550 731
CP1- Sommes Distribuables		(12 783)	(13 095)
CP2- a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(16 584)	(8 243)
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 801	(4 852)
ACTIF NET		653 099	537 636
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		659 688	542 693

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2018</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	19 954	4 769
a. Dividendes		18 905	3 720
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 049	1 049
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	1 223	1 000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		21 177	5 769
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(15 042)	(7 159)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6 135	(1 390)
CH2- Autres charges	4.9	(2 902)	(2 614)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 233	(4 004)
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		568	(848)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 801	(4 852)
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(568)	848
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(29 014)	(35 388)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 904	9 558
Frais de négociation de titres		(1 282)	(3 422)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(24 159)	(33 256)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le 31/12/2019</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2018</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(24 159)	(33 256)
a- Résultat d'exploitation	3 233	(4 004)
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(29 014)	(35 388)
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 904	9 558
d- Frais de négociation de titres	(1 282)	(3 422)
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	139 622	443 699
a / Souscriptions	240 448	624 942
Capital	251 610	580 238
Régularisation des sommes non distribuables	(5 862)	55 609
Régularisation des sommes distribuables	(5 300)	(10 905)
b / Rachats	(100 826)	(181 243)
Capital	(104 861)	(178 806)
Régularisation des sommes non distribuables	1 657	(6 258)
Régularisation des sommes distribuables	2 378	3 821
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	115 463	410 443
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	537 636	127 193
en fin de l'exercice	653 099	537 636
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	51 827	12 619
en fin de l'exercice	65 637	51 827
VALEUR LIQUIDATIVE	9,950	10,374
TAUX DE RENDEMENT	-4,09%	2,92%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2019

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT CGF TUNISIE ACTIONS FCP :

CGF Tunisie Actions FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 février 2016 n° 07/2016.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

CGF Tunisie Actions FCP est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse.

Le fonds a été constitué en date du 07 décembre 2016.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 06-01-2017.

Le premier exercice du fonds s'étale du 06-01-2017 au 31-12-2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2019.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2019, le fonds CGF Tunisie Actions FCPne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2019 d'actions et droits rattachés et Bons de Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 649 580 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Actions				
ADWYA	5 000	25 021	12 500	1,89%
ATTIJARI BANK	1 250	50 755	41 248	6,25%
BIAT	500	63 092	57 395	8,70%
DELICE HOLDING	3000	40 498	31 254	4,74%
EURO CYCLES	2 475	58 108	46 456	7,04%
GIF	10000	12 420	6 100	0,92%
LANDOR	2 303	20 696	17 991	2,73%
MONOPRIX	500	5 132	3 992	0,61%
ONE TECH HOLDING	4 000	61 673	55 476	8,41%
SAH	4134	49 990	48 980	7,42%
SFBT	1 500	28 472	28 589	4,33%
SIAME	1 116	2 593	4 574	0,69%
SOTETEL	5 500	38 138	27 660	4,19%
SOTIPAPIER	6 000	41 435	41 808	6,34%
SOTUVER	4 000	32 748	33 708	5,11%
STAR	150	18 324	21 159	3,21%
TELNET HOLDING	6 000	49 985	55 884	8,47%
UIB	2 500	63 067	56 975	8,64%
UNIMED	4 000	32 616	38 108	5,78%
Total actions		694 762	629 856	95,48%
Obligations et valeurs assimilées				
Emprunts d'état				
BTA-6.90% MAI22	19	19 095	19 724	2,99%
Total Emprunts d'Etat		19 095	19 724	2,99%
Total portefeuille titres		713 857	649 580	98,47%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2018	568 445	681	(35 944)	533 182	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	186 183			186 183	
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Cessions de l'exercice					
Actions et droits	(40 771)			(40 771)	2 904
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Variation des plus ou moins-values latentes			(29 014)	(29 014)	
Variation des intérêts courus		-		-	
Soldes au 31 décembre 2019	713 857	681	(64 958)	649 580	2 904

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Dividendes	18 905	3 720
Revenus des BTA	1 049	1 049
Total	19 954	4 769

4.3- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à 10 108 dinars et correspond aux avoirs en banque ayant les caractéristiques suivantes :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif
DISPONIBILITES			
Avoirs en banque	10 108	10 108	1,53%
TOTAL GÉNÉRAL	10 108	10 108	1,53%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenu du compte courant rémunéré	1 223	1 000
Total	1 223	1 000

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par CGF Tunisie Actions FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 4 748 DT au 31-12-2019 contre 2 953 DT au 31-12-2018.

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Gestionnaire	2 905	2 565
Dépositaire- Commission de dépôt	1 627	171
Dépositaire- Commission de Clearing	216	216
Total	4 748	2 953

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 1 841 DT au 31-12-2019 contre 2 104 DT au 31-12-2018.

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Commissaire aux comptes	1 489	1 860
Redevance CMF	56	47
Publications CMF	296	196
Total	1 841	2 104

4.7- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 115 463 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	115 152
Variation de la part Revenu	311
Variation de l'Actif Net	115 463

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2019

Montant :	550 731
Nombre de titres :	51 827
Nombre de porteurs de parts :	63

Souscriptions réalisées

Montant :	251 610
Nombre de titres émis :	23 678
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	5

Rachats effectués

Montant :	104 861
Nombre de titres rachetés :	9 868
Nombre de porteurs de parts sortants :	12

Capital au 31-12-2019

Montant :	697 480 *
Nombre de titres :	65 637
Nombre de porteurs de parts :	56

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	697 480
Variation des + ou- valeurs potentielles sur titres	(29 014)
Plus ou moins-valeurs réalisées sur cession de titres	2 904
Régularisation des SND	(4 205)
Frais de négociation de titres	(1 282)
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2019	665 882

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 15 042 DT au 31-12-2019 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	10 620	5 929
Rémunération du dépositaire- Commission de dépôt	3 563	395
Rémunération du dépositaire- Commission de clearing	859	835
Total	15 042	7 159

4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à 2 902 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Honoraires CAC	1 904	1 904
Redevance CMF	595	332
Publicité et publications	301	301
Frais divers bancaires	41	12
Autres charges	61	65
Total	2 902	2 614

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	0,323	0,112	0,252
Charges de gestion des placements	-0,229	-0,138	-0,203
Revenu net des placements	0,093	-0,026	0,049
Autres charges	-0,044	-0,05	-0,187
Résultat d'exploitation	0,049	-0,077	-0,138
Régularisation du résultat d'exploitation	0,009	-0,016	-0,021
Sommes distribuables de l'exercice	0,058	-0,093	-0,159
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-0,442	-0,683	-0,044
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,044	0,184	0,458
Frais de négociation de titres	-0,020	-0,066	-0,232
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	-0,417	-0,564	0,182
Résultat net de l'exercice	-0,368	-0,641	0,044
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,002
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,417	-0,564	0,184
Régularisation du résultat non distribuable	-0,064	0,952	0,054
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,481	0,388	0,238
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	9,950	10,374	10,079

Ratios de gestion des placements	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,53%	2,17%	2,41%
Autres charges / actif net moyen	0,49%	0,79%	2,22%
Résultat distribuable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	0,54%	-1,21%	-1,64%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 1,5% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée trimestriellement.

En plus de ces frais fixes, une commission de sur performance est prélevée par le gestionnaire si le FCP réalise un rendement annuel minimum exigé égal à 8%. Cette commission de surperformance qui est de 20% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du fonds.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 10 620 DT au 31-12-2019.

Les frais de commission de sur performance sont nuls au 31-12-2019.

- La convention de dépôt et de gestion qui lie l'AMEN BANK et le gestionnaire de CGF Tunisie Actions FCP prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 3 000 DT HT par an à partir de la troisième année. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire.

Une commission de clearing de 500 DT HT la première année et 700 DT HT à partir de la deuxième année est également réglée au dépositaire. Cette commission de clearing est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire.

La rémunération de l'exercice 2019 s'élève à 3 563 DT au titre des services de dépositaire et 859 DT au titre de la commission de clearing.

5.3- Evènements postérieurs à la date de clôture :

Suite aux évènements survenus après la clôture de l'exercice comptable et se rapportant à la propagation de la pandémie COVID-19. Il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

- Une continuité d'exploitation non menacée :

Le fonds CGF Tunisie Actions FCP a poursuivi son activité de manière habituelle jusqu'à la date de préparation des états financiers. Aucun bouleversement n'a été enregistré que ce soit au niveau de la gestion du portefeuille (achat et vente en bourse et placements), de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la publication de la valeur liquidative de manière régulière.

- Variation de la valorisation des actions cotées :

A l'issue des évènements exceptionnels cités ci-dessus, les cours des titres cotés ont enregistré une baisse importante pendant quelques séances avant de se stabiliser et d'enregistrer une remontée, à la date de la rédaction de ce rapport. Les cours restent cependant liés à l'impact de ces évènements exceptionnels sur les sociétés cotées et à leurs capacités à s'adapter au contexte actuel.

- Variation de la valorisation des emprunts obligataires, BTA et titres à revenu fixe :

L'estimation de l'impact des événements en cours sur les emprunts obligataires et BTA ne peut être mesurée de manière fiable à la date d'élaboration des états financiers.

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 779.561, un actif net de D : 764.818 et un bénéfice de D : 28.924.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 21,70% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>610 412,239</u>	<u>648 769,405</u>
Actions et droits rattachés		310 887,537	324 712,057
Obligations et valeurs assimilées		285 473,385	284 286,548
Titres des Organismes de Placement Collectif		14 051,317	39 770,800
Placements monétaires et disponibilités		<u>169 149,260</u>	<u>172 975,772</u>
Placements monétaires		-	160 934,585
Disponibilités		169 149,260	12 041,187
TOTAL ACTIF		<u>779 561,499</u>	<u>821 745,177</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	11 626,238	4 723,272
Autres créditeurs divers	6	3 117,557	3 280,878
TOTAL PASSIF		<u>14 743,795</u>	<u>8 004,150</u>
ACTIF NET			
Capital	7	760 181,390	794 840,241
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3,791	2,806
Sommes distribuables de l'exercice		4 632,523	18 897,980
ACTIF NET		<u>764 817,704</u>	<u>813 741,027</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>779 561,499</u>	<u>821 745,177</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Note

		Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	8	28 061,145	27 597,464
Dividendes		14 621,092	14 157,464
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 440,053	13 440,000
Revenus des placements monétaires	9	2 611,388	10 476,433
Revenus des prises en pension	10	4 515,510	5 056,581
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		35 188,043	43 130,478
Charges de gestion des placements	11	(26 140,327)	(19 974,818)
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 047,716	23 155,660
Autres charges	12	(3 652,331)	(3 543,682)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 395,385	19 611,978
Régularisation du résultat d'exploitation		(762,862)	(713,998)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 632,523	18 897,980
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		762,862	713,998
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		55 856,173	27 195,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(32 204,297)	(11 179,051)
Frais de négociations de titres		(123,490)	(187,369)
RESULTAT DE L'EXERCICE		28 923,771	35 440,715

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	28 923,771	35 440,715
Résultat d'exploitation	5 395,385	19 611,978
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 856,173	27 195,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(32 204,297)	(11 179,051)
Frais de négociation de titres	(123,490)	(187,369)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(18 896,696)	(7 559,640)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(58 950,398)	(44 475,598)
Souscriptions		
- Capital	-	4 661,286
- Régularisation des sommes non distribuables	-	200,752
- Régularisation des sommes distribuables	-	10,593
Rachats		
- Capital	(58 099,330)	(47 371,674)
- Régularisation des sommes non distribuables	(87,907)	(1 251,811)
- Régularisation des sommes distribuables	(763,161)	(724,744)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(48 923,323)	(16 594,523)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	813 741,027	830 335,550
En fin de l'exercice	764 817,704	813 741,027
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	7 196	7 590
En fin de l'exercice	6 670	7 196
VALEUR LIQUIDATIVE	114,665	113,082
TAUX DE RENDEMENT	3,72%	4,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la société « Hélion Capital » et la «BIAT» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 610.412,239 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions & droits rattachés		360 354,598	310 887,537	40,65%
<u>Actions & droits rattachés</u>		360 354,598	310 887,537	40,65%
AMEN BANK	700	18 960,000	20 433,000	2,67%
ASSAD	5 093	50 404,730	36 389,485	4,76%
BIAT	284	32 497,000	32 600,360	4,26%
TPR	4 892	23 922,427	23 188,080	3,03%
MONOPRIX	1 720	40 006,911	13 732,480	1,80%
CITY CARS	2 480	21 185,545	18 213,120	2,38%
ASTREE	578	28 983,969	25 437,780	3,33%
CEREALIS	11 603	78 315,236	70 430,210	9,21%
SFBT	1 638	25 677,980	31 218,642	4,08%
UIB	1 722	40 400,800	39 244,380	5,13%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		270 928,000	285 473,385	37,33%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		270 928,000	285 473,385	37,33%
BTA 04-2023-6%	280	270 928,000	285 473,385	37,33%
Titres des Organismes de Placement Collectif		13 975,962	14 051,317	1,84%
FCP HELION MONEO	133	13 975,962	14 051,317	1,84%
TOTAL		645 258,560	610 412,239	79,81%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			78,30%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	739 398,256	9 684,164	(100 313,015)	648 769,405	
Acquisitions de l'exercice					
Actions cotés	39 599,000			39 599,000	
Titres OPCVM	24 333,860			24 333,860	
Cessions de l'exercice					
Actions cotés	(108 052,500)			(108 052,500)	(32 350,850)
Titres OPCVM	(50 020,056)			(50 020,056)	146,553
Variation des plus ou moins value latentes			55 856,173	55 856,173	
Variations des intérêts courus		(73,643)		(73,643)	
Soldes au 31 décembre 2019	645 258,560	9 610,521	(44 456,842)	610 412,239	(32 204,297)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 11.626,238 contre D : 4.723,272 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 197,406	1 271,855
Rémunération variable du gestionnaire	10 128,812	3 151,397
Rémunération du dépositaire	300,020	300,020
Total	11 626,238	4 723,272

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 3.117,557, contre D : 3.280,878 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	2 577,394	2 721,439
Redevance du CMF	64,918	68,955
Etat, retenue à la source	175,245	190,565
Autres	300,000	299,919
Total	3 117,557	3 280,878

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	794 840,241
Nombre de parts émises	7 196
Nombre de copropriétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(58 099,330)
Nombre de parts rachetées	(526)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 856,173
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(32 204,297)
Régularisation des sommes non distribuables	(87,907)
Frais de négociations de titres	(123,490)
Droits de sortie	-

Capital au 31-12-2019

Montant	760 181,390
Nombre de parts	6 670
Nombre de copropriétaires	4

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 28.061,145, contre D : 27.597,464 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA)	13 440,053	13 440,000
<u>Dividendes</u>		
-des titres cotés	12 715,480	12 229,370
-des titres OPCVM	1 905,612	1 928,094
TOTAL	28 061,145	27 597,464

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 2.611,388 contre D : 10.476,433, au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des comptes à terme	2 299,045	10 437,834
Intérêts des dépôts à vue	312,343	38,599
TOTAL	2 611,388	10 476,433

Note 10 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2019 à D : 4.515,510, contre D : 5.056,581 à la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 26.140,327 contre D : 19.974,818 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	14 821,515	15 633,421
Rémunération variable du gestionnaire	10 128,812	3 151,397
Rémunération du dépositaire	1 190,000	1 190,000
Total	<u>26 140,327</u>	<u>19 974,818</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 3.652,331 contre D : 3.543,682 au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	803,555	847,575
Honoraires commissaire aux comptes	2 536,695	2 268,267
Publications	300,081	416,540
Autres	12,000	11,300
Total	<u>3 652,331</u>	<u>3 543,682</u>

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	5,276	5,994	5,527	5,685	8,432
Charges de gestion des placements	(3,919)	(2,776)	(3,618)	(3,535)	(4,053)
Revenus net des placements	<u>1,356</u>	<u>3,218</u>	<u>1,909</u>	<u>2,150</u>	<u>4,379</u>
Autres charges	(0,548)	(0,492)	(0,514)	(0,313)	(0,679)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,809</u>	<u>2,725</u>	<u>1,395</u>	<u>1,838</u>	<u>3,700</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,114)	(0,099)	(0,399)	(0,509)	(1,990)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,695</u>	<u>2,626</u>	<u>0,996</u>	<u>1,328</u>	<u>1,710</u>

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8,374	3,779	1,857	3,875	(15,467)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4,828)	(1,554)	3,745	(0,255)	7,977
Frais de négociation de titres	(0,019)	(0,026)	(0,017)	(0,018)	(0,044)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,527	2,200	5,585	3,602	(7,535)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,336	4,925	6,980	5,440	(3,835)
Droit d'entrée et de sortie	-	-	0,002	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	3,527	2,200	5,587	3,602	(7,535)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,013)	(0,146)	(0,658)	0,086	4,614
Sommes non distribuables de l'exercice	3,514	2,054	4,929	3,688	(2,921)
Distribution de dividende	2,626	0,996	1,329	1,710	1,995
Valeur liquidative	114,665	113,082	109,398	104,802	101,495
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	3,44%	2,50%	3,38%	3,43%	3,93%
Autres charges / actif net moyen	0,48%	0,44%	0,48%	0,30%	0,66%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,61%	2,36%	0,93%	1,29%	1,66%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .

FCP HELION MONEO

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 6.652.497, un actif net de D : 6.637.871 et un bénéfice de D : 413.217.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 48,85% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>3 579 634,221</u>	<u>4 344 400,136</u>
Obligations et valeurs assimilées		3 249 459,726	4 009 346,399
Titres OPCVM		330 174,495	335 053,737
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 072 863,107</u>	<u>2 998 956,821</u>
Placements monétaires	5	2 947 796,489	2 998 479,958
Disponibilités		125 066,618	476,863
TOTAL ACTIF		<u>6 652 497,328</u>	<u>7 343 356,957</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	6 329,171	7 356,044
Autres créditeurs divers	7	8 297,340	9 015,669
TOTAL PASSIF		<u>14 626,511</u>	<u>16 371,713</u>
ACTIF NET			
Capital	8	6 268 682,910	6 975 019,018
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		23,616	11,116
Sommes distribuables de l'exercice		369 164,291	351 955,110
ACTIF NET		<u>6 637 870,817</u>	<u>7 326 985,244</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>6 652 497,328</u>	<u>7 343 356,957</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	214 846,235	265 034,487
Revenus des obligations et valeurs assimilées		195 321,765	240 450,807
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		19 524,470	24 583,680
Revenus des placements monétaires	10	222 341,861	194 222,279
Revenus des prises en pension	11	39 016,442	51 827,695
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		476 204,538	511 084,461
Charges de gestion des placements	12	(59 790,691)	(72 410,161)
REVENU NET DES PLACEMENTS		416 413,847	438 674,300
Autres charges	13	(14 019,989)	(15 746,573)
RESULTAT D'EXPLOITATION		402 393,858	422 927,727
Régularisation du résultat d'exploitation		(33 229,567)	(70 972,617)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		369 164,291	351 955,110
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		33 229,567	70 972,617
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 688,995)	(2 333,752)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		12 511,734	9 357,795
RESULTAT DE L'EXERCICE		413 216,597	429 951,770

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	413 216,597	429 951,770
Résultat d'exploitation	402 393,858	422 927,727
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 688,995)	(2 333,752)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 511,734	9 357,795
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(227 084,592)	(331 874,367)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(875 246,432)	1 176 351,217
Souscriptions		
- Capital	4 275 497,088	14 386 230,558
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 551,099)	1 024,582
- Régularisation des sommes distribuables	143 802,285	631 575,273
Rachats		
- Capital	(4 990 870,080)	(13 194 521,298)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 765,244	(1 720,801)
- Régularisation des sommes distribuables	(301 889,870)	(646 237,097)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(689 114,427)	1 274 428,620
ACTIF NET		
En début de l'exercice	7 326 985,244	6 052 556,624
En fin de l'exercice	6 637 870,817	7 326 985,244
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	69 996	58 026
En fin de l'exercice	62 817	69 996
VALEUR LIQUIDATIVE	105,669	104,677
TAUX DE RENDEMENT	5,75%	4,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélion Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélion Monéo » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 3.579.634,221 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		3 160 495,000	3 249 459,726	48,95%
<u>Obligations des sociétés</u>		1 960 000,000	2 039 094,719	30,72%
Tunisie Leasing 2013-2 B (Taux fixe de 7,6%)	2 000	80 000,000	84 397,589	1,27%
Tunisie Leasing 2014-2 (Taux fixe de 7,80%)	3 500	140 000,000	140 405,770	2,12%
Tunisie Factoring 2014-1 (Taux fixe de 7,60%)	7 500	150 000,000	158 770,192	2,39%
Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT B (Taux fixe de 11,70%)	2 500	250 000,000	261 955,738	3,95%
ATL 2014-3 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	5 000	100 000,000	105 430,356	1,59%
Attijari leasing 2015-1 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	3 000	60 000,000	62 531,672	0,94%
Attijari leasing 2015-1 CAT B (Taux fixe de 7,80%)	2 000	120 000,000	125 196,590	1,89%
Attijari leasing 2016-1 CAT A (Taux fixe de 7,50%)	3 000	120 000,000	123 167,213	1,86%
CIL 2015-1 (Taux fixe de 7,65%)	2 000	40 000,000	41 337,705	0,62%
CIL 2017-1 (Taux fixe de 7,60%)	5 000	300 000,000	309 369,180	4,66%
UIB 2016 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	4 000	240 000,000	254 013,370	3,83%
Attijari bank subordonné 2017 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	6 000	360 000,000	372 519,344	5,61%
<u>Emprunt National</u>		240 000,000	246 308,384	3,71%
Emprunt National 2014 CAT B	6 000	240 000,000	246 308,384	3,71%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		960 495,000	964 056,623	14,52%
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	661 593,447	9,97%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	302 463,176	4,56%
Titres des Organismes de Placement Collectif		328 463,319	330 174,495	4,97%
SICAV TRESOR	3 195	328 463,319	330 174,495	4,97%
TOTAL		3 488 958,319	3 579 634,221	53,93%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			53,81%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	4 224 947,251	140 226,741	(20 773,856)	4 344 400,136	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	250 000,000			-	
Titres OPCVM	6 698 342,991			6 698 342,991	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(860 000,000)			(860 000,000)	
Emprunt National 2014 CAT B	(120 000,000)			(120 000,000)	
Titres OPCVM	(6 704 331,923)			(6 704 331,923)	12 511,734
Variation des plus ou moins value latentes			(1 688,995)	(1 688,995)	
Variations des intérêts courus		(27 087,988)		(27 087,988)	
Soldes au 31 décembre 2019	3 488 958,319	113 138,753	(22 462,851)	3 579 634,221	12 511,734

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 2.947.796,489 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme	1 000 000,000	1 006 099,726	15,16%
BTK PLACEMENT_181J_(au 08/06/2020) au taux de 12,65%	1 000 000,000	1 006 099,726	15,16%
Certificats de dépôt	1 939 140,924	1 941 696,763	29,25%
QNB pour 90 jours (au 19/03/2020) au taux de 11,3%	489 010,454	490 440,709	7,39%
BNA pour 120 jours (au 22/04/2020) au taux de 10,8%	486 100,386	486 996,904	7,34%
BTE pour 150 jours (au 29/05/2020) au taux de 10,8%	482 775,120	482 885,038	7,27%
BTK pour 150 jours (au 29/05/2020) au taux de 11,8%	481 254,964	481 374,112	7,25%
TOTAL	2 939 140,924	2 947 796,489	44,41%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		44,31%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 6.329,171 contre D : 7.356,044 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 230,970	4 817,467
Rémunération du dépositaire	2 098,201	2 538,577
Total	<u>6 329,171</u>	<u>7 356,044</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 8.297,340 contre D : 9.015,669 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	6 787,797	7 295,149
Redevance du CMF	592,571	674,715
Etat, retenue à la source	616,972	745,786
Autres (P)	300,000	300,019
Total	<u>8 297,340</u>	<u>9 015,669</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	6 975 019,018
Nombre de parts émises	69 996
Nombre de copropriétaires	41

Souscriptions réalisées

Montant	4 275 497,088
Nombre de parts émises	42 906
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(4 990 870,080)
Nombre de parts rachetées	(50 085)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 688,995)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 511,734
Régularisation des sommes non distribuables	(1 785,855)

Capital au 31-12-2019

Montant	6 268 682,910
Nombre de parts	62 817
Nombre de copropriétaires	42

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 214.846,235 contre D : 265.034,487 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - intérêts	132 906,408	171 414,613
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA et Emprunt National)	62 415,357	69 036,194
<u>Dividendes</u>		
-des titres OPCVM	19 524,470	24 583,680
TOTAL	214 846,235	265 034,487

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 222.341,861 contre D : 194.222,279, au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des comptes à terme	100 378,634	99 911,403
Intérêts des dépôts à vue	75,162	45,986
Intérêts des certificats de dépôt	121 888,065	94 264,890
TOTAL	222 341,861	194 222,279

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2019 à D : 39.016,442 contre D : 51.827,695 à la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 59.790,691 contre D : 72.410,161 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	51 249,168	62 065,857
Rémunération du dépositaire	8 541,523	10 344,304
Total	<u>59 790,691</u>	<u>72 410,161</u>

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 14.019,989 contre D : 15.746,573 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	7 177,750	8 692,693
Honoraires commissaire aux comptes	6 528,500	6 610,278
Services bancaires	2,358	1,572
Publications	299,981	430,730
Autres	11,400	11,300
Total	14 019,989	15 746,573

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	7,581	7,302	6,903	4,987	6,867
Charges de gestion des placements	(0,952)	(1,034)	(1,063)	(0,871)	(1,093)
Revenus net des placements	6,629	6,267	5,840	4,116	5,774
Autres charges	(0,223)	(0,225)	(0,248)	(0,190)	(0,266)
Résultat d'exploitation (1)	6,406	6,042	5,592	3,926	5,508
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,529)	(1,014)	(0,843)	0,172	(1,228)
Sommes distribuables de l'exercice	5,877	5,028	4,748	4,098	4,279
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,027)	(0,033)	(0,345)	0,053	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,199	0,134	0,163	0,010	0,047
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,172	0,100	(0,182)	0,063	0,051
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,578	6,143	5,410	3,989	5,558

Résultat non distribuable de l'exercice	0,172	0,100	(0,182)	0,063	0,051
Régularisation du résultat non distribuable	(0,028)	(0,010)	0,028	0,017	0,009
Sommes non distribuables de l'exercice	0,143	0,090	(0,154)	0,079	0,060
Distribution de dividende	5,028	4,749	4,098	4,279	4,443
Valeur liquidative	105,669	104,677	104,307	103,811	103,913
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	0,99%	1,02%	0,84%	1,05%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,22%	0,24%	0,18%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,59%	4,81%	4,56%	3,95%	4,12%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .

FCP HELION SEPTIM

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION SEPTIM » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 9.413.483, un actif net de D : 9.392.689 et un bénéfice de D : 560.489.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice 36,26% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 62,64% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les disponibilités et les dépôts à terme représentent à la clôture de l'exercice 52,77% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION SEPTIM » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	3 412 878,440
Obligations et valeurs assimilées		3 412 878,440
Placements monétaires et disponibilités		5 896 380,813
Placements monétaires	5	2 429 385,011
Disponibilités		3 466 995,802
Créances d'exploitation	6	104 224,023
 TOTAL ACTIF		 9 413 483,276
 PASSIF		
Opérateurs créditeurs	7	13 311,139
Autres créditeurs divers	8	7 483,076
 TOTAL PASSIF		 20 794,215
 ACTIF NET		
Capital	9	8 664 136,454
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice		728 552,607
 ACTIF NET		 9 392 689,061
 TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		 9 413 483,276

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période allant du 07/09/2018 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	10	101 200,139
Revenus des obligations et valeurs assimilées		96 697,567
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		4 502,572
Revenus des placements monétaires	11	415 703,350
Revenus des prises en pension	12	5 386,150
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		522 289,639
Charges de gestion des placements	13	(43 792,177)
REVENU NET DES PLACEMENTS		478 497,462
Autres charges	14	(12 959,633)
RESULTAT D'EXPLOITATION		465 537,829
Régularisation du résultat d'exploitation		263 014,778
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		728 552,607
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(263 014,778)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		83 584,900
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		11 365,798
RESULTAT DE L'EXERCICE		560 488,527

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Période allant du
07/09/2018 au
31/12/2019

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	560 488,527
Résultat d'exploitation	465 537,829
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83 584,900
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 365,798
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 732 200,534
Souscriptions	
- Capital	8 381 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	87 585,756
- Régularisation des sommes distribuables	263 014,778
Rachats	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 292 689,061
ACTIF NET	
En début de l'exercice (capital initial)	100 000,000
En fin de l'exercice	9 392 689,061
NOMBRE DE PARTS	
En début de l'exercice	1 000
En fin de l'exercice	84 816
VALEUR LIQUIDATIVE	110,741
TAUX DE RENDEMENT	10,74%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Héliion Septim » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 29 Juillet 2018 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 6 Novembre 2017. Il a été ouvert au public le 7 septembre 2018.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 19 juillet 2018.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Septim » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 07 septembre 2019 au 31 décembre 2019. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 7 septembre 2018 au 31 décembre 2019.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélion Septim » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélion Septim » dispose d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 3.412.878,440 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		3 213 570,000	3 412 878,440	36,34%
Obligations des sociétés		550 000,000	575 628,197	6,13%
Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT A (Taux fixe de 11,40%)	5 500	550 000,000	575 628,197	6,13%
Bons du trésor assimilables		2 663 570,000	2 837 250,243	30,21%
BTA 06-2025-6,5%	3 100	2 663 570,000	2 837 250,243	30,21%
TOTAL		3 213 570,000	3 412 878,440	36,34%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			36,26%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	550 000,000			-	
Bons du trésor assimilables (BTA)	2 663 570,000			-	
Titres OPCVM	12 521 255,789			12 521 255,789	
Cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	(12 521 255,789)			(12 521 255,789)	11 365,798
Variation des plus ou moins value latentes sur titres			83 584,900	83 584,900	
Variations des intérêts courus		115 723,540		115 723,540	
Soldes au 31 décembre 2019	3 213 570,000	115 723,540	83 584,900	3 412 878,440	11 365,798

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 2.429.385,011 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme	1 500 000,000	1 500 445,479	15,97%
BNA PLACEMENT pour 359J (au 24/12/2020) au taux de 13,55%	1 500 000,000	1 500 445,479	15,97%
Certificats de dépôt	928 689,624	928 939,532	9,89%
BNA pour 260 jours (au 16/09/2020) au taux de 13,55%	928 689,624	928 939,532	9,89%
TOTAL	2 428 689,624	2 429 385,011	25,86%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		25,81%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation accusent au 31 décembre 2019 un solde D : 104.224,023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	4 996,986
Solde des souscriptions de la dernière journée de décembre	99 227,037
Total	<u>104 224,023</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 13.311,139 et s'analyse comme suit :

	31/12/2019
Rémunération fixe du gestionnaire	2 341,739
Rémunération variable du gestionnaire	9 095,912
Rémunération du dépositaire	1 873,488
Total	<u>13 311,139</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 7.483,076 et s'analyse comme suit :

	31/12/2019
Rémunération du commissaire aux comptes	6 309,100
Redevance du CMF	562,243
Etat, retenue à la source	311,733
Autres	300,000
Total	<u>7 483,076</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 7 septembre 2018 au 31 décembre 2019, se détaillent ainsi :

Capital initial	
Montant	100 000,000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	3
Souscriptions réalisées	
Montant	8 381 600,000
Nombre de parts émises	83 816
Nombre de copropriétaires nouveaux	2
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83 584,900
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 365,798
Régularisation des sommes non distribuables	87 585,756
Capital au 31-12-2019	
Montant	8 664 136,454
Nombre de parts	84 816
Nombre de copropriétaires	5

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 101.200,139, et se détaillant ainsi :

	Année 2019
Revenus des obligations et valeurs assimilées	
Revenus des obligations	
- intérêts	26 590,169
- intérêts (BTA)	70 107,398
Dividendes	
-des titres OPCVM	4 502,572
TOTAL	101 200,139

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 415.703,350, et se détaillant ainsi :

	Année 2019
Intérêts des comptes à terme	363 231,538
Intérêts des dépôts à vue	196,681
Intérêts des certificats de dépôt	52 275,131
TOTAL	415 703,350

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 07/09/2018 au 31/12/2019 à D :

5.386,150 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 43.792,177, et se détaillant ainsi :

	31/12/2019
Rémunération fixe du gestionnaire	26 400,299
Rémunération variable du gestionnaire	9 095,912
Rémunération du dépositaire	8 295,966
Total	43 792,177

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 12.959,633 et se détaille comme suit :

	31/12/2019
Redevance CMF	6 338,609
Honoraires commissaire aux comptes	6 309,100
Services bancaires	0,524
Publications	300,000
Autres	11,400
Total	<u>12 959,633</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2019
Revenus des placements	6,158
Charges de gestion des placements	(0,516)
Revenus net des placements	<u>5,642</u>
Autres charges	(0,153)
Résultat d'exploitation (1)	<u>5,489</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	3,101
Sommes distribuables de l'exercice	<u>8,589</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,985
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,134
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>1,119</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>6,608</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>1,119</u>
Régularisation du résultat non distribuable	1,033
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>2,152</u>
Distribution de dividende	-
Valeur liquidative	110,741

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	8,15%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Septim" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Septim" réalise un rendement supérieur à un taux de rendement zéro coupon (en net d'impôts) d'un bon du trésor dont l'échéance est égale à 7 ans et ce, tel que affiché par la courbe des taux des émissions souveraines le jour de l'ouverture des souscriptions au public. Cette commission, qui est de 5% hors TVA, est calculée sur la base de la différence entre le rendement annuel réalisé et l'objectif de rendement exigé à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 3.000 dinars HT .

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Fathi SAIDI et Mr Samir LABIDI.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2019

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2019	2018	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	6.1	520 068	301 460	218 608	72,5%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	6.2	523 548	446 120	77 428	17,4%
AC3 - Créances sur la clientèle (*)	6.3	7 974 170	7 074 053	900 117	12,7%
AC4 - Portefeuille-titres commercial (*)	6.4	365 481	355 901	9 580	2,7%
AC5 - Portefeuille d'investissement (*)	6.5	1 015 963	1 073 283	(57 320)	(5,3%)
AC5b - Titres mis en équivalence (*)	6.6	103 964	96 507	7 457	7,7%
AC6 - Valeurs immobilisées	6.7	148 427	149 120	(693)	(0,5%)
Actif d'impôt différé (*)		546	-	546	-
AC7 - Autres actifs	6.8	754 676	1 118 578	(363 902)	(32,5%)
Total des actifs		11 406 843	10 615 022	791 821	7,5%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	6.9	1 426 074	1 731 309	(305 235)	(17,6%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	6.10	216 570	292 329	(75 759)	(25,9%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	9.11	7 331 934	6 340 136	991 798	15,6%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales (*)	6.12	305 059	287 937	17 122	5,9%
Passif d'impôt différé (*)		33 704	26 722	6 982	26,1%
PA5 - Autres passifs (*)	6.13	1 003 671	1 018 987	(15 316)	(1,5%)
Total des passifs		10 317 012	9 697 420	619 592	6,4%
Intérêts Minoritaires (*)		7 086	6 550	536	8,2%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	6.14	776 875	776 875	-	-
CP2 - Réserves consolidées (*)		132 704	79 770	52 934	66,4%
CP4 - Actions propres		(5 508)	(5 507)	(1)	(0,0%)
CP7 - Résultat consolidé part du groupe (*)		178 674	59 914	118 760	198,2%
Total des Capitaux propres	6.14	1 082 745	911 052	171 693	18,8%
Total des capitaux propres et passifs		11 406 843	10 615 022	791 821	7,5%

(*) Données 2018 retraitées pour des raisons de comparabilité (Note 3.10)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2019

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2019	2018	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données		1 354 692	1 373 598	(18 906)	(1,4%)
HB2 - Crédits documentaires		505 097	413 083	92 014	22,3%
Total des passifs éventuels	7.1	1 859 789	1 786 681	73 108	4,1%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés		100 230	130 534	(30 304)	(23,2%)
HB5 - Engagements sur titres		809	859	(50)	(5,8%)
Total des engagements donnés	7.2	101 039	131 393	(30 354)	(23,1%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues		2 178 460	2 132 046	46 414	2,2%
Total des engagements reçus	7.3	2 178 460	2 132 046	46 414	2,2%

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2019	2018	Écart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	8.1	800 523	613 539	186 984	30,5%
PR2 - Commissions (en produits) (*)	8.2	108 610	91 070	17 540	19,3%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8.3	63 875	63 566	309	0,5%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement (*)	8.4	70 269	67 322	2 947	4,4%
Total produits d'exploitation bancaire		1 043 277	835 497	207 780	24,9%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	8.5	(441 130)	(365 643)	(75 487)	(20,6%)
CH2 - Commissions encourues (*)		(5 596)	(4 881)	(715)	(14,6%)
Total charges d'exploitation bancaire		(446 726)	(370 524)	(76 202)	(20,6%)
Produit Net Bancaire		596 551	464 973	131 578	28,3%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8.6	(96 327)	(179 381)	83 054	46,3%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8.7	(11 865)	257	(12 122)	(4716,7%)
PR7 - Autres produits d'exploitation (*)	8.8	18 905	32 912	(14 007)	(42,6%)
CH6 - Frais de personnel (*)	8.9	(169 195)	(159 498)	(9 697)	(6,1%)
CH7 - Charges générales d'exploitation (*)	8.10	(73 696)	(69 567)	(4 129)	(5,9%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 818)	(11 680)	(1 138)	(9,7%)
Résultat d'exploitation		251 555	78 016	173 539	222,4%
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (*)		11 451	(4 161)	15 612	375,2%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8.11	10 754	15 752	(4 998)	(31,7%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	8.12	(90 220)	(25 706)	(64 514)	(251,0%)
Résultat des activités ordinaires		183 540	63 901	119 639	187,2%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires (*)		(4 733)	(2 963)	(1 770)	(59,7%)
Résultat net de l'exercice		178 807	60 938	117 869	193,4%
Intérêts minoritaires dans le résultat (*)		133	1 024	(891)	(87,0%)
Résultat Net consolidé part du groupe		178 674	59 914	118 760	198,2%

(*) Données 2018 retraitées pour des raisons de comparabilité (Note 3.10)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2019	2018	Écart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		929 941	807 017	122 924	15,2%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(442 419)	(371 571)	(70 848)	(19,1%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		163 381	113 702	49 679	43,7%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(902 137)	(1 205 930)	303 793	25,2%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 000 126	427 487	572 639	134,0%
Acquisitions / cessions des titres de placement		(452)	142 810	(143 262)	(100,3%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(151 945)	(167 011)	15 066	9,0%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		129 921	(251 022)	380 943	151,8%
Impôt sur les bénéfices		(19 080)	(3 100)	(15 980)	(515,4%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	9.1	707 336	(507 619)	1 214 955	239,3%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		71 423	62 421	9 002	14,4%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		44 446	(142 898)	187 344	131,1%
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(5 630)	(5 580)	(50)	(0,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	9.2	110 239	(86 057)	196 296	228,1%
Activités de financement					
Emissions / Remboursement d'emprunts		15 116	(9 216)	24 332	264,0%
Emissions / Remboursement des ressources spéciales		7 377	5 585	1 792	32,1%
Dividendes versés et autres distributions		(778)	(2 207)	1 429	64,7%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	9.3	21 715	(5 838)	27 553	472,0%
Incidence de la variation du périmètre sur les liquidités et équivalents de liquidités		51	360 767	(360 716)	(100,0%)
Incidence des reclassements et corrections sur les liquidités et équivalents de liquidités		44	-	44	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	9.3	839 385	(238 746)	1 078 131	451,6%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 372 039)	(1 133 292)	(238 747)	(21,1%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	9.4	(532 654)	(1 372 039)	839 385	61,2%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 décembre 2019

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

NOTE 1 - PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 12 sociétés filiales et 9 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, bancaires et autres services.

Le Groupe est présenté au 31/12/2019 comme suit :

STB : Société Tunisienne de Banque Etablissement de crédit, Banque Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis - Tunisie	
Services financiers	
STB SICAR Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	STB INVEST IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
STB FINANCE IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis
STB MANAGER IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'INVESTISSEUR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'EPARGNANT STB, rue Hédi NOUIRA – 1001 TUNIS
SICAV AVENIR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	
Services bancaires	
TUNISIAN FOREIGN BANK 19, rue des Pyramides 75001 Paris	SONI BANK AVENUE DE LA MAIRIE NIAMEY NE 0891, Ave de l'Africa, Niamey, Niger
Autres services	
GEVE C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	SOCIETE ACTIVHOTELS C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis
STB MOYENS GENERAUX 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	STB SECURITE ET GARDIENNAGE 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis
ED-DKHILA 25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	STVC VERITAS BP 728, Les Berges du Lac. 1080 LES BERGES DU LAC Tunis
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE 31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	MAISON DU BANQUIER 13 Av.khereddine Pacha. 1002 tunis
Hôtel d'entreprises, Pôle industriel "EL FEJJA" 1153 Mornaguia La Mannouba	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie MGERT I32 bis Rue DE LA CHIMIE, Sidi Rezig

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 143 agences et 183 Distributeurs Automatique de Billets-DAB.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2019 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 543 699	767 718	98,8%
L'État Tunisien	111 160 004	555 800	71,5%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,8%
Personnes Morales Privées	10 205 160	51 026	6,6%
Rachat de la Banque de ses Titres	679 987	3 400	0,4%
Personnes Physiques	13 090 087	65 450	8,4%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 831 301	9 157	1,2%
Personnes Morales	1 159 135	5 796	0,7%
Personnes Physiques	672 166	3 361	0,4%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,0%

NOTE 2 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n°35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

NOTE 3 - BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la STB et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1.1- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres comprennent le montant à la date du regroupement d'origine, calculé selon NC38, relative aux regroupements d'entreprises et la part des minoritaires dans les mouvements des capitaux propres depuis la date du regroupement.

- Les soldes intra- groupe et transactions intra- groupe et les profits latents en résultant sont éliminés de manière réciproque. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

- Les différences temporaires qui proviennent de l'élimination des profits et des pertes latents résultant de transactions intragroupe sont traitées selon les règles comptables relatives à l'impôt sur les résultats.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat.

Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

3.1.2 - Règles spécifiques à la consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

*** Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la STB est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe STB. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe STB.

*** Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe STB est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

*** Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement**

Pour les lots de créances cédées à la société STRC (lots 2017-2018-2019), il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

*** Retraitement des fonds gérés**

les encours des fonds gérés par les SICAR sont remplacés par les emplois effectués sur ces fonds et ce conformément aux états financiers de chaque fond, ainsi les provisions et les résultats sur fonds gérés sont reclassés en provisions et résultats sur les dits emplois,

*** Élimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisées.

*** Ecarts de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif. Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

*** Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

*** Traitement des pertes revenant aux minoritaires**

Dans le cas où les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le

faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

*** Déconsolidation**

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour leur valeur nominale.

3.2.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.2.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2019 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.2.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 343 631 mD.

3.2.5 - Les provisions sur les engagements

i . Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii . Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii . Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 ajoutée par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24.

3.3 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.3.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe ;
- Les titres à revenus fixes acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'Etat « Bons de trésor » acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i . Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la

différence appelé selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.3.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

À chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.4 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.5 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.6 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.7 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.8 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par le Groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
	10%
Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
Matériel informatique	33%*
Logiciels informatiques	33%
Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la STB a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

3.9 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la STB pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la STB envers son personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.10 - Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Pour les besoins de comparabilité et pour une meilleure présentation des états financiers consolidés du Groupe STB, les soldes au 31 décembre 2018 ont été retravaillés pour tenir compte de ce reclassement et retraitements suivants :

Comptes de Bilan	2018 publié	2018 retraité	Variation	Commentaires et explications
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	446 102	446 120	18	Impact du retraitement des emplois sur fonds gérés sur les différentes rubriques des états financiers - les fonds gérés sont désormais remplacés par les emplois correspondants en consolidation.
AC3 - Créances sur la clientèle	7 073 697	7 074 053	356	Correction d'une écriture d'élimination des titres.

AC4 - Portefeuille-titres commercial	356 651	355 901	(750)	Retraitements des fonds gérés (+15 627 md). Elimination des titres sicav épargne obligatoire et sicav épargnant (-14 056 md) suite à la mise en équivalence des deux sociétés.
AC5 - Portefeuille d'investissement	1 041 805	1 073 283	31 478	Retraitements des Fonds gérées remplacés par les emplois correspondants en consolidation.
AC5b - Titres mis en équivalence	113 333	96 507	(16 826)	Correction des valeurs de titres mis en équivalence de TFB et SONIBANK avec l'impact des comptes définitifs de l'année 2018 (-31 102 md). Mise en équivalence des deux sociétés SICAV L'EPARGNANT et SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE au niveau du périmètre de consolidation de l'année 2018 (+ 14 226 md).
Ecart d'acquisition	32 232	-	(32 232)	Annulation de la constatation des GW sur les Titres TFB et ELFEJJA.
Actif d'impôt différé	8 573	-	(8 573)	Modification de la présentation de l'impôt différé, compensation de l'actif et du passif d'impôt différé en consolidation par entité du Groupe (traitement prévu par les normes IAS12).
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	292 315	292 329	14	Impact des retraitements des fonds gérés désormais remplacés par les emplois.
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	248 991	287 937	38 946	Impact des retraitements des fonds gérés remplacés par les emplois correspondants.
Passif d'impôt différé	35 295	26 722	(8 573)	Modification de la présentation de l'impôt différé, compensation de l'actif et du passif d'impôt différé en consolidation par entité du Groupe (traitement prévu par les normes IAS12).
PA5 - Autres passifs	1 012 379	1 018 987	6 608	Impact des retraitements des fonds gérés remplacés par les emplois correspondants.
Intérêts Minoritaires	7 333	6 550	(783)	Effet de mise à jour du partage avec les données retraitées.
CP2 - Réserves consolidées	128 514	79 770	(48 744)	Effet de l'annulation des GW Constatés sur la TFB et ELFEJJA (-27 795 md) et prise en compte des états financiers définitifs de la TFB et de la SONIBANK (- 25 083 md)
CP6 - Résultat consolidé part du groupe	73 914	59 914	(14 000)	Voir le détail des retraitements des comptes de résultat
Comptes de Résultat				
	2018 publié	2018 retraité	Variation	Commentaires et explications
PR2 - Commissions (en produits)	86 054	91 070	5 016	Reclassement de l'élimination des revenus de la STBSG vers la rubrique PR7.
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	71 991	67 322	(4 669)	Elimination des dividendes distribués par les sociétés consolidées par mise en équivalence.
CH2 - Commissions encourues	(3 337)	(4 881)	(1 544)	Reclassement vers la rubrique CH7 des éliminations de charges relatives aux prestations fournies par STBMG et STBSG.
PR7 - Autres produits d'exploitation	37 929	32 912	(5 017)	Reclassement d'une élimination du chiffre d'affaire de la Stb Sécurité et gardiennage à partir de la rubrique PR2
CH6 - Frais de personnel	(151 471)	(159 498)	(8 027)	Reclassement de l'élimination des charges / prestations fournies par STBSG et STBMG vers la rubrique CH7.
CH7 - Charges générales d'exploitation	(79 139)	(69 567)	9 572	Reclassement vers la rubrique CH7 des éliminations de charges relatives aux prestations fournies par STBMG et STBSG. Reclassement de l'élimination des charges / prestations fournies par STBSG et STBMG.
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	5 545	(4 161)	(9 706)	Annulation de l'amortissement des GW constatés sur titres TFB et el FEJJA (-4 436 md) Mise à jour des versions des états financiers de la TFB et de la SONIBANK (-6 025 md)

Intérêts minoritaires dans le résultat	(1 399)	(1 024)	375	Effet mise à jour du partage avec les données retraitées
--	---------	---------	-----	--

3.13 - Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.13.1 - Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.13.2 - Impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2019 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	35%	35%
Secteur financier		
STB INVEST	35%	35%
STRC	35%	35%
STB FINANCE	35%	35%
STB SICAR	35%	35%
STB MANAGER	35%	35%
Secteur du bâtiment		
L'IMMOB.DE L'AVENUE "IA"	25%	25%
Secteur des services		
GEVE	20%	20%
SOCIETE ACTIVHOTELS	20%	20%
STB MOYENS GENERAUX	25%	25%
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	25%	25%
SOCIETE EDDKHILA	25%	25%
SOCIETE MGERT	25%	25%

NOTE 4 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les secteurs d'activité et les pays de résidence de chaque société se présentent comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	DESIGNATION	POLE D'ACTIVITE	PAYS
1. STB BANK (société Mère)	STB	ETABL. DE CREDIT	TUNISIE
2. STB INVEST	STB INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
3. SOFI ELAN SICAF (Fusionnée en 2019 avec STB INVEST)	SOFE LAN	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
4. STB MANAGER	STB MANAGER	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
5. STB FINANCE	STB FINANCE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
6. STB SICAR	STB SICAR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	IMM. AVENUE	SERVICE	TUNISIE
8. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	STRC	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
9. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	GEVE	SERVICE	TUNISIE
10. SOCIETE ED DKHILA	EDDKHILA	SERVICE	TUNISIE
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	ACTIVHOTELS	SERVICE	TUNISIE

12. SICAV L'INVESTISSEUR	SICAV INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
13. SICAV L'AVENIR	SICAV AVENIR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
14. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	SICAV OBLIG	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
15. SICAV EPARGNANT	SICAV EPARGNANT	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
16. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	TFB	ETABL. DE CREDIT	FRANCE
17. STE MOYENS GENERAUX	STBMG	SERVICE	TUNISIE
18. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS	MGERT	SERVICE	TUNISIE
19. S.T.C VERITAS	STCV	SERVICE	TUNISIE
20. SONI BANK	SONIBANK	ETABL. DE CREDIT	NIGER
21. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	SCIMB	SERVICE	TUNISIE
22. S.P.C.M "ELFEJJA"	ELFEJJA	SERVICE	TUNISIE
23. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	STBSG	SERVICE	TUNISIE

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère, 21 entités au 31 décembre 2019 :

- 12 filiales traitées par intégration globale ;
- 9 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les pourcentages de contrôle, les pourcentages d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de consolidation de chaque entité du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe		
	2019	2018	Var %	2019	2018	2019	2018	Var %
STB	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,99%	99,97%	0,01%
STB INVEST	94,60%	99,51%	-4,91%	IG	IG	94,73%	99,48%	-4,75%
SOFELAN	0,00%	60,63%	-60,63%	NI	IG	0,00%	59,89%	-59,89%
STB MANAGER	99,96%	99,96%	0,00%	IG	IG	97,05%	94,60%	2,45%
STB FINANCE	96,71%	96,71%	0,00%	IG	IG	95,55%	95,62%	-0,07%
STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%	IG	IG	98,58%	99,07%	-0,48%
IMM. AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%	IG	IG	99,16%	98,61%	0,55%
STRC	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,72%	99,94%	-0,22%
GEVE	50,00%	50,00%	0,00%	IG	IG	49,99%	49,99%	0,01%
EDDKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	IG	IG	67,51%	67,82%	-0,31%
ACTIVHOTELS	99,97%	99,97%	0,00%	IG	IG	98,58%	99,81%	-1,24%
SICAV INVEST	76,27%	76,27%	0,00%	MEE	MEE	74,01%	76,03%	-2,02%
SICAV AVENIR	98,44%	98,44%	0,00%	MEE	MEE	97,65%	98,08%	-0,43%
SICAV OBLIG	1,61%	1,59%	0,01%	MEE	MEE	1,55%	1,47%	0,07%
SICAV EPARGNANT	3,23%	4,39%	-1,16%	MEE	MEE	3,08%	4,19%	-1,12%
TFB	45,73%	44,93%	0,80%	MEE	MEE	45,73%	44,92%	0,81%
STBMG	99,98%	99,98%	0,00%	IG	IG	97,16%	94,31%	2,84%
MGERT	49,95%	0,00%	49,95%	IG	NI	49,94%	0,00%	49,94%
STCV	27,06%	27,06%	0,00%	MEE	MEE	27,05%	27,05%	0,00%
SONIBANK	25,00%	25,00%	0,00%	MEE	MEE	25,00%	24,99%	0,00%
SCIMB	19,96%	19,96%	0,00%	MEE	MEE	19,96%	19,95%	0,00%
ELFEJJA	20,00%	20,00%	0,00%	MEE	MEE	20,00%	19,99%	0,00%
STBSG	99,95%	99,95%	0,00%	IG	IG	97,11%	94,35%	2,76%

IG : intégration globale

MEE : Mise en équivalence

NI : Non intégrée

Par ailleurs, il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés ACTIVHOTELS, EDDKHILA, STCV, La Maison du Banquier, ELFAJJA, la TFB et SONIBANK n'ont pas fourni de comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêt des états financiers consolidés.

4.1.1- Traitements particuliers

Consolidation des comptes de la TUNISIAN FOREIGN BANK -TFB- : le pourcentage de contrôle du groupe de la STB dans la TFB a été arrêté au 31 décembre 2019 à 45,73%. Cependant, la TFB a été consolidé par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB estime qu'elle ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ladite société.

Consolidation des comptes des SICAV : les pourcentages de contrôle du groupe STB dans certaines SICAV dépassent 50%. Cependant, les SICAV ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB ne dispose pas du pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles (contrôle exercé par le Conseil du Marché Financier).

Pour **SICAV EPARGNANT** et **SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE**, Bien que le pourcentage de contrôle du groupe STB ne dépasse pas les 20%, ces 2 sicav ont été retenues dans le périmètre de consolidation vu que l'influence existe dès que la gestion 2 sociétés est assurée par la STB MANAGER.

4.1.2- Variation du périmètre de consolidation du groupe STB

A/ Sortie du périmètre : suite à l'opération de fusion-absorption de la société « SOFI ELAN » par " La STB INVEST "avec date d'effet le 01 Janvier 2019, la société SOFIELAN ne fait plus partie du périmètre du groupe STB arrêtés au 31 décembre 2019,

La contribution de la SOFIELAN, consolidée par intégration globale en 2018, dans les réserves et les résultats consolidés de l'exercice 2018 se présente comme suit :

RESERVES CONSOLIDEES 2018	1 650
RESULTATS CONSOLIDES 2018	592
Total en mille dinars	2 242

B/ Entrée dans le périmètre : La société Magasins Généraux Et Entrepôts de Tunisie fait son entrée dans le périmètre du groupe STB au 31/12/2019 le pourcentage de contrôle du groupe STB à cette date est de 49,95%,

4.2 - Sociétés exclus du périmètre de consolidation

Sont exclus du périmètre de consolidation du groupe STB, 45 sociétés pour les motifs présentés ci-dessous :

- Les sociétés en liquidation ou en situation compromise :

Ordre	Raison Sociale
1	SKANES PALACE INTERNATIONAL
2	AFRICA SOUSSE
3	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"
4	EL MARASSI
5	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)
6	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"
7	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"
8	STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"
9	STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"
10	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"
11	STIA
12	KURIAT PALACE
13	LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE BFT.

- Les sociétés en veilles :

Ordre	Raison Sociale
1	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS
2	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE

- 3 STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"
- 4 DUNES DE NEFZAOUA
- 5 CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"

- Les sociétés dont les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 sont indisponibles :

Ordre	Raison Sociale
1	SIDCO SICAR
2	CIE TQUE ARABE «CTA" (MARINA MONASTIR)
3	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR
4	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK
5	STE TANIT INTERNATIONAL
6	MARINA HAMMAMET
7	SOPINO
8	SOPIC
9	OPTIMA SICAR
10	SED SOUSSE NORD

- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice (sociétés sous administration judiciaire) :

Ordre	Raison Sociale
1	S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"
2	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL
3	STE HOTELIERE "BEL AIR"

- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée :

Ordre	Raison Sociale
1	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)
2	STE RAMLA TOZEUR
3	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA
4	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"
5	Sté d'Etudes et de Prom.Tque " Hôtel Mariqueen"JERBA MARITIM
6	STE HOTEL YOUNES
7	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"
8	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS
9	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"
10	STE HOTEL BYZANCE
11	STE MEDITERRANNE TOURISME"MAISON BLANCHE"
12	ARTEMIS HOTEL NEPTUNIA
13	IMACO
14	STE HOTELIERE «DAR DHIAFA » TROPICANA CLUB

NOTE 5 - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

5.1 - Départ volontaire à la retraite

Dans le cadre de son programme de restructuration, la STB a élaboré un plan d'assainissement social qui porte sur le départ volontaire à la retraite de 378 employés. Le programme a été clôturé courant 2019 suite au départ de 92 employés.

5.2 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2019.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 322,889 millions de dinars dont 110,004 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

5.3 - Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2019 est de 17 795 mdt.

5.4 - Affaire BRUNO POLI

Affaire engagée contre la banque par Mr BRUNO POLI prétendant avoir déposé auprès de l'Ex BNDT 07 bons de caisse au porteur libellés en dollars sans préciser la banque émettrice et la date d'échéance en se prévalant d'une copie conforme à l'originale d'une attestation non datée établie au nom personnel d'un ex-employé de la BNDT et sans porter le cachet de la banque. Un jugement mal fondé a condamné la STB à lui restituer les bons en question ou la valeur équivalente, ce jugement fait l'objet d'un appel qui a confirmé le jugement de première instance.

Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation.

Un arrêt a été rendu en faveur de la Banque en date du 26 mars 2018, par lequel la cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel avec renvoi.

5.5 - Fusion absorption de la société SOFIELAN SICAF par la société STB INVEST SICAF

Suite à l'opération de fusion-absorption de la société « SOFI ELAN SICAF » avec date d'effet le 01 Janvier 2019, le capital social de la STB INVEST a été porté à 39 351 980 Dinars par la création de 335 198 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune réparties entre les actionnaires de la société absorbée à raison de 100 actions de la STB INVEST contre 101 actions de la société SOFI ELAN. Le montant de la prime de fusion généré par cette opération s'élève à 2 883 785 Dinars.

6.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 520 068 mDT au 31/12/2019 contre 301 460 mDT au 31/12/2018, soit une augmentation de 301 460 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
CAISSE	72 533	73 339	(806)	(1,1%)
Caisse en Dinars	57 442	53 441	4 001	7,5%
Caisse en devise	15 091	19 898	(4 807)	(24,2%)
BCT	446 596	227 326	219 270	96,5%
BCT en Dinars	34 042	27 065	6 977	25,8%
BCT en devise	412 554	200 261	212 293	106,0%
CCP	310	166	144	86,7%
TGT	629	629	-	-
Total	520 068	301 460	218 608	72,5%

6.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 523 548 mDT au 31/12/2019 contre 446 120 mDT au 31/12/2018.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

Libellé	2019	2018	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	163 191	97 192	65 999	67,9%
Comptes courants des banques résidentes	5 263	132	5 131	3887,1%
Comptes courants des banques non résidentes	156 613	96 996	59 617	61,5%
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1 315	64	1 251	1954,7%
Prêts aux établissements financiers	218 742	180 584	38 158	21,1%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	140 000	70 000	70 000	100,0%
Prêts hors marché en Dinars	-	5 000	(5 000)	(100,0%)
Prêts sur le marché monétaire en Devises	78 742	105 584	(26 842)	(25,4%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	141 361	165 968	(24 607)	(14,8%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	40 500	52 500	(12 000)	(22,9%)
Créances sur les organismes financiers spécialisés (TUNIS RE)	100 861	113 468	(12 607)	(11,1%)
Créances rattachés	254	2 376	(2 122)	(89,3%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	119	150	(31)	(20,7%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	135	2 226	(2 091)	(93,9%)
Total	523 548	446 120	77 428	17,4%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2019	2018	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Eligibles au refinancement de la BCT	-	-	-	-
Non éligibles aux refinancements de la BCT	523 548	446 120	77 428	17,4%
Total	523 548	446 120	77 428	17,4%

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

Description	2019	2018	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Matérialisés par des titres du marché interbancaire			-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	523 548	446 120	77 428	17,4%
Total	523 548	446 120	77 428	17,4%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	163 191	-	-	-	163 191
comptes courants des banques résidentes	5 263	-	-	-	5 263
comptes courants des banques non résidentes	156 613	-	-	-	156 613
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1 315	-	-	-	1 315
Prêts aux établissements bancaires	216 783	1 959	-	-	218 742
Prêts sur le marché monétaire en dinars	140 000	-	-	-	140 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	76 783	1 959	-	-	78 742
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	40 500	-	-	-	40 500
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	100 860	-	-	-	100 860
Créances rattachés	255	-	-	-	255
Total	521 589	1 959	-	-	523 548

6.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2019 et 2018 se présente comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Comptes courants débiteurs	1 118 876	1 238 667	(119 791)	(9,7%)
Crédits sur ressources spéciales	57 817	51 386	6 431	12,5%
Les créances prises en charge par l'État	22 252	26 522	(4 270)	(16,1%)
Bonification prise en charge par l'État	6 177	6 177	-	-
Comptes courants associés	91 223	98 882	(7 659)	(7,7%)
Autres concours à la clientèle	8 685 833	7 813 728	872 105	11,2%
Créances à abandonner	3 562	3 562	-	-
Créances rattachées	58 882	40 528	18 354	45,3%
Créances bancaires détenues par la STRC	629 065	109 480	519 585	474,6%
Autres crédits sur ressources spéciales	96 452	103 891	(7 439)	(7,2%)
Total brut	10 770 139	9 492 823	1 277 316	13,5%
Provisions	(1 838 961)	(1 397 266)	(441 695)	(31,6%)
Provisions sur comptes courants	(182 387)	(205 477)	23 090	11,2%
Provisions sur ressources spéciales	(46 365)	(53 446)	7 081	13,2%
Provisions sur autres concours à la clientèle	(866 942)	(928 008)	61 066	6,6%
Provisions sur comptes courants associés	(50 578)	(50 298)	(280)	(0,6%)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(97 464)	(81 128)	(16 336)	(20,1%)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(594 770)	(78 454)	(516 316)	(658,1%)
Agios réservés	(907 908)	(987 903)	79 995	8,1%
Agios réservés sur comptes courants	(73 022)	(96 100)	23 078	24,0%
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(793 712)	(800 306)	6 594	0,8%
Agios réservés sur comptes courants associés	(36 930)	(38 037)	1 107	2,9%
Agios réservés sur ressources spéciales	-	(46 512)	46 512	100,0%
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 107)	(3 107)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(1 137)	(3 841)	2 704	70,4%
Produits perçus d'avance	(49 100)	(33 601)	(15 499)	(46,1%)
Total Net en Mdt	7 974 170	7 074 053	900 117	12,7%

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2019 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
---------	---------------	--------------------------	---------------------------	----------------	---------------------	-------------

C/C Débiteurs	1 118 876	(140 015)	(42 372)	(73 022)		863 467
C/ Ressources spéciales	154 268	(27 890)	(18 475)	-		107 903
Comptes courants associés	91 223	(34 714)	(15 864)	(36 930)		3 715
Autres conc. à la clientèle	8 714 261	(402 257)	(464 685)	(793 712)	(49 100)	7 004 507
Créances à abandonner	3 562	(455)	-	(3 107)		-
Créances détenues par la STRC	629 065	(594 770)				34 295
Créances rattachées	58 883			(1 136)		57 747
Total	10 770 138	(1 200 101)	(541 396)	(907 907)	(49 100)	8 071 634
Provisions collectives		(97 464)				(97 464)
Encours net	10 770 138	(1 297 565)	(541 396)	(907 907)	(49 100)	7 974 170

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
Comptes courants débiteurs	1 118 876	-	-	-	1 118 876
Crédits sur ressources spéciales	746	5 292	31 235	20 544	57 817
Les créances prises en charge par l'État	22 252	-	-	-	22 252
Bonification prise en charge par l'État	6 177	-	-	-	6 177
Comptes courants associés	91 223	-	-	-	91 223
Autres concours à la clientèle	8 685 833	-	-	-	8 685 833
Créances bancaires détenues par la STRC	629 065	-	-	-	629 065
Total au 31 décembre 2018	10 554 172	5 292	31 235	20 544	10 611 243

L'évolution des créances douteuses et leurs provisions se détaille ainsi:

Libellé	2018	Dotations	Reprises	Reclass	2019
Provisions sur comptes courants	(205 477)	(37 693)	62 342	(1 559)	(182 387)
Provisions sur ressources spéciales	(53 446)	(2 610)	9 971	(280)	(46 365)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(928 008)	(135 064)	191 155	4 975	(866 942)
Provisions sur comptes courants associés	(50 298)	(1 405)	791	334	(50 578)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(81 128)	(16 228)	-	(108)	(97 464)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(78 454)	(31)	4 272	(520 557)	(594 770)
Total	(1 397 266)	(193 031)	268 531	(517 195)	(1 838 961)

6.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

6.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise sur provisions additionnelles de l'ordre de 55 959 mille dinars au titre de l'exercice 2019, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2019 à 574 449 mille dinars (y compris les provisions additionnelles sur engagements par signature présentées parmi les autres passifs (PA5)).

6.3.3 - Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 ajoutée par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2019 à 97 464 millions de dinars.

6.3.4 - Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 22,252 millions de dinars. Ces

créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

6.4 - Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève 365 481 mDT au 31/12/2019 contre 355 901 mDT au 31/12/2018. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2018	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclasse- ment	2019
I- Titres de placement	355 372	77 918	(78 955)	(2 848)	351 487
Actions (Placement)	20 795	2 736	(2 504)	(1 716)	19 311
BTA (Placement)	317 364	62 571	(55 484)	-	324 451
Obligations (Placement)	926	-	(648)	(278)	-
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (Placement)	1 000	3 808	(3 008)	(1 800)	-
Parts dans les OPCVM (Placement)	15 503	12 325	(16 562)	150	11 416
Autres titres de placement	334	-	-	(112)	222
Créances rattachées aux BTA (Placement)	12 792	-	(577)	(1)	12 214
Créances rattachées aux obligations (Placement)	17	-	-	(17)	-
Créances rattachées aux autres titres de placement	18	(1)	(17)	25	25
Créances rattachées aux actions (Placement)	155	-	(155)	-	-
Primes / décotes sur BTA (Placement)	(8 421)	(3 521)	-	-	(11 942)
Provisions sur titres de placement	(5 111)	-	-	901	(4 210)
II- Titres de transactions	529	13 465	-	-	13 994
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	529	13 465	-	-	13 994
Bons de trésor à court terme (Transaction)	556	13 960	-	-	14 516
Créances et dettes rattachées	(27)	(495)	-	-	(522)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	355 901	91 383	(78 955)	(2 848)	365 481

6.5 - Portefeuille titre d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 1 015 963 mDT au 31/12/2019 contre 1 073 283 mDT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
BTA d'investissement	798 100	836 032	(37 932)	(4,5%)
Décote/primes sur BTA d'investissement	(25 899)	(30 544)	4 645	15,2%
Créances rattachées	29 463	27 084	2 379	8,8%
Total BTA d'investissement	801 664	832 572	(30 908)	(3,7%)
Emprunts obligataires	55 638	63 525	(7 887)	(12,4%)
Emprunt national	28 110	42 274	(14 164)	(33,5%)
Provisions Emprunts obligataires	(2 050)	(1 650)	(400)	(24,2%)
Créances rattachées	3 799	5 030	(1 231)	(24,5%)
Total autres titres d'investissement	85 497	109 179	(23 682)	(21,7%)
Parts dans les FCP	35 396	30 459	4 937	16,2%
Provisions sur parts dans les FCP	(1 096)	-	(1 096)	-
Total FCP	34 300	30 459	3 841	12,6%
Titres de participations	179 746	181 722	(1 976)	(1,1%)
Participations en rétrocession	105 858	102 394	3 464	3,4%
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(131 151)	(128 654)	(2 497)	(1,9%)
Provisions sur participations en rétrocession	(60 371)	(56 809)	(3 562)	(6,3%)
Créances et dettes rattachées	(334)	1 654	(1 988)	(120,2%)
Créances rattachées aux participations en rétrocession	724	736	(12)	(1,6%)
Total Titres de participation	94 502	101 073	(6 571)	(6,5%)
Total général	1 015 963	1 073 283	(57 320)	(5,3%)

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2018	Souscription	Cession /remboursement	Reclasse- ment	2019
-------------	------	--------------	---------------------------	-------------------	------

	/restitution				
BTA d'investissement	836 032	1 266	(39 198)	-	798 100
Emprunts obligataires	63 525	817	(8 290)	(414)	55 638
Emprunt national	42 274	-	(14 184)	20	28 110
Parts dans les FCP	30 459	4 936	-	1	35 396
Titres de participations	181 722	788	(5 864)	3 100	179 746
Participations en rétrocession	102 394	5 099	(2 289)	654	105 858
Sociétés en liquidation	30	-	-	-	30
Total en mDT	1 256 436	12 906	(69 825)	3 361	1 202 878

6.6 - Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Participation du Groupe 2019	Participation du Groupe 2018	Var %	Valeur d'équivalence 2019	Valeur d'équivalence 2018	Variation	%
SICAV INVEST	74,0%	76,0%	(2,0%)	1 002	1 043	(41)	(3,9%)
SICAV AVENIR	97,6%	98,1%	(0,4%)	1 143	1 162	(19)	(1,6%)
TFB	45,7%	44,9%	0,8%	24 712	21 913	2 799	12,8%
STCV	27,1%	27,1%	0,0%	1 578	1 579	(1)	(0,1%)
SONIBANK	25,0%	25,0%	0,0%	54 735	45 220	9 515	21,0%
SCIMB	20,0%	20,0%	0,0%	1 207	1 224	(17)	(1,4%)
ELFEJJA	20,0%	20,0%	0,0%	10 862	10 140	722	7,1%
SICAV EPARGNANT	3,1%	4,2%	(1,1%)	7 869	13 803	(5 934)	(43,0%)
SICAV OBLIG	1,5%	1,5%	0,1%	856	423	433	102,4%
Total				103 964	96 507	7 457	7,7%

6.7 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 148 427 m DT au 31/12/2019. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit

Libellé	Valeur Brute 2018	Acquisition/ Cession 2019	Valeur Brute 2019	Amort 2018	Dotation / Prov. 2019	Transf.	Amort 2019	Valeur Nette 2019
Immobilisations Incorporelles	23 537	3 139	26 676	(19 370)	(3 083)	(19)	(22 472)	4 204
Logiciel informatique	23 460	3 139	26 599	(19 350)	(3 083)	(19)	(22 452)	4 147
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Autres immob. incorporelles	20	-	20	(20)	-	-	(20)	-
Immobilisations Corporelles	318 115	10 671	328 786	(173 162)	(11 144)	(257)	(184 563)	144 223
Terrains	18 479	(844)	17 635					17 635
Constructions	90 749	-	90 749	(45 089)	(1 996)	-	(47 085)	43 664
Mobilier de bureaux	6 404	62	6 466	(5 785)	(263)	-	(6 048)	418
Matériel de transport	3 090	873	3 963	(1 891)	(291)	(190)	(2 372)	1 591
Matériel informatique	43 283	5 218	48 501	(37 914)	(3 654)	(182)	(41 750)	6 751
Matériel de communication	3 234	16	3 250	(2 342)	(142)	(2)	(2 486)	764
Matériel de bureaux	17 501	458	17 959	(16 452)	(334)	(84)	(16 870)	1 089
Matériel de sécurité	4 625	704	5 329	(2 771)	(276)	-	(3 047)	2 282
Matériel de climatisation	5 802	15	5 817	(5 005)	(245)	-	(5 250)	567
Agencem. amén. et instal.	48 951	1 025	49 976	(33 347)	(2 567)	(209)	(36 123)	13 853
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(31)	-	-	(31)	2
Mat-outil hors exploit	377	11	388	(330)	(9)	-	(339)	49
Matériel et outil. touristiques	14 128	-	14 128	(11 786)	(495)	3	(12 278)	1 850
Immeubles hors exploit	44 629	-	44 629	(10 001)	(872)	-	(10 873)	33 756
Constructions en cours	89	(89)	-					-
Imm. En attente affectation	8 963	2 004	10 967	-	-	-	-	10 967
Autres immob. corporelles	7 778	1 218	8 996	(418)	-	407	(11)	8 985
TOTAL	341 652	13 810	355 462	(192 532)	(14 227)	(276)	(207 035)	148 427

6.8 - Autres actifs

Au 31/12/2019, les autres postes d'actif totalisent 754 676 mDT contre 1 118 578 mDT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Prêts et avances au personnel	141 876	155 458	(13 582)	(8,7%)
Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	-	-
État, impôt et taxes	9 143	10 767	(1 624)	(15,1%)
Avance sur impôt sur les sociétés	23 374	6 637	16 737	252,2%
Stocks divers	18 084	18 635	(551)	(3,0%)
Différence de change à la charge de l'état	475	226	249	110,2%
Écart de conversion Actif	15 624	-	15 624	-
Siège, succursales et agences Actif	13	155 887	(155 874)	(100,0%)
Comptes de régularisation actif	143 324	167 742	(24 418)	(14,6%)
Valeurs présentées à la compensation	86 018	72 777	13 241	18,2%
Effets financiers en recette	107	107	-	-
Débits à régulariser	1 233	4 596	(3 363)	(73,2%)
Charges payées d'avance	6 339	3 504	2 835	80,9%
Produits à recevoir	(688)	734	(1 422)	(193,7%)
Créances cédées	2 646	2 120	526	24,8%
Différence PF encaissement exigible après encaissement	37 715	22 524	15 191	67,4%
Autres comptes d'actif	216 435	439 202	(222 767)	(50,7%)
Débiteurs divers	16 415	11 264	5 151	45,7%
Stocks de travaux immobiliers terminés	24 822	41 005	(16 183)	(39,5%)
Clients et comptes rattachés	6 491	2 501	3 990	159,5%
Impôts exigibles - Actif	4 130	1 953	2 177	111,5%
Provisions comptes d'État, impôt et taxes	(115)	(112)	(3)	(2,7%)
Provisions sur autres comptes d'actif	(1 371)	(1 336)	(35)	(2,6%)
Provisions sur clients et comptes rattachés	(561)	(675)	114	16,9%
Provisions sur stocks de projets immobiliers	-	(85)	85	100,0%
TOTAL	754 676	1 118 578	(363 902)	(32,5%)

6.9 - Banque central et CCP

Au 31/12/2019 ce poste totalise 1 426 074 mDT contre 1 731 309 mDT au 31/12/2018. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Appel d'offre	1 374 000	1 288 000	86 000	6,7%
Facilité de prêt	-	311 000	(311 000)	(100,0%)
Utilisations auprès de la BCT	50 397	129 864	(79 467)	(61,2%)
Dettes rattachées	1 677	2 445	(768)	(31,4%)
TOTAL	1 426 074	1 731 309	(305 235)	(17,6%)

6.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2019 ce poste totalise 216 570 mDT contre 292 329 mDT au 31/12/2018. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Comptes à vue des établissements financiers	21 711	90 321	(68 610)	(76,0%)
Banques de dépôts	116	68	48	70,6%
Banques non résidentes	21 595	90 253	(68 658)	(76,1%)
Emprunts auprès des établissements financiers	193 080	201 997	(8 917)	(4,4%)
Emprunts en dinars	3 254	55 000	(51 746)	(94,1%)
Emprunts en devises	189 826	146 997	42 829	29,1%
Avoir en compte des établissements financiers et dettes rattachées	1 779	11	1 768	16072,7%
Total	216 570	292 329	(75 759)	(25,9%)

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2019	2018	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	21 711	90 321	(68 610)	(76,0%)
Emprunts auprès des établissements financiers	193 080	201 997	(8 917)	(4,4%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	1 779	11	1 768	16072,7%
Total	216 570	292 329	(75 759)	(25,9%)

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2019	2018	Variation	%
Dettes matérialisées par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Dettes non matérialisées par des titres du marché interbancaire	216 570	292 329	(75 759)	(25,9%)
Total	216 570	292 329	(75 759)	(25,9%)

Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	entre 3 mois et 1 an	entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	21 711	-	-	-	21 711
Banques de dépôts	116	-	-	-	116
Banques non résidentes	21 595	-	-	-	21 595
Emprunts auprès des établissements financiers	3 254	111 939	77 887	-	193 080
Emprunts en dinars	3 254	-	-	-	3 254
Emprunts en devises	-	111 939	77 887	-	189 826
Avoir en compte des établissements financiers	1 779	-	-	-	1 779
Total	26 744	111 939	77 887	-	216 570

6.10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 7 331 934 mDT au 31/12/2019 contre 6 340 136 mDT au 31/12/2018. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Dépôts à vue	1 720 832	1 536 247	184 585	12,0%
Dépôts épargne	3 021 421	2 773 420	248 001	8,9%
Compte à terme	722 143	459 907	262 236	57,0%
Comptes en dinars convertibles	94 073	84 426	9 647	11,4%
Dépôts en devises	605 208	620 994	(15 786)	(2,5%)
Placements en devises	184 450	162 631	21 819	13,4%
Bons de caisse	542 291	441 979	100 312	22,7%
Autres sommes dues à la clientèle	260 341	161 609	98 732	61,1%
Dettes rattachées	(17 325)	(16 577)	(748)	(4,5%)
Certificats de dépôts	198 500	115 500	83 000	71,9%
Total	7 331 934	6 340 136	991 798	15,6%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Encours brut
Dépôts à vue	2 498 130	106 433	-	-	2 604 563
Dépôts à vue dinars	1 720 832	-	-	-	1 720 832
Comptes en dinars convertibles	94 073	-	-	-	94 073
Comptes en devises	605 208	-	-	-	605 208
Placement en devises	78 017	106 433	-	-	184 450
Dépôts épargne	3 021 421	-	-	-	3 021 421
Comptes spéciaux d'épargne	2 977 322	-	-	-	2 977 322
Autres comptes d'épargne	44 099	-	-	-	44 099
Dépôts à terme	440 982	706 588	312 540	2 824	1 462 934
Compte à terme	216 505	383 099	119 715	2 824	722 143
Bons de caisse	110 477	250 489	181 325	-	542 291
Certificats de dépôts	114 000	73 000	11 500	-	198 500
Autres sommes dues à la clientèle	260 341	-	-	-	260 341
Total	6 220 874	813 021	312 540	2 824	7 349 259

6.11 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 305 059 mDT au 31/12/2019 contre 287 937 mDT au 31/12/2018 et se répartit comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	181 554	166 438	15 116	9,1%
Ressources spéciales	119 299	113 352	5 947	5,2%
Ressources budgétaires	46 437	37 971	8 466	22,3%
Ressources extérieures	72 862	75 381	(2 519)	(3,3%)
Intérêts sur emprunts obligataires	8 629	7 128	1 501	21,1%
Intérêts à payer sur ressources extérieures	1 069	973	96	9,9%
Autres fonds empruntés	-	4 727	(4 727)	(100,0%)
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	-	2 389	(2 389)	(100,0%)
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(5 880)	(7 458)	1 578	21,2%
Total	305 059	287 937	17 122	5,9%

6.12 - Autres Passifs

Ce poste totalise 1 003 671 mDT au 31/12/2019 contre 1 018 987 mDT au 31/12/2018 :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)	239 416	230 703	8 713	3,8%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	40 231	35 515	4 716	13,3%
Effets financiers non échus (3)	21 015	46 190	(25 175)	(54,5%)
Agios réservés pris en charge par l'État	4 198	5 037	(839)	(16,7%)
Charges à payer	50 478	55 940	(5 462)	(9,8%)
Créditeurs divers	24 685	15 353	9 332	60,8%
Suspens à régulariser	5 915	5 915	-	-
Siège, succursales et agences	21 133	30 792	(9 659)	(31,4%)
Comptes de régularisation-Passif	258 422	257 378	1 044	0,4%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	213 442	206 191	7 251	3,5%
Écart de conversion	-	98 518	(98 518)	(100,0%)
Autres crédits	276	276	-	-
Crédits à régulariser	3 722	4 526	(804)	(17,8%)
Intérêts à recouvrir sur ressources spéciales	13 717	13 717	-	-
Fournisseurs d'immobilisations	8	1	7	700,0%
Produits constatés d'avance	16 478	6 891	9 587	139,1%
Etat, IS à payer	83 538	53	83 485	157518,9%
Fournisseurs divers	4 217	3 412	805	23,6%
Dividendes à payer	2 061	2 019	42	2,1%
Autres crédits au personnel intérêts et frais	338	336	2	0,6%
Autres crédits intérêts et frais	381	224	157	70,1%
Total en mDT	1 003 671	1 018 987	(15 316)	(1,5%)

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par le Groupe au terme de l'exercice 2019 s'élèvent à 239 416 mDT contre 230 703 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2018	Dotation	Reprise	Réaffectation et correction	Provisions 2019
Prov sur E/S	55 711	4 565	(2 646)	298	57 928
Prov pour départ à la retraite	66 124	2 180	(21 150)	-	47 154
Prov pour risques divers	108 868	26 408	(942)	-	134 334
Total	230 703	33 153	(24 738)	298	239 416

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2019	2018	Variation	%
TVA	4 265	2 866	1 399	48,8%
Retenues à la source	19 930	18 598	1 332	7,2%
Fonds de péréquation de change	9 909	8 189	1 720	21,0%
Contribution sociale de solidarité	155	65	90	138,5%
Autres	5 972	5 797	175	3,0%
Total	40 231	35 515	4 716	13,3%

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2019	2018	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 247	1 185	62	5,2%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 420	4 399	21	0,5%
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	547	-	-
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	5 672	27 669	(21 997)	(79,5%)
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	9 129	12 390	(3 261)	(26,3%)
Total	21 015	46 190	(25 175)	(54,5%)

6.13 - intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se répartissent par entité comme suit :

Rubrique	Réserves		Résultat		Total Intérêts Minoritaires				
	Entités	2019	2018	2019	2018	2019	2018	Variation	%
STB		(42)	(61)	23	16	(19)	(45)	26	57,8%
STB INVEST		2 800	245	52	2	2 852	247	2 605	1054,7%
SOFELAN		-	3 125	-	397	-	3 522	(3 522)	(100,0%)
STB MANAGER		32	55	2	6	34	61	(27)	(44,3%)
STB FINANCE		312	256	(15)	40	297	296	1	0,3%
STB SICAR		180	137	3	5	183	142	41	28,9%
IMM. AVENUE		(28)	(34)	1	4	(27)	(30)	3	10,0%
STRC		7	(25)	6	1	13	(24)	37	154,2%
GEVE		366	515	(213)	(148)	153	367	(214)	(58,3%)
EDDKHILA		1 994	1 329	(12)	666	1 982	1 995	(13)	(0,7%)
ACTIVHOTELS		(18)	(2)	(21)	-	(39)	(2)	(37)	(1850,0%)
SICAV INVEST		1	1	1	-	2	1	1	100,0%
SICAV AVENIR		-	-	-	-	-	-	-	-
SICAV OBLIG		(1)	(1)	1	1	-	-	-	-
SICAV EPARGNANT		(63)	(19)	27	37	(36)	18	(54)	(300,0%)
TFB		(3)	(3)	(1)	(3)	(4)	(6)	2	33,3%
STBMG		-	1	-	(1)	-	-	-	-
MGERT		1 413	-	278	-	1 691	-	1 691	-
STCV		-	-	-	-	-	-	-	-
SONIBANK		4	8	2	2	6	10	(4)	(40,0%)
SCIMB		-	-	-	-	-	-	-	-
ELFEJJA		-	1	-	-	-	1	(1)	(100,0%)
STBSG		(1)	(2)	(1)	(1)	(2)	(3)	1	33,3%
Total		6 953	5 526	133	1 024	7 086	6 550	536	8,2%

6.14 - Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidé	Réserves de conversion	Actions propres	Résultat consolidé	Solde 2019
Solde au 31/12/2018	776 875	70 227	9 543	(5 507)	59 914	911 052
Affectation résultat	-	59 914	-	-	(59 914)	-
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	(6 212)	-	-	(6 212)
Résultat consolidé	-	-	-	-	178 674	178 674
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Changement de méthodes et correction d'erreurs	-	(177)	-	-	-	(177)
Autres variations (FS, subventions, actions propres)	-	(591)	-	(1)	-	(592)
Solde au 31/12/2019	776 875	129 373	3 331	(5 508)	178 674	1 082 745

6.14.1 - Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

6.14.2 - Bénéfice par action

Libellé	2019	2018	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	178 674	59 914	118 760	198,2%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	-
Nombre d'actions propres (y compris les actions STB détenues par les filiales)	985 699	975 699	10 000	1,0%
% par rapport aux actions émises	0,63%	0,63%		
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 389 301	154 399 301	(10 000)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	154 389 301	154 399 301	(10 000)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	1 134	376	757	201,3%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	1,157	0,388	1	198,2%

6.14.3 - Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Libellé	2019	2018	Variation	%
Contribution de la mère consolidante	146 405	83 124	63 281	76,1%
+ Part du groupe, dans la prime d'émission	115 861	115 843	17	0,0%
+ Part du groupe, dans la dotation de l'Etat	116 984	116 967	17	0,0%
+ Part du groupe, dans les autres réserves	(86 440)	(149 686)	63 246	42,3%
Contribution des filiales relevant du secteur bancaire	8 848	24 325	(15 477)	(63,6%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(21 198)	(24 783)	3 585	14,5%
Contribution des filiales relevant du secteur des autres services	(1 351)	(2 896)	1 545	53,3%
Total	132 704	79 770	52 934	66,4%

Les réserves consolidées sont réparties par société du groupe de la manière suivante :

Entité	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2019	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2018	Variation	%
STB	146 007	398	146 405	82 726	398	83 124	63 281	76,1%
STB INVEST	14 559	-	14 559	12 744	-	12 744	1 815	14,2%
SOFELAN	-	-	-	1 650	-	1 650	(1 650)	(100,0%)

STB MANAGER	1 088	-	1 088	950	-	950	138	14,5%
STB FINANCE	1 366	-	1 366	491	-	491	875	178,2%
STB SICAR	4 970	-	4 970	4 194	-	4 194	776	18,5%
IMM. AVENUE	(721)	-	(721)	(1 038)	-	(1 038)	317	30,5%
STRC	(42 616)	-	(42 616)	(44 340)	-	(44 340)	1 724	3,9%
GEVE	(1 632)	-	(1 632)	(1 484)	-	(1 484)	(148)	(10,0%)
EDDKHILA	479	-	479	(940)	-	(940)	1 419	151,0%
ACTIVHOTELS	(1 279)	-	(1 279)	(1 044)	-	(1 044)	(235)	(22,5%)
SICAV INVEST	(1)	-	(1)	224	-	224	(225)	(100,4%)
SICAV AVENIR	(4)	-	(4)	3	-	3	(7)	(233,3%)
SICAV OBLIG	(36)	-	(36)	(16)	-	(16)	(20)	(125,0%)
SICAV EPARGNANT	(523)	-	(523)	(683)	-	(683)	160	23,4%
TFB	(23 242)	1 569	(21 673)	(10 863)	3 578	(7 285)	(14 388)	(197,5%)
STBMG	(10)	-	(10)	-	-	-	(10)	-
MGERT	(10)	-	(10)	-	-	-	(10)	-
STCV	1 065	-	1 065	1 058	-	1 058	7	0,7%
SONIBANK	29 156	1 364	30 520	26 042	5 567	31 609	(1 089)	(3,4%)
SCIMB	(513)	-	(513)	(504)	-	(504)	(9)	(1,8%)
ELFEJJA	1 322	-	1 322	1 086	-	1 086	236	21,7%
STBSG	(52)	-	(52)	(29)	-	(29)	(23)	(79,3%)
Total	129 373	3 331	132 704	70 227	9 543	79 770	52 934	66,4%

6.14.4 - Résultat consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 178 674 mDT contre un résultat de même nature de 59 914 mDT au 31 décembre 2018. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Contribution de la mère consolidante	163 976	58 578	105 398	179,9%
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	8 778	(6 609)	15 387	232,8%
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers	3 840	5 135	(1 295)	(25,2%)
Contribution des entités relevant du secteur des autres services	2 080	2 810	(730)	(26,0%)
Total	178 674	59 914	118 760	198,2%

Le résultat consolidé est réparti par société du groupe de la manière suivante :

Rubrique	2019	2018	Variation	%
STB	163 976	58 578	105 398	179,9%
STB INVEST	918	345	573	166,1%
SOFELAN	-	592	(592)	(100,0%)
STB MANAGER	64	103	(39)	(37,9%)
STB FINANCE	(313)	884	(1 197)	(135,4%)
STB SICAR	239	543	(304)	(56,0%)
IMM. AVENUE	111	319	(208)	(65,2%)
STRC	2 278	1 776	502	28,3%
GEVE	(214)	(148)	(66)	(44,6%)
EDDKHILA	(24)	1 403	(1 427)	(101,7%)
ACTIVHOTELS	(1 433)	(251)	(1 182)	(470,9%)
SICAV INVEST	40	40	-	-
SICAV AVENIR	44	52	(8)	(15,4%)
SICAV OBLIG	36	16	20	125,0%
SICAV EPARGNANT	534	785	(251)	(32,0%)
TFB	(7 240)	(12 020)	4 780	39,8%
STBMG	(10)	(10)	-	-
MGERT	1 687	-	1 687	-
STCV	398	406	(8)	(2,0%)
SONIBANK	16 020	5 412	10 608	196,0%
SCIMB	50	58	(8)	(13,8%)
ELFEJJA	1 540	1 054	486	46,1%
STBSG	(27)	(23)	(4)	(17,4%)
Total	178 674	59 914	118 760	198,2%

NOTE 7 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

7.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2019 des éléments suivants :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	892 816	826 312	66 504	8,0%
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	461 876	547 286	(85 410)	(15,6%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 354 692	1 373 598	(18 906)	(1,4%)
Crédits documentaires et acceptations import	359 590	336 794	22 796	6,8%
Crédits documentaires et acceptations export	145 507	76 289	69 218	90,7%
Total crédits documentaires	505 097	413 083	92 014	22,3%
Total passifs éventuels	1 859 789	1 786 681	73 108	4,1%

7.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2019 à 101 039 mDT contre 131 393 mDT au 31 décembre 2018 :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Engagements de financement	100 230	130 534	(30 304)	(23,2%)
Engagements sur titres	809	859	(50)	(5,8%)
Total	101 039	131 393	(30 354)	(23,1%)

7.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2019 à 2 178 460 mDT contre 2 132 046 mDT au 31 décembre 2018 :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	461 876	547 287	(85 411)	(15,6%)
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	8 322	21 221	(12 899)	(60,8%)
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	1 008 079	919 475	88 604	9,6%
Garanties reçues de la clientèle	700 183	644 063	56 120	8,7%
Total	2 178 460	2 132 046	46 414	2,2%

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

NOTE 8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

8.1 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 800 523 mDT contre à 613 539 mDT au 31 Décembre 2018 et s'analysent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	20 754	17 663	3 091	17,5%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	6 864	5 629	1 235	21,9%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	13 890	12 037	1 853	15,4%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	-	(3)	3	100,0%
Intérêts sur créances sur la clientèle	751 610	572 678	178 932	31,2%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	117 635	94 521	23 114	24,5%
Intérêts sur crédit à la clientèle	633 975	478 394	155 581	32,5%
Reprise d'intérêts réservés sur créances	-	(237)	237	100,0%
Revenus assimilés	28 159	23 198	4 961	21,4%
Total	800 523	613 539	186 984	30,5%

8.2 - Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2019 à 108 610 mDT contre 91 070 mDT au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	51 824	42 225	9 599	22,7%
Opérations sur titres	677	492	185	37,6%
Opérations de change	9 935	9 169	766	8,4%
Opérations de commerce extérieur	3 076	2 463	613	24,9%
Coffre-fort	31	30	1	3,3%
Études	20 623	17 477	3 146	18,0%
Autres	22 444	19 214	3 230	16,8%
Total	108 610	91 070	17 540	19,3%

8.3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Libellé	2019	2018	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	508	5 430	(4 922)	(90,6%)
Intérêts nets sur bons de trésor	498	5 278	(4 780)	(90,6%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de transaction	-	112	(112)	(100,0%)
Plus-values sur cession de titres de transaction	10	40	(30)	(75,0%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	17 848	20 700	(2 852)	(13,8%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	21 534	27 487	(5 953)	(21,7%)
Pertes sur titres de placement	(3 240)	(7 135)	3 895	54,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 160)	(641)	(519)	(81,0%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	714	989	(275)	(27,8%)
Gains nets sur opérations de change	45 519	37 436	8 083	21,6%
Résultat sur opérations de change	42 928	35 070	7 858	22,4%
Commissions sur change manuel	2 591	2 366	225	9,5%
Total	63 875	63 566	309	0,5%

8.4 - Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2019 à 70 269 mDT contre 67 322 mDT au 31 décembre 2018 et s'analysent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	174	249	(75)	(30,1%)
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	57 696	54 692	3 004	5,5%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	4 812	3 705	1 107	29,9%
Revenus des titres de participation en rétrocession	1 470	674	796	118,1%
Intérêts et revenus assimilés des obligations	6 117	8 002	(1 885)	(23,6%)
Total en mDT	70 269	67 322	2 947	4,4%

8.5 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2019 à 441 130 mDT contre 365 643 mDT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(133 057)	(106 625)	(26 432)	(24,8%)
Opérations avec la clientèle	(290 951)	(245 279)	(45 672)	(18,6%)
Emprunts et ressources spéciales	(15 987)	(13 521)	(2 466)	(18,2%)
Autres intérêts et charges	(1 135)	(218)	(917)	(420,6%)
Total	(441 130)	(365 643)	(75 487)	(20,6%)

8.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2019	2018	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(71 043)	(163 534)	92 491	56,6%
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(125 822)	(95 846)	(29 976)	(31,3%)
Dotations aux provisions sur comptes courants associés	10	-	10	-
Dotations aux provisions additionnelles	(44 309)	(96 084)	51 775	53,9%
Dotations aux provisions collectives	(16 336)	(26 106)	9 770	37,4%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	(32)	(460)	428	93,0%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	162 499	9 951	152 548	1533,0%
Reprises sur provisions additionnelles	100 268	121 794	(21 526)	(17,7%)
Reprises de provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	2	38	(36)	(94,7%)
Créances cédées à STRC ou radiées	(232 112)	(153 025)	(79 087)	(51,7%)
Créances passées par pertes	(414)	(4 104)	3 690	89,9%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	84 763	80 707	4 056	5,0%
Autres dotations	(9)	(441)	432	98,0%
Autres reprises	449	42	407	969,0%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(25 284)	(15 847)	(9 437)	(59,6%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(27 870)	(22 249)	(5 621)	(25,3%)
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	(173)	-	(173)	-
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(20 284)	(20 349)	65	0,3%
Reprises de provisions pour risques et charges	2 759	4 377	(1 618)	(37,0%)
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	20 284	22 374	(2 090)	(9,3%)
TOTAL	(96 327)	(179 381)	83 054	46,3%

8.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2019, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	(9 249)	(1 282)	(7 967)	(621,5%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres d'investissement	-	(31)	31	100,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(5 452)	(1 866)	(3 586)	(192,2%)
Plus-values ou moins-values de cession des autres titres d'investissement	(6 245)	(4 996)	(1 249)	(25,0%)
Plus-values ou moins-values de cession des titres de participation	1 839	3 101	(1 262)	(40,7%)
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	7 159	7 895	(736)	(9,3%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 981	644	1 337	207,6%
Gains/Pertes sur titres de participations	(1 898)	(3 208)	1 310	40,8%
Total	(11 865)	257	(12 122)	(4716,7%)

8.8 - Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2019 un total de 18 905 mDT contre 32 912 mDt au 31/12/2018, détaillés comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Revenus des immeubles	21 581	11 050	10 531	95,3%
Intérêts sur crédits au personnel	6 380	5 588	792	14,2%
Variation des stocks d'encours et de travaux terminés	(16 183)	658	(16 841)	(2559,4%)
Autres produits accessoires	849	13 458	(12 609)	(93,7%)
Autres produits : Prestations de services	6 278	2 158	4 120	190,9%
Total	18 905	32 912	(14 007)	(42,6%)

8.9 - Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2019 un total de 169 195 mDT contre 159 498mDT au 31 Décembre 2018 retraité, détaillés comme suit :

Libellé	2019	2018 Publié	Variation	%
Rémunération du personnel	(128 017)	(122 138)	(5 879)	(4,8%)
Charges sociales	(38 231)	(34 207)	(4 024)	(11,8%)
Variation des congés à payer	(2)	(196)	194	99,0%
Autres charges liées au personnel	(2 945)	(2 957)	12	0,4%
Total	(169 195)	(159 498)	(9 697)	(6,1%)

8.10 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2019 un total de 73 696 mDT contre 69 567 mDT au 31 Décembre 2018, détaillées comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Loyer	(4 650)	(3 634)	(1 016)	(28,0%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(7 199)	(6 000)	(1 199)	(20,0%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(3 935)	(3 557)	(378)	(10,6%)
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(17 795)	(18 500)	705	3,8%
Primes d'assurance	(1 851)	(600)	(1 251)	(208,5%)
Autres	(4 487)	(3 782)	(705)	(18,6%)
Impôts et taxes	(2 808)	(2 112)	(696)	(33,0%)
Fournitures faites à l'entreprise	(2 793)	(1 968)	(825)	(41,9%)
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(2 799)	(2 020)	(779)	(38,6%)
Transport et déplacement	(356)	(506)	150	29,6%
Jetons de présence	(206)	(163)	(43)	(26,4%)
Contribution sociale de solidarité	(38)	(12)	(26)	(216,7%)
Var. autres stocks	(5 079)	(7 262)	2 183	30,1%
Frais divers de gestion	(18 098)	(19 451)	1 353	7,0%
Autres comptes d'ajustement	(1 602)	-	(1 602)	-
Total	(73 696)	(69 567)	(4 129)	(5,9%)

8.11- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 10 754 mDT au 31/12/2019 à contre 15 752 mDT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	16 374	19 590	(3 216)	(16,4%)
Plus/ Moins-value de cession	7 704	2 722	4 982	183,0%
Subvention TFP	1 351	1 259	92	7,3%
Autres gains	7 319	15 609	(8 290)	(53,1%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5 620)	(3 838)	(1 782)	(46,4%)
Total	10 754	15 752	(4 998)	(31,7%)

8.12 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2019 à 90 220 mdt contre 25 706 mdt au 31 Décembre 2018 :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Impôts sur les sociétés	(83 650)	(26 384)	(57 266)	(217,0%)
Impôts différés	(6 570)	678	(7 248)	(1069,0%)
Total	(90 220)	(25 706)	(64 514)	(251,0%)

NOTE 9 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

9.1 - Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net positif de 707 336 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 929 941 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
 - Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 902 137 mDT.
 - Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 163 381 mDT.
 - les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 452 mDT.
 - Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 151 945 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 129 921 mDT.

9.2 - Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2019, un flux net positif de 110 239 mDT.

9.3 - Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net positif de 21 715mDT.

9.4 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2019, un solde de 532 654 mDT contre 1 372 039 mDT au 31 Décembre 2018, détaillées comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	73 472	74 134	(662)	(0,9%)
BCT	(979 478)	(1 503 983)	524 505	34,9%
Banques et organismes spécialisés	142 573	7 326	135 247	1846,1%
Prêts emprunts sur le marché monétaire	216 783	22 589	194 194	859,7%
Titres de transactions	13 996	27 895	(13 899)	(49,8%)
Total	(532 654)	(1 372 039)	839 385	61,2%

NOTE 10 - NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 27 mars 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Il est à signaler que la situation liée à la pandémie COVID-19 qui sévit au niveau mondial et en Tunisie ne nécessite aucun ajustement des états financiers au titre de l'exercice 2019. Il s'agit d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière au cours des exercices futurs.

A l'état actuel, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel futur de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière ne peut pas être estimé.

En outre, et dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, la Banque Centrale de Tunisie a annoncé une série de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et les particuliers, et contribuer à préserver le tissu économique et les emplois.

Par référence à la circulaire BCT 2020-05 « Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires », la Banque a activé son plan de continuité d'exploitation et a mis en place un système de sécurité en faveur de son personnel ainsi que sa clientèle.

NOTE 11 - NOTES RELATIVES AUX OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La société STB MANAGER a conclu, en date du 20 décembre 2002, avec la SICAV L'INVESTISSEUR une convention de gestion, aux termes de laquelle la STB MANAGER assure la gestion commerciale, administrative, comptable et financière ainsi que les tâches relatives à la communication de la SICAV auprès de ses actionnaires et auprès des tiers.

En contrepartie des services de gestion, STB MANAGER perçoit annuellement une commission de gestion de 0,5% HT de l'actif net de la SICAV L'INVESTISSEUR calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Le produit comptabilisé résultant de la gestion de la SICAV L'INVESTISSEUR au cours de l'exercice 2019 s'élève à 6.574 Dinars.

2. La société STB MANAGER a conclu avec la SICAV AVENIR, en date du 20 décembre 2002, une convention de gestion, aux termes de laquelle la STB MANAGER assure la gestion commerciale, administrative, comptable et financière ainsi que les tâches relatives à la communication de la SICAV auprès de ses actionnaires et auprès des tiers.

En contrepartie des services de gestion, STB MANAGER perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,5% HT de l'actif net de la SICAV AVENIR calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Le produit comptabilisé résultant de la gestion de la SICAV AVENIR au cours de l'exercice 2019 s'élève à 5.817 dinars.

3. La société STB MANAGER a conclu, en date du 20 décembre 2002, avec la SICAV L'EPARGNANT une convention de gestion, aux termes de laquelle la STB MANAGER assure la gestion commerciale, administrative, comptable et financière ainsi que les tâches relatives à la communication de la SICAV auprès de ses actionnaires et auprès des tiers.

En contrepartie des services de gestion, STB MANAGER perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,312% TTC de l'actif net de la SICAV L'EPARGNANT calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Le produit comptabilisé résultant de la gestion de la SICAV au cours de l'exercice 2019 s'élève à 778.856 dinars.

Il convient de préciser que conformément aux termes de ladite convention, les charges inhérentes à la gestion de la SICAV sont à la charge de la STB MANAGER. Les charges comptabilisées et spécifiques à la gestion de la SICAV L'EPARGNANT au cours de l'exercice 2019 sont notamment les suivantes :

- Rémunération du Président du Conseil et le directeur générale au titre de l'exercice 2019 pour un total annuel brut de 8.470 dinars.
- Honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019 estimé pour un montant hors taxes de 25.000 dinars.
- Jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration pour un montant annuel brut de 8.750 dinars.

4. La société STB MANAGER a conclu, en date du 04 Août 2017, avec la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE une convention de gestion, aux termes de laquelle la STB MANAGER assure la gestion administrative, comptable et financière ainsi que les tâches relatives à la communication de la SICAV auprès de ses actionnaires et auprès des tiers.

En contrepartie des services de gestion, STB MANAGER perçoit annuellement une commission de gestion de 0,4% TTC de l'actif net de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Le produit comptabilisé résultant de la gestion de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE au cours de l'exercice 2019 s'élève à 124.030 Dinars.

Il convient de préciser que la commission de gestion perçu par la STB MANAGER englobe l'intégralité des dépenses nécessaires pour la gestion de la SICAV, la promotion et la publicité sous toute forme que ce soit et exclut la

rémunération du dépositaire, la commission de distribution, la redevance du CMF, la taxe au profit des collectivités locales, la commission sur les transactions boursières et les taxes y afférentes, les frais de courtage et les taxes y afférentes, et tous frais justifiables revenant à la CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté. Les charges comptabilisées et spécifiques à la gestion de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE au cours de l'exercice 2019 sont notamment les suivantes :

- Rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2019 pour un total annuel brut de 4.235 dinars.
- Jetons de présence pour un total de 3.750 dinars
- Honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019 pour un montant estimé à 12.900 dinars hors taxes.

5. Selon le prospectus d'émission du FONDS COMMUN DE PLACEMENT ISLAMIQUE ALHIKMA publié au JORT n°4 du 9 janvier 2016, la STB MANAGER assure la gestion administrative, comptable et financière ainsi que les tâches relatives à la communication du fond auprès de ses actionnaires et auprès des tiers.

En contrepartie des services de gestion, STB MANAGER perçoit annuellement une commission de gestion de 1% TTC de l'actif net de la FCP ALHIKMA calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Le produit comptabilisé résultant de la gestion de la FCP ALHIKMA au cours de l'exercice 2019 s'élève à 4.270 Dinars.

6. Selon le prospectus d'émission du FONDS COMMUN DE PLACEMENT DELTA EPARGNE ACTION agréé par le CMF N°4 -2007 du 8 Mai 2007, la STB MANAGER assure la gestion administrative, comptable et financière ainsi que les tâches relatives à la communication du fond auprès de ses actionnaires et auprès des tiers.

En contrepartie des services de gestion, STB MANAGER perçoit annuellement une commission de gestion de 0.8% TTC de l'actif net de la FCP DELTA calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Le produit comptabilisé résultant de la gestion de la FCP DELTA au cours de l'exercice 2019 s'élève à 1.274 Dinars.

7. Selon le prospectus d'émission du FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE ESSOR FUND agréé par décision du CMF N°43-2017 du 27 juillet 2017, la STB MANAGER assure la gestion administrative, comptable et financière ainsi que les tâches relatives à la communication du fond auprès de ses actionnaires et auprès des tiers.

En contrepartie des services de gestion, STB MANAGER perçoit à titre de couverture de frais de gestion :

- Une rémunération de base au taux annuel en HT de 2%. Cette rémunération est encaissable de façon trimestrielle et d'avance. La base de calcul de la rémunération de base à servir est le total de la valeur nominale des parts souscrites et libérées au début de chaque trimestre.
- Une rémunération de performance et de rendement égale à 10%. Cette rémunération est calculée sur le rendement additionnel du Fonds, lorsque son T.R.I annuel atteindra et dépassera 9% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du Fonds.

Le produit comptabilisé résultant des frais, honoraires et commissions liés à la constitution, lancement et placement du FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE ESSOR FUND au cours de l'exercice 2019 s'élève à 15.000Dinars.

8. La STB a signé une convention de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire, pour un montant de 20 millions d'Euro et ce, dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État pour un montant global de 341 millions d'Euro. Ce crédit est remboursable sur 3 ans avec un taux d'intérêt égal à 2,25%.

L'encours de ce prêt au 31 décembre 2019 est de 20 millions d'Euro soit l'équivalent de 62,854 millions de dinars.

9. En vertu des décisions du ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 87,164 millions de dinars.

10. Courant l'exercice 2019, les entreprises associées et les administrateurs de la STB ont souscrit à l'emprunt obligataire subordonné STB 2019-1 émis par la STB pour un montant global de 50 millions de dinars. Le montant souscrit par les parties liées à hauteur de 9,180 millions de dinars, se détaille comme suit :

Société	Catégorie	Montant
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	Catégorie C	4 000 000
SICAV L'INVESTISSEUR	Catégorie C	100 000
SICAV L'AVENIR	Catégorie C	80 000
Total obligations souscrites par les entreprises associées		4 180 000
STAR	Catégorie E	2 000 000
STAR	Catégorie A	3 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		5 000 000

11. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2019, les entreprises associées et les administrateurs de la STB totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 108,025 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Certificat de Dépôt	Dépôt à terme	Total général
POLE DE COMPET MONASTIR EL FEJJA	3 500 000	-	3 500 000
SICAV AVENIR	-	25 000	25 000
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	13 000 000	5 500 000	18 500 000
STAR	-	55 000 000	55 000 000
SICAV L'EPARGNANT	15 500 000	15 500 000	31 000 000
Total en dinars	32 000 000	76 025 000	108 025 000

12. En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

13. Antérieurement à l'exercice 2019, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2019 à 37,010 millions de dinars contre 38,008 millions de dinars au 31 décembre 2018.

14. Antérieurement à l'exercice 2019 et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordée par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Ces garanties sont à hauteur de 342,996 millions de dinars.

15. Antérieurement à l'exercice 2019, la STB a souscrit à l'emprunt national 2014 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, pour 70 millions de dinars remboursable sur 7 ans avec une période de grâce de 2 ans et un taux d'intérêt égal à 6,15% (catégorie B) et pour un montant de 756 mille dinars acheté sur le marché remboursable sur 5 ans avec une période de grâce de 1 an et un taux d'intérêt égal à 5,95% (catégorie A). L'encours de cet emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 28 millions de dinars.

16. Antérieurement à l'exercice 2019, la STB a signé une convention de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire, pour un montant de 10 millions d'Euro et ce, dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État pour un montant global de 250 millions d'Euro. Ce crédit est remboursable sur 3 ans avec un taux d'intérêt égal à 2%.

L'encours de ce prêt au 31 décembre 2019 est de 3,333 millions d'Euro soit l'équivalent de 10,476 millions de dinars.

17. Les concours accordés par la STB à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via les ministères sont à hauteur de 91,793 millions de dinars (hors prêts syndiqués).

18. En vertu des correspondances parvenues en 2019, la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 janvier 2020. En vertu de cette décision, la STB a consenti à la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire de 70 millions de dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 8,75%.

19. La STB a consenti à la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 31 décembre 2019 à 700 mille USD soit l'équivalent de 1,959 millions de dinars.

20. La STB a souscrit le 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions Euro soit l'équivalent de 39,560 millions de Dinars garanti par l'État en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

La STB a procédé en date du 26 mai 2017 et 28 mars 2018 à la conversion de l'emprunt ci-dessus cité en capital de ladite société respectivement pour 6 millions d'Euro et 3 millions d'Euro soit l'équivalent de 22,253 millions de dinars.

L'encours de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 7 millions d'euro soit l'équivalent de 17,308 millions de dinars.

21. Antérieurement à l'exercice 2019, les administrateurs, les entreprises associées ont souscrit aux différents emprunts obligataires émis par la STB.

L'encours des montants souscrits se détaille comme suit :

Relation	Emprunt	Montant souscrit	Encours au 31/12/2019
SICAV L'EPARGNANT	STB 2008-2	5 035 200	1 888 200
Total obligations souscrites par les entreprises associées		5 035 200	1 888 200
STAR	STB 2008/1 CATEGORIE C	2 000 000	900 000
STAR	STB 2008/1 CATEGORIE D	5 000 000	2 800 000
STAR	STB 2008-2	10 000 000	3 750 000

STAR	STB 2010/1 Cat B	20 000 000	7 994 000
STAR	STB 2018/1 B	5 000 000	5 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		42 000 000	20 444 000
Total général en Dinars		47 035 200	22 332 200

22. L'encours des dépôts à terme souscrits, antérieurement à l'exercice 2019, par les entreprises associées de la STB totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 34,470 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Dépôt à terme
SICAV INVESTISSEUR	270 000
SICAV AVENIR	200 000
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	4 000 000
STE SICAV L'EPARGNANT	30 000 000
Total général en Dinars	34 470 000

23. Les comptes de dépôts à vue (créditeurs) ouverts par certaines sociétés faisant partie du groupe STB accusent au 31/12/2019, un total de 5,914 millions de dinars détaillé comme suit :

Partie liée	Solde créditeur
STE TUNISIENNE DE CONTRÔLE VERITAS	116 361
PÔLE DE COMPETITIVITE MONASTIR EL FEJJA	199 960
SICAR AVENIR	12 472
SICAV INVESTISSEUR	5 227
SICAV L'EPARGNANT	5 579 628
Total en Dinars	5 913 648

24. En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargnant, la SICAV Investisseur, la SICAV Avenir et la SICAV l'épargne obligataire, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

* 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève en TTC à 445 599DT.* 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève à 2 632 DT. * 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.* 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne obligataire calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève en TTC à 55 352DT.

25. Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, à ses administrateurs et à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 4 ,147 millions de dinars, répartis comme suit :

Société	Autres Engagements	Débit en compte	Total en Dinars
STAR	4 117 564		4 117 564
BEL LASSOUED MOHAMED TAHAR	-	239	239
Total concours/administrateurs	4 117 564	239	4 117 802
Directeur Général	30 019		30 019
Total Général	4 147 583	239	4 147 822

26. Les obligations et engagements de la STB envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

* Le Directeur Général actuel a été nommé par décision du Conseil d'Administration réuni le 07 mars 2019. Les éléments de rémunération sont les mêmes éléments de l'Ex- Directeur Général tels que fixés par le comité de rémunération de la banque et approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016.

Les éléments de rémunération du DG se composent comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
- et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, la prise en charge

des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

* Les éléments de rémunération de l'Ex-Directeur Général Adjoint tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 novembre 2016. Les éléments de rémunération du DGA ont été révisés comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2,670 mille dinars ;
- et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

* Les rémunérations des conseillers de la Direction Générale ont été fixées par décisions des conseils d'administration réunis en dates du 17 juillet 2018, du 21 novembre 2018 et du 30 octobre 2019. Les éléments de rémunération se détaillent comme suit :

Nature	Conseiller 1		Conseiller 2	
	Du 01/07/2018 au 30/06/2019	Du 01/07/2019 au 31/07/2019	Du 01/12/2018 au 30/11/2019	Du 01/12/2018 au 30/11/2019
Rémunération fixe	5 450 dinars en brut/mois		5 000 dinars en net/mois	
Rémunération variable	Allant jusqu'à 10 mille dinars sur proposition du DG et à la discrétion du conseil d'administration		Allant jusqu'à 20 mille dinars à la discrétion du DG en fonction de la réalisation des objectifs	
Avantages en nature	Voiture de fonction et 400 litres de carburants/mois		200 litres de carburants/mois	

* Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 avril 2019 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.

* Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 avril 2019 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

27. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		DGA et conseillers		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	717 854	72 093	313 381	176	108 750	48 265
Avantages postérieurs à l'emploi	145 972	169 494	-	-	-	-
TOTAL	863 825	241 587	313 381	176	108 750	48 265

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : en Mille DT)

	2019	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	800 523	799 351	1 038	134
PR2 - Commissions (en produits)	108 610	108 013	597	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	63 875	63 899	(804)	780
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	70 269	68 615	1 650	4
Total produits d'exploitation bancaire	1 043 277	1 039 878	2 481	918
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(441 130)	(438 667)	(37)	(2 426)
CH2 - Commissions encourues	(5 596)	(5 596)	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(446 726)	(444 263)	(37)	(2 426)
Produit Net Bancaire				
	596 551	595 615	2 444	(1 508)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(96 327)	(112 376)	16 045	4
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(11 865)	(8 965)	(2 729)	(171)
PR7 - Autres produits d'exploitation	18 905	7 323	1 770	9 812
CH6 - Frais de personnel	(169 195)	(150 584)	(6 162)	(12 449)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(73 696)	(70 357)	(8 380)	5 041
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(12 818)	(12 262)	(149)	(407)
Résultat d'exploitation	251 555	248 394	2 839	322
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11 451	8 778	684	1 989
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	10 754	10 633	161	(40)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(90 220)	(90 295)	236	(161)
Résultat des activités ordinaires	183 540	177 510	3 920	2 110
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 733)	(4 733)	(1)	1
Résultat net de l'exercice	178 807	172 777	3 919	2 111
Intérêts minoritaires dans le résultat	133	23	78	32
Résultat Net consolidé de l'exercice	178 674	172 754	3 841	2 079

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en Mille DT)

	2018	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	613 539	613 716	(189)	12
PR2 - Commissions (en produits)	91 070	91 103	(33)	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	63 566	60 299	3 285	(18)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	67 322	67 093	367	(138)
Total produits d'exploitation bancaire	835 497	832 211	3 430	(144)
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(365 643)	(366 992)	(45)	1 394
CH2 - Commissions encourues	(4 881)	(4 313)	(550)	(18)
Total charges d'exploitation bancaire	(370 524)	(371 305)	(595)	1 376
Produit Net Bancaire	464 973	460 906	2 835	1 232
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(179 381)	(180 216)	835	-
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	257	532	(276)	1
PR7 - Autres produits d'exploitation	32 912	6 448	14 735	11 729
CH6 - Frais de personnel	(159 498)	(143 341)	(5 787)	(10 370)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(69 567)	(56 940)	(3 974)	(8 653)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(11 680)	(9 908)	(171)	(1 601)
Résultat d'exploitation	78 016	77 481	8 197	(7 662)
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(4 161)	(6 611)	931	1 519
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	15 752	11 501	388	3 863
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(25 706)	(25 225)	(366)	(115)
Résultat des activités ordinaires	63 901	57 146	9 150	(2 395)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(2 963)	(2 949)	(14)	-
Résultat net de l'exercice	60 938	54 197	9 136	(2 395)
Intérêts minoritaires dans le résultat	1 024	(15)	(489)	1 528
Résultat Net consolidé de l'exercice	59 914	54 212	9 625	(3 923)

INDICATEURS CONSOLIDES
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : en Mille DT)

	2019	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 043 277	1 039 878	2 481	918
a- Intérêts	800 523	799 351	1 038	134
b- Commissions en produits	108 610	108 013	597	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	63 875	63 899	(804)	780
d- Revenus du portefeuille d'investissement	70 269	68 615	1 650	4
2- Charges d'exploitation bancaire	(446 726)	(444 263)	(37)	(2 426)
a- Intérêts encourus	(441 130)	(438 667)	(37)	(2 426)
b- Commissions encourues	(5 596)	(5 596)	-	-
3- Produit net bancaire	596 551	595 615	2 518	3 344
4- Autres produits d'exploitation	18 905	7 323	1 770	9 812
5- Charges opératoires, dont :	(255 709)	(233 203)	(14 691)	(7 815)
a- Frais du personnel	(169 195)	(150 584)	(6 162)	(12 449)
b- Charges Générales d'exploitation	(73 696)	(70 357)	(8 380)	5 041
c- Dotations aux amortissements	(12 818)	(12 262)	(149)	(407)
6- Structure du portefeuille	1 381 444	1 332 036	48 332	1 076
a- Portefeuille titres-commercial	365 481	350 295	15 088	98
b- Portefeuille d'investissement	1 015 963	981 741	33 244	978
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	7 974 170	7 939 874	34 295	1
8- Encours des dépôts, dont :	7 331 934	7 331 934	-	-
a- Dépôts à vue	2 604 564	2 604 564	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 021 421	3 021 421	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	305 059	305 059	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	904 071	926 620	(21 198)	(1 351)

INDICATEURS CONSOLIDES
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
(Unité : en Mille DT)

	2018	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	835 497	832 211	3 430	(144)
a- Intérêts	613 539	613 716	(189)	12
b- Commissions en produits	91 070	91 103	(33)	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	63 566	60 299	3 285	(18)
d- Revenus du portefeuille d'investissement	67 322	67 093	367	(138)
2- Charges d'exploitation bancaire	(370 524)	(371 305)	(595)	1 376
a- Intérêts encourus	(365 643)	(366 992)	(45)	1 394
b- Commissions encourues	(4 881)	(4 313)	(550)	(18)
3- Produit net bancaire	464 973	460 906	4 025	(1 520)
4- Autres produits d'exploitation	32 912	6 448	14 735	11 729
5- Charges opératoires, dont :	(240 745)	(212 404)	(13 445)	(14 896)
a- Frais du personnel	(159 498)	(143 341)	(5 787)	(10 370)
b- Charges Générales d'exploitation	(69 567)	(59 155)	(7 487)	(2 925)
c- Dotations aux amortissements	(11 680)	(9 908)	(171)	(1 601)
6- Structure du portefeuille	1 429 184	1 372 503	56 114	567
a- Portefeuille titres-commercial	355 901	337 609	18 220	72
b- Portefeuille d'investissement	1 073 283	1 034 894	37 894	495
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	7 074 053	7 041 595	32 458	-
8- Encours des dépôts, dont :	6 340 136	6 340 136	-	-
a- Dépôts à vue	2 404 297	2 404 297	-	-
b- Dépôts d'épargne	2 773 420	2 773 420	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	287 937	280 821	150	6 966
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	851 138	878 817	(24 783)	(2 896)

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE STB
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

1. *Opinion avec réserves*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit des états financiers de la STB (société mère) ont été limités par :

- Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière. Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations et à l'arrêté du tableau des engagements.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

2.2 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » des états financiers de la société mère STB comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

La banque a engagé un travail de justification et d'apurement des opérations restées en suspens qu'elle a confié à des cabinets d'expertise comptable externes. Cette action étant en cours à la clôture de l'exercice 2019, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

2.3 La STB (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan consolidé.

2.4 Les engagements de la STB (société mère) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 30,821 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits accordés aux personnels sur fonds propres, les crédits courants sur opérations de pensions livrées, les crédits documentaires exports confirmés et les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

2.5 Les créances bancaires cédées par la STB (société mère) à sa filiale, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) avant 2017, ne font pas l'objet de retraitement pour les ramener à leur juste valeur par la reconstitution de l'encours brut, à base consolidée, ainsi que leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés après avoir éliminé les résultats de cession interne.

Ainsi, les actifs de la STRC comportent des créances acquises depuis plus de 4 ans pour 102 millions de dinars provisionnées à hauteur de 74 millions de dinars et qui ne font pas l'objet d'une politique de décote.

Les corrections à apporter à la juste valeur de ces créances, et conséquemment, les provisions complémentaires à constituer risquent d'impacter la situation financière et la performance du groupe.

2.6 Les états financiers de la société STB SICAR, filiale, ont fait l'objet de certification avec réserve portant sur le risque fiscal que pourrait supporter la société suite à la réception de quatre procès de notification et de saisie effectués par l'administration fiscale. Les actions judiciaires demeurent en cours.

2.7 Certaines sociétés du Groupe STB, ne comptabilisent pas les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite ainsi que les charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. La prise en compte de ces charges impacterait la situation financière et la performance du Groupe.

2.8 Ainsi qu'il a été donné au niveau de la note n° 4 « périmètre de consolidation », les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 7 sociétés sur un périmètre composé de 22.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

2.9 Ainsi qu'il a été mentionné au niveau de la note 3.13.2 « traitement des impôts différés », l'impôt différé est constaté uniquement au titre des éliminations des opérations intra-groupe. Les actifs et passifs d'impôt éventuels sur les autres différences temporaires découlant des états financiers individuels des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ne sont pas constatés au niveau des états financiers au Groupe.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Le Groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe de la STB au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe STB, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le Groupe.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2019 s'élèvent à 909 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information du Groupe.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le Groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;

- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la STB (société mère).

Au 31 décembre 2019, la valeur du portefeuille BTA de la STB (société mère) s'élève à 1085 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la STB aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 313 millions de dinars en Portefeuille titres Commercial (AC4) et de 772 millions de dinars en Portefeuille titres d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance du Groupe quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la STB concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.4 Périmètre de Consolidation

Question clé d'audit

Le périmètre de consolidation du Groupe STB est composé de 22 sociétés dont 13 sociétés intégrées globalement et 9 sociétés consolidées par mise en équivalence. Par ailleurs, 45 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour divers motifs.

Nous avons estimé que l'audit du périmètre de consolidation constitue un point clé de l'audit en raison de l'importance du nombre de sociétés exclues.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit du périmètre de consolidation du Groupe STB, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La vérification du respect des normes comptables tunisiennes n°35 à 37 relatives aux états financiers consolidés en matière de détermination du périmètre de consolidation ;
- La vérification de la méthode de détermination du pourcentage de contrôle exercé par le Groupe sur chaque entité ;
- L'appréciation de la nature du contrôle exercé compte tenu de plusieurs règles édictées par les normes comptables dont notamment le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité, le pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent... ;
- L'examen du bien-fondé des motifs d'exclusion de certaines sociétés du périmètre de consolidation du Groupe ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Par référence à la note aux états financiers consolidés n°3.10 « Reclassement et retraitement au niveau de certains postes des états financiers », les données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité. En effet, la mise en place d'une application informatique automatisant l'édition des états financiers consolidés a permis de corriger certaines techniques de traitement et de présentation de l'information financière consolidée et par conséquent la levée de la réserve 2.7 formulée au titre de l'exercice 2018.
2. Les capitaux propres du Groupe comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
3. Les actifs du Groupe comportent 22 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
4. Une action en justice a été intentée contre la STB (société mère) en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis de l'exécution sans consignation. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque.
5. La note aux états financiers n° 10 « Évènements postérieurs à la date de clôture », qui décrit les mesures prises par le groupe STB suite de la pandémie du virus COVID -19 ainsi que les incertitudes relatives à l'estimation de l'impact éventuel sur l'activité et la situation financière du groupe.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe STB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important

sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 2 avril 2020

Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi

Fathi Saidi

**Groupement CSL-
CNH**

Samir Labidi

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2020. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Walid BEN AYED (CONSULTING & FINANCIAL FIRM).

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

Actifs	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 056 275	1 044 261
Moins : Amortissements Incorporelles		- 990 488	- 935 311
Immobilisations incorporelles nettes	2-1	65 787	108 950
Immobilisations corporelles		9 387 117	8 522 219
Moins : Amortissements corpo		- 7 314 593	- 6 784 071
Immobilisations corporelles nettes	2-1	2 072 524	1 738 148
Immobilisations financières		41 026	40 026
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
Immobilisations financières nettes		41 026	40 026
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		2 179 337	1 887 125
Autres actifs non courants		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 179 337	1 887 125
ACTIFS COURANTS			
Stocks		937 823	908 080
Moins : Provisions Stocks		- 429 307	- 349 552
Stocks nets	2-2	508 516	558 528
Clients et comptes rattachés		3 502 459	3 728 816
Moins : Provisions Clients		- 674 736	- 544 456
Clients nets	2-3	2 827 723	3 184 360
Autres actifs courants		2 409 648	1 680 502
Moins : Provisions AAC		- 68 038	- 32 027
Autres actifs courants nets	2-4	2 341 610	1 648 474
Placements et autres actifs financiers		2 312 315	4 133 217
Liquidités et équivalents de liquidités		10 807 770	6 936 368
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		18 797 934	16 460 946
TOTAL DES ACTIFS		20 977 272	18 348 073

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		2 110 727	2 790 094
Réserves consolidés		4 508 976	2 936 976
Total des capitaux propres avant résultat		8 703 037	7 810 404
Résultat Consolidé		2 026 439	1 303 246
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	10 729 475	9 113 650
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers	3-2	387 718	216 265
Provisions		365 779	365 779
Total des passifs non courants		753 498	582 044
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	5 914 470	6 206 784
Autres passifs courants	3-4	3 579 828	2 445 594
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		9 494 299	8 652 378
Total des passifs		10 247 796	9 234 423
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		20 977 272	18 348 073

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	4-1		
Revenus		10 991 357	9 302 295
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		10 991 357	9 302 295
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations stocks produits finis et encours		- 132 587	-82 493
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	-6 770 376	- 5 558 549
Charges de personnel	4-3	-1 595 632	- 1 196 052
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	-1 070 475	- 1 053 951
Autres charges d'exploitation	4-5	-727 140	- 646 297
Total des charges d'exploitation		-10 296 210	- 8 537 343
Résultat d'exploitation		695 148	764 953
Charges financières nettes	4-6	- 15 065	- 23 069
Produits de placements	4-7	1 458 639	656 911
Autres gains ordinaires	4-8	40 207	56 956
Autres pertes ordinaires		- 4 830	- 4 158
Résultat des activités ordinaires du groupe avant impôt		2 174 099	1 451 593
Impôt sur les bénéfices		- 147 660	- 148 347
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 026 439	1 303 246
Parts revenant aux intérêts minoritaires		-44 436	-37 051
Résultat Net Part Du Groupe		2 070 902	1 340 297

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : Dinars Tunisiens)

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		2 070 902	1 340 279 (*)
Ajustements pour :			
- Quote-part des intérêts des minoritaires dans le résultat		-44 463	-37 051 (*)
- Amortissements et provisions		972 575	968 251
* Variations des :			
- Stocks		132 587	82 493
- Créances		235 029	-963 367
- Autres Actifs		-446 841	1 052 777
- Fournisseurs et autres dettes		658 766	3 113 660
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5.1	3 578 555	5 557 058
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 847 040	- 1 275 725
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.		-	-
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-1 000	20 454
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	5.2	- 848 040	- 1 255 271
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés		- 676 102	- 679 678
Encaissements provenant des opérations sur le capital		- 3 241	- 111 343
Encaissement provenant des opérations sur les placements		1 820 229	- 2 226 705
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	5.3	1 140 887	- 3 017 725
Variation de trésorerie		3 871 402	1 284 062
Trésorerie au début de l'exercice		6 936 368	5 652 306
Trésorerie à la fin de l'exercice		10 807 769	6 936 368

(*) : données retraités pour les besoins de comparabilité

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe « HEXABYTE » est composé d'une société mère, « HEXABYTE » et de deux sociétés sous contrôle. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par la société « HEXABYTE », les sociétés consolidables se présentent comme suit :

- « HEXABYTE » : Société mère.
- « HEXA Trade » : Société filiale avec une participation directe de 99.99 % du capital.
- « HEXABYTE Africa » : Société filiale avec une participation directe de 80 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de l'internet et des produits dérivés, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que complété par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001.

1-2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

1-2-1 : Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société « HEXABYTE », ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation. La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

1-2-2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

1-2-3 : Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

1-2-4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère (La société HEXABYTE), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

1-2. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers consolidés du Groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment : o La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT n° 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- La NCT n° 38, relative aux regroupements d'entreprises

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par le groupe pour l'élaboration de ces états.

1-3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* ***Le bilan*** fournit l'information sur la situation financière du groupe et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs. La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* ***L'état de résultat*** fournit les renseignements sur la performance du groupe. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle le groupe a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

METHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus du Groupe provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale.

1-5. FAITS SAILLANTS

1-5-1 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, l'affaire est en phase de cassation après gain de cause au niveau de la cours d'appel.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

En date du 20/11/2015, la société a fait l'objet d'une deuxième taxation d'office pour les mêmes motifs que la première couvrant la période 2009-2012 totalisant un montant en principal et intérêt de 654 Mille Dinars. Cette taxation a été annulée par décision du tribunal de première instance de Béja en Février 2017. Cette décision a été confirmée par la cours d'appel.

2. NOTES RELATIVES À L'ACTIF

2-1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève au 31/12/2019 à 2 138 311 Dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Immobilisations corporelles & incorporelles	10 443 391	9 566 480	876 911
Logiciels	1 056 275	1 044 261	12 014
AAI	412 654	399 183	13 471
Constructions	652 949	652 949	0
Équipements de bureaux	209 947	197 551	12 396
Matériels de transport	654 470	724 967	-70 497
Matériels industriels	11 434	10 343	1 091
Matériels Informatiques	7 445 662	6 537 226	908 436
Moins : Amortissements corpo	-8 305 081	-7 719 382	-585 699
Amortissements Logiciels	-990 488	-935 311	-55 177
Amortissements AAI	-296 716	-263 980	-32 736
Amortissements constructions	-253 742	-221 095	-32 647
Amortissements Matériels de Transport	-514 379	-511 800	-2 579
Amortissements Matériels Industriels	-10 692	-7 935	-2 757
Amortissements Matériels informatiques	-6 076 158	-5 637 432	-438 726
Amortissements équipements de bureaux	-162 906	-141 829	-21 077
Provisions immobilisations	-	-	-
Total général	2 138 311	1 847 098	291 213

2-2. LES STOCKS

Au 31/12/2019, les stocks nets totalisent la somme de 508 516 dinars contre 558 528 au 31/12/2018 :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Stocks	937 823	908 080	29 743
Stocks	937 823	908 080	29 743
Moins : Provisions	-429 307	-349 552	-79 755
Provisions stocks	-429 307	-349 552	-79 755
Total général	508 516	558 528	-50 012

2-3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31/12/2019, un solde débiteur net de 2 827 723 Dinars contre 3 184 360 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Clients et comptes rattachés	3 502 459	3 728 816	-226 357
Clients	3 455 374	3 663 016	-207 642
Clients douteux	47 085	65 800	-18 715
Moins : Provisions Clients	-674 736	-544 456	-130 280
Provisions des comptes clients	-674 736	-544 456	-130 280
Total général	2 827 723	3 184 360	-356 637

2-4. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants du groupe « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2019, à 2 341 610 Dinars contre 1 648 474 Dinars au 31/12/2018. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Autres actifs courants	2 409 648	1 680 502	729 146
Charges constatées d'avances	6 283	9 680	-3 397
Produit à recevoir	604 821	382 420	222 401
Créditeurs divers	1 092 338	545 150	547 188
Débiteurs Divers	0	0	0
États impôts et taxes	315 771	178 686	137 085
Fournisseurs avances et acomptes	71 012	111 055	-40 043
Prêt personnels	24 493	24 493	0
TVA	252 941	344 633	-91 692
Avance aux personnels	41 221	22 097	19 124
Avances Filiales	768	62 288	-61 520
Moins : Provisions AAC	-68 038	-32 027	-36 011
Provisions des comptes tiers	-68 038	-32 027	-36 011
Total général	2 341 610	1 648 474	693 136

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET AUX PASSIFS

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres du groupe « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2019 un montant de 10 729 475 Dinars contre 9 113 650 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Capitaux Propres			
Capital social	2 083 334	2 083 334	0
Autres capitaux propres	2 110 727	2 790 094	-679 367
Réserves légales	210 045	210 045	0
Résultats reportés	4 292 504	2 726 259	1 566 245
Écart de conversion	2 184	-2 717	4 901
Réserves Minoritaires	4 243	3 389	854
Capitaux Propres avant Résultat	8 703 037	7 810 404	892 633
Résultat des Intérêts Minoritaires	-44 463	-37 051	-7 412
Résultat du Groupe	2 070 902	1 340 297	730 605
Total Capitaux Propres	10 729 475	9 113 650	1 615 825

3-2. AUTRE PASSIFS FINANCIERS

Au 31/12/2019 les autres passifs financiers du groupe se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Autres passifs financiers (1)	387 718	216 265	171 453
Total général	387 718	216 265	171 453

(1) : Il s'agit du compte courant de l'associé minoritaire au niveau de « HEXABYTE Africa ».

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés du groupe se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 5 914 470 Dinars au 31/12/2019 contre 6 206 784 Dinars au 31/12/2018.

3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31/12/2019, un solde de 3 579 828 Dinars contre 2 445 594 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Associés	-	733	-733
Avances clients	-	-	
Charges à payer	815 905	417 994	397 911
CNSS	56 234	59 979	-3 745
Contribution conjoncturelle 7,5%	-	-	
États impôts et taxes	8 274	-	8 274
Personnels congés à payer	65 757	59 944	5 813
Personnels rémunérations à payer	1 088	2 497	-1 409
Créditeur divers	252 795	181 258	71537
TVA	-	-	
Charges restants à engager	2 379 775	1 723 189	656 586
Total	3 579 828	2 445 594	1 134 234

4 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 31/12/2019 un montant de 10 991 357 Dinars contre 9 302 265 Dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Produits d'exploitation	10 991 357	9 302 295	1 689 062
Revenus ADSL résidentiels	8 353 582	6 829 523	1 524 059
Revenus XDSL Entreprises + Domaines	1 897 751	1 922 301	-24 550
Autres Pack Internet	740 024	550 471	189 553
Total général	10 991 357	9 302 295	1 689 062

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2019, à 6 770 376 Dinars contre 5 558 549 Dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Achats d'approvisionnements consommés	6 770 376	5 558 549	1 211 827
Achats d'approvisionnements	5 859 734	4 628 882	1 230 852
Achats de marchandises	718 750	794 983	-76 233
Achats d'études	68 467	31 043	37 424
Fournitures	123 425	103 641	19 784
Total général	6 770 376	5 558 549	1 211 827

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Au 31/12/2019, le solde de ce poste s'élève à 1 595 632 Dinars contre 1 196 052 Dinars au 31/12/2018. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Charges de personnel	1 595 632	1 196 052	399 580
CNSS	3 309	2 496	813
Cotisations sociales	139 463	142 625	-3 162
Salaires	1 450 130	1 047 221	402 909
Primes d'Aid	2 730	3 710	-980
Total général	1 595 632	1 196 052	399 580

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 31/12/2019, un solde de 1 070 475 Dinars contre 1 053 951 Dinars au 31/12/2018. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dotations aux amortissements et provisions	1 070 475	1 053 951	16 524
Dotations aux amortissements corporelles	601 217	699 229	-98 012
Dotations aux amortissements incorporelles	78 503	56 424	22 079
Dotations aux provisions	390 755	298 298	92 457
Total général	1 070 475	1 053 951	16 524

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2019, à 727 140 Dinars contre 646 297 Dinars au 31/12/2018. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Autres charges d'exploitation	727 140	646 297	80 843
Assurances	20 349	17 862	2487
Autres frais	608	843	-235
Charges locatives	240 661	209 725	30 936
Entretiens et réparations	40 032	33 074	6 958
États impôts et taxes	79 848	41 641	38 207
Frais de transport & missions	77 069	58 080	18 989
Frais postaux	6 114	6 578	-464
Honoraires & commissions	72 935	50 659	22 276
Publicités	99 415	164 860	-65 445
Services bancaires	21 094	11 035	10 059
Télécommunications	40 662	27 376	13 286
Frais de gestion des placements	5 853	7 689	-1 836
Jetons de présence	22 500	16 875	5625
Total général	727 140	646 297	80 843

4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2019, à 15 065 Dinars contre 23 069 Dinars au 31/12/2018. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Charges financières nettes	15 065	23 069	-8 004
Charges de leasing	-	-	-
Pertes de changes	0	0	0
Pertes de placements	15 065	23 069	-8 004
Total général	15 065	23 069	-8 004

4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2019, à 1 458 639 Dinars contre 656 911 Dinars au 31/12/2018. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Produits de placements	1 458 639	656 911	801 728
Produits de placements	1 458 639	656 911	801 728
Total général	1 458 639	656 911	801 728

4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2019, à 40 207 Dinars contre 56 956 Dinars au 31/12/2018. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Autres gains ordinaires	40 207	56 956	-16 749
Plus values de cessions	-	-	-
Autres produits	40 207	56 956	-16 749
Autres	-	-	-
Total général	40 207	56 956	-16 749

5- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIES

Au 31 décembre 2019, la trésorerie du groupe « HEXABYTE » s'élève à 10 807 769 dinars contre 6 936 368 dinars au 31 décembre 2018, soit une variation positive de 3 871 402 dinars, se ventilant ainsi :

Flux	31/12/2019
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	3 578 555
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-848 040
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 140 887
Total général	3 871 402

5.1- FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation, s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de l'exercice	2 070 902	1 340 297
Ajustements pour :		
- Quote-part des intérêts des minoritaires dans le résultat	-44 463	-37 051
- Amortissements et provisions	972 575	968 251
- Variation des Stocks	132 587	82 493
- Variation des Créances	235 029	-963 367
- Variation des Autres Actifs	-446 841	1 052 777
- Variation des Fournisseurs et autres dettes	658 766	3 113 660
Total	3 578 555	5 557 058

5.2- FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Ces flux totalisant un solde négatif 848 040 dinars au 31/12/2019, se ventilent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-847 040	-1 275 725
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	-1 000	20 454
Total	-848 040	-1 255 271

5.3- FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Ces flux totalisant un solde positif de 1 140 887 dinars au 31/12/2019, se ventilent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes payés	-676 102	-679 678
Encaissements provenant des opérations sur le capital	-3 241	-111 343
Encaissement provenant des opérations sur les placements	1 820 229	-2 226 705
Total	1 140 887	-3 017 725

6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Durant le mois de mars 2020, la montée exponentielle de l'épidémie du COVID-19 a engendré un ralentissement de toute activité économique.

Un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le Gouvernement Tunisien. Certaines d'ordre social visant à ralentir et limiter la diffusion du virus, d'autres d'ordre fiscal et général visant à protéger les entreprises, l'économie du pays des conséquences majeures de cette crise mondiale sans précédent.

Cette situation n'a pas d'impact sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019. Cependant, l'impact de cet événement sur les états financiers de l'exercice 2020 ne peut pas être évalué à la date de la préparation de cette note.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE HEXABYTE (S.A.)

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 08 avril 2019, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe «HEXABYTE», arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan consolidé de 20 977 272 dinars et un bénéfice net consolidé de 2 026 439 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe «HEXABYTE» au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Par ailleurs, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

a- Contrôles fiscaux

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 1.5 « Faits saillants », la société « HEXABYTE » a fait l'objet de deux contrôles fiscaux au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant respectivement les périodes allant du 01 janvier 2004 au 31 décembre 2008, et du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2012. Les notifications des résultats desdits contrôles ont été adressées à la société respectivement en juin 2012 et en novembre 2015 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes comme suit :

- Pour le premier redressement : Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 523 729 dinars dont 345 533 dinars en principal et 178 196 dinars des pénalités de retard,
- Pour le deuxième redressement : Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 651 340 dinars dont 478 891 dinars en principal et 172 448 dinars des pénalités de retard,

N'ayant pas accepté la position de l'administration fiscale, et en application des stipulations du code des droits et des procédures fiscales, la société a exercé son droit de recours contre les arrêtés de taxation d'office devant les tribunaux compétents.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture de ce risque, la société « HEXABYTE » a constaté une provision pour 366 000 dinars.

b- Impact éventuel de la pandémie COVID-19

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 6 : « Evénements postérieurs à la date de clôture », la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 à laquelle la Tunisie fait face, risque d'avoir des répercussions sur les activités futures du groupe.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière du groupe au cours des exercices futurs. A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière consolidée du groupe « HEXABYTE » ne peut pas être estimé.

c- Etats financiers non audités de la filiale « HEXABYTE Africa »

Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non audités de la filiale « HEXABYTE Africa ».

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de cette société, sur les états financiers consolidés du groupe « HEXABYTE » relatifs à l'exercice 2019.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, le revenu du groupe « HEXABYTE » s'élève à 10 991 357 dinars et représente la totalité des produits d'exploitation. Ces revenus sont constitués exclusivement des revenus de la société mère. Les revenus sont comptabilisés lors de la facturation au client et rattachés à l'exercice en cours. Par ailleurs, et pour le respect du principe de rattachement des charges aux produits, une charge relative à la partie restant à engager des charges rattachées à la fourniture des services facturés et non encore réalisés (Hotline, Bande passante, Amortissement des modems ...) est comptabilisées.

Ainsi, nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par le groupe et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Revoir la valorisation des charges à payer et les bases de leur détermination ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du

groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 Mars 2020

P/ CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Walid BEN AYED



Consulting & Financial Firm
C N F
Société d'Expertise Comptable Associée à l'INCECT
5, Rue Sidi Jide - Médina Ville - TUNIS
Tel: 71.841.110 - Fax: 71.841.100

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLDES

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états qui sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN CONSOLIDE DE L'ARAB TUNISIAN LEASE

Exercice clos le 31 décembre 2019

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 019	01/01/2019*
<u>ACTIF</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	18 076 263	18 567 460
Placements à court terme	6	500 000	0
Créances issues d'opérations de leasing	7	557 420 737	626 330 480
Placements à long terme	8	20 636 297	22 648 601
Valeurs immobilisées	9	4 290 334	4 922 827
Autres actifs	10	18 362 163	29 175 402
<i>Total de l'actif</i>		619 285 796	701 644 771
<u>PASSIF</u>			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	9 170	3 756
Emprunts et dettes rattachées	12	457 446 779	542 892 943
Dettes envers la clientèle	13	5 272 998	3 730 827
Fournisseurs et comptes rattachés	14	53 166 719	64 477 727
Autres passifs	15	7 079 339	6 649 270
<i>Total du passif</i>		522 975 006	617 750 766
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		32 500 000	25 000 000
Réserves consolidés		62 140 248	49 851 561
Résultat consolidé		1 666 540	9 038 687
<i>Total des capitaux propres</i>		96 306 789	83 890 248
Part des minoritaires dans le résultat		0	0
Part des minoritaires dans les réserves		4 000	0
<i>Total des capitaux propres et part des minoritaires</i>	16	96 310 789	83 890 248
<i>Total passif et capitaux propres et part des minoritaires</i>		619 285 796	701 641 015

(*) Bilan d'ouverture présenté pour les besoins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2019

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 décembre	
		2 019	01/01/2019*
1. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force		14 941 245	10 521 076
- Autres Engagements donnés	44	22 668 564	26 213 375
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK		0	21 000 000
Total en DT		37 609 809	57 734 451
2. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues		15 073 063	18 274 463
- Garanties reçues d'établissements bancaires	44	22 668 564	26 213 375
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		105 012 676	106 225 369
Total en DT		142 754 303	150 713 207
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Crédits consentis non encore versés		6 789 483	11 176 504
- Opérations de portage		217 244	217 244
Total en DT		7 006 727	11 393 748

(*) Bilan d'ouverture présenté pour les besoins de comparabilité

ETAT DE RESULTAT DE L'ARAB TUNISIAN LEASE

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2 019	2 018
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		66 012 338	0
Autres produits sur opérations de leasing		2 709 715	0
<i>Total des produits de leasing</i>	17	68 722 053	0
Charges financières nettes	18	(41 494 722)	0
Produits des placements	19	923 794	0
PRODUIT NET DE LEASING		28 151 125	0
Autres produits d'exploitation	20	451 522	0
Charges de personnel	21	(7 197 855)	0
Autres charges d'exploitation	22	(3 238 066)	0
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(936 994)	0
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		17 229 732	0
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(12 241 668)	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(1 336 133)	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 651 931	0
Autres gains ordinaires	26	309 150	0
Autres pertes ordinaires	27	(33 194)	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 927 887	0
Impôt sur les bénéfices	28	(2 082 675)	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 845 212	0
Eléments extraordinaires	29	(178 672)	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 666 540	0
Part des minoritaires		0	0
Effets des modifications comptables		0	0
Résultat net du groupe après modifications comptables		1 666 540	0

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période allant du 01/01/2019 Au 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2 019	2 018
Encaissements provenant des clients de leasing		397 052 676	0
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(257 068 863)	0
Encaissements autres que leasing	30	641 975	0
Décaissements autres que leasing		(7 738 490)	0
Décaissements au personnel		(4 029 988)	0
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(22 198 293)	0
Acquisition/Cession de placements à court terme		(500 000)	0
Intérêts perçus	31	690 424	0
Intérêts payés	32	(45 850 821)	0
Impôts sur le résultat payés	33	(3 105 263)	0
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		57 893 356	0
Dividendes reçus sur placements à long terme	34	15 000	0
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	35	199 770	0
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	36	650 374	0
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	37	(285 816)	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	38	67 932	0
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		647 260	0
Dividendes versés	39	(4 999 965)	0
Encaissements provenant des émissions d'actions		15 754 000	0
Encaissements provenant des emprunts	40	62 690 250	0
Remboursement des emprunts	41	(132 481 511)	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		(59 037 227)	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(496 611)	0
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		18 563 704	0
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	42	18 067 093	

Notes aux états financiers consolidés :

Note 1. Présentation du groupe :

(a) Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2019, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 013 766	13 013 766	40,04%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	398 981	398 981	1,23%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 798 813	7 798 813	25,04%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b) Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 996 000 actions sur 1 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,6%.

Note 2. Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Société</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
ATL-LLD*	Contrôle exclusif	Intégration globale

*Rapport d'audit 2019 non communiqué

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3. Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;

- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 *-Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,

- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 18.076.263 DT au 31 Décembre 2019 contre 18.567.460 DT, au 31 Décembre 2018, se détaillant ainsi :

.Le détail se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
+ Avoirs en Banques	18 043 948	18 548 778
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en Caisses	31 915	18 282
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	18 076 263	18 567 460

Note 6. Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 500.000 DT au 31 Décembre 2019. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Certificats de dépôts	500 000	0
Total	500 000	0

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2019, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 557.420.737 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Créances sur contrats mis en force	602 596 607	653 455 929

		31/12/2019	01/01/2019
+ Encours financiers	7.1	556 483 664	610 274 523
+ Impayés		48 098 415	45 218 803
+ Créances- assurance matériel en leasing		106 564	107 130
+ Créances- factures à établir		697 333	887 417
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(2 791 245)	(3 033 820)
Créances sur contrats en instance de mise en force		875 763	6 437 658
Total brut des créances leasing	7.2	603 472 370	659 893 586
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(36 878 548)	(25 800 096)
Provisions collectives	7.2	(4 512 198)	(3 960 316)
Produits réservés	7.2	(4 660 887)	(3 802 695)
Total net des créances leasing		557 420 737	626 330 480

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2019 la somme de 556.483.664 DT contre 610.274.523 DT au 31 Décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2018, les encours financiers ont enregistré un décroissement net de 53.790.859 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2018	1 550 267 912	939 993 389	610 274 523
Capital amorti des anciens contrats	0	198 367 998	(198 367 998)
Ajouts de la période	223 052 030	58 748 672	164 303 358
Investissements (Nouveaux contrats)	211 345 772	57 311 355	154 034 417
Relocations	11 706 258	1 437 317	10 268 941
Retraits de la période	(204 616 373)	(184 890 153)	(19 726 220)
Cessions à la valeur résiduelle	(146 432 379)	(146 373 866)	(58 512)
Cessions anticipées	(31 264 772)	(23 647 582)	(7 617 189)
Transferts (cessions)	(10 783 898)	(5 360 756)	(5 423 143)
Radiations	0	0	0
Relocations	(16 135 325)	(9 507 949)	(6 627 375)
Soldes au 31 décembre 2019	1 568 703 569	1 012 219 906	556 483 664

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	656 620 158	704 481 312
à recevoir dans moins d'1 an	258 909 909	262 942 315
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	392 210 332	435 680 368
à recevoir dans plus de 5 ans	5 499 916	5 858 628
- Produits financiers non acquis	(105 012 676)	(106 225 369)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	551 607 481	598 255 943
à recevoir dans moins d'1 an	207 160 756	212 121 042
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	339 462 021	380 740 568
à recevoir dans plus de 5 ans	4 984 704	5 394 333
Valeurs résiduelles (2)	1 241 652	1 329 081
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	3 634 530	10 689 499
Total général (1) +(2) +(3) +(4)	556 483 664	610 274 523
	556 483 664	610 274 523

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019*
Bâtiment et travaux publics	85 280 352	107 443 287
Industrie	77 624 605	90 696 902
Tourisme	48 040 574	43 692 352
Commerces et services	294 470 842	308 863 884
Agriculture	51 067 291	59 578 098
Total	556 483 664	610 274 523

- Ajustés pour le besoin de la comparabilité

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019*
Equipements	70 446 047	85 090 978
Matériel roulant	364 212 120	396 151 496
Matériel spécifique	88 329 858	98 661 028
<i>Sous Total</i>	522 988 025	579 903 502
Immobilier	33 495 639	30 371 021
Total	556 483 664	610 274 523

- Ajustés pour le besoin de la comparabilité

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	427 773 121	103 107 862	3 733 624	5 192 204	16 676 853	556 483 664	33 495 639
Impayés	2 571 065	12 256 179	1 554 358	971 174	30 745 639	48 098 415	3 250 006
Créances- assurance matériel en leasing	72 724	32 439	351	0	1 050	106 564	
Créances- factures à établir	409 473	245 769	0	32 867	9 225	697 333	
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0	1 877	
Intérêts échus différés	(2 165 022)	(512 291)	(17 898)	(26 598)	(69 436)	(2 791 245)	
Contrats en instance de mise en force	875 763	0	0	0	0	875 763	
CREANCES LEASING	429 539 000	115 129 958	5 270 435	6 169 647	47 363 330	603 472 370	36 745 645
Avances reçues (*)	(5 042 690)	(2 103)			(228 205)	(5 272 998)	(317 390)
ENCOURS GLOBAL (**)	424 496 310	115 127 854	5 270 435	6 169 647	47 135 125	598 199 371	36 428 254
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 339 888	390 840				21 730 728	80 000
TOTAL ENGAGEMENTS	445 836 198	115 518 695	5 270 435	6 169 647	47 135 125	619 930 100	36 508 254
Produits réservés	0	0	(164 177)	(154 640)	(4 342 070)	(4 660 887)	(307 704)
Provisions à base individuelle			(137 038)	(1 539 236)	(35 113 609)	(36 789 883)	(2 609 662)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(88 665)	(88 665)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	(301 215)	(1 693 875)	(39 544 345)	(41 539 435)	(2 917 366)
Provisions à base collective	(3 635 849)	(876 349)				(4 512 198)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(3 635 849)	(876 349)	0	0	0	(4 512 198)	
ENGAGEMENTS NETS	442 200 349	114 642 346	4 969 220	4 475 771	7 590 781	573 878 467	
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,88%	1,03%	7,88%		
			9,79%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,85%	1,00%	7,60%		
			9,45%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			5,72%	27,45%	83,90%		
			70,92%				

*Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 Décembre 2019 à 9,79% contre 6,81% au 31 Décembre 2018.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2019 à 70,92% contre 66,21% au 31 Décembre 2018.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2019, à 20.636.297 DT contre 22.648.601 DT au 31 Décembre 2018. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

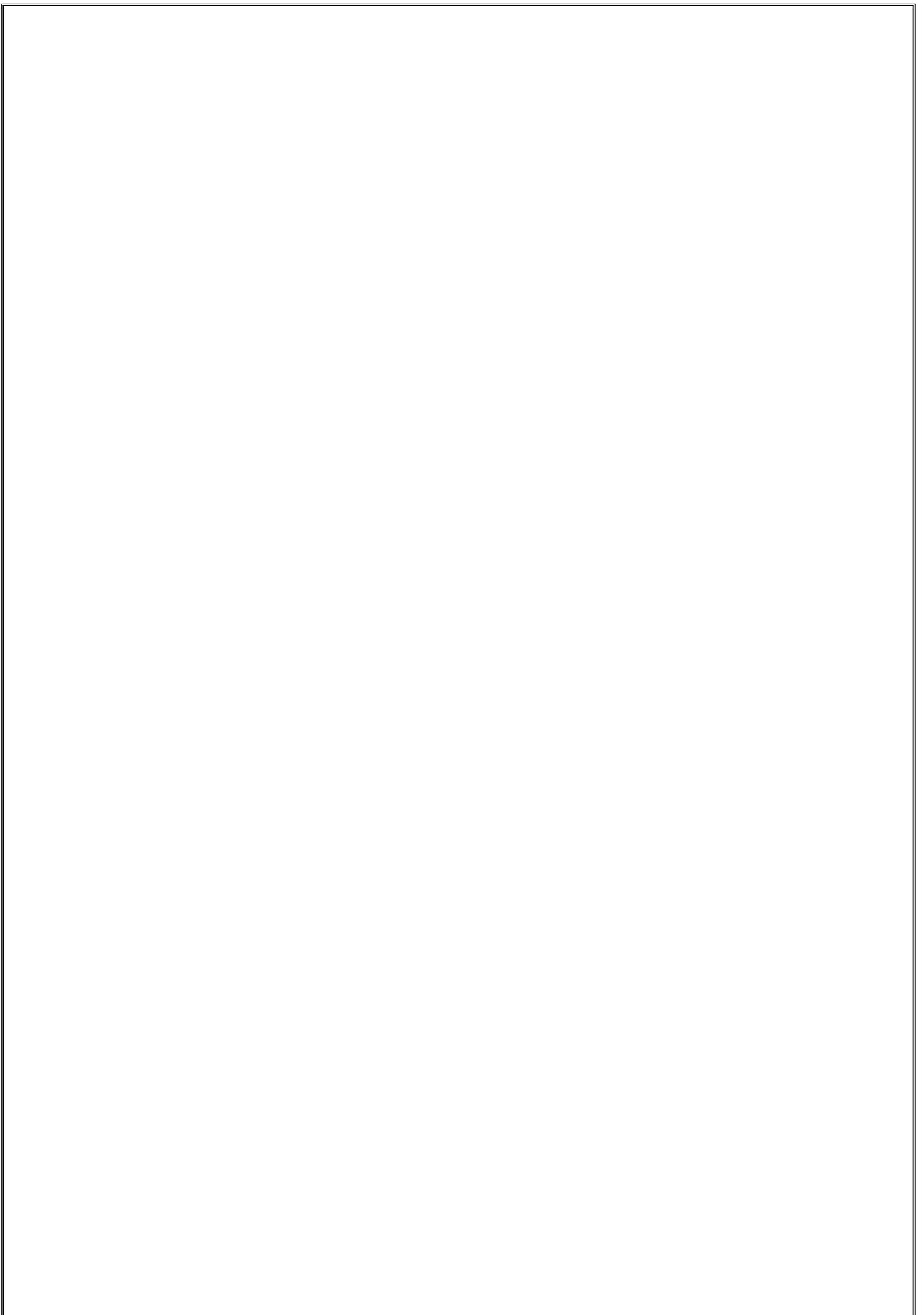
		31/12/2019	01/01/2019
Portefeuille investissement (1)	8.1	26 994 068	27 664 441
Participations directes		17 292 862	17 292 862
Participations en portage		151 800	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 509 406	10 094 336
Obligations (Emprunt National 2014)		40 000	60 000
Créances rattachées (2)		183 819	189 618
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		89 712	95 510
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
Total brut (1) + (2)		27 177 887	27 854 059
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(1 800 287)	(276 577)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(4 498 159)	(4 620 293)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		20 636 297	22 648 601

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2019, à 21.539.521 DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					18 288 862	(1 800 287)	16 488 575
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(52 750)	113 305
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	447 818
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(185 141)	227 910
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(18 640)	481 360
- SENED SICAR	500	100	100	10,00%	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	(350 000)	650 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100	2,81%	4 000 000	-	4 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1	99,60%	996 000	-	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0,000	-	0	0	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 509 406	(4 498 159)	5 011 246
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	1 450 000	(500 000)	950 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	460 000	(289 735)	170 265
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(991 312)	508 693
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(2 121 900)	900 000
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 077 500	(595 211)	2 482 289
OBLIGATIONS :					40 000	-	40 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	40 000	-	40 000
TOTAL EN DT					27 990 067	(6 450 246)	21 539 521

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2019, la somme de 9.602.833 DT et se présentent comme suit :



	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 31/12/2019
	FG 1	FG 2	FG 3	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	
<i>Année de libération :</i>	2003	2008	2012	2003	2007	2008	2009	2010	2011	
<i>Participations en rétrocession</i>	0	0	1 059 449	0	0	460 000	1 500 006	3 021 900	3 051 500	9 092 855
<i>Autres participations ciblées</i>	0	0		0	0	0	0	0	0	0
<i>Placements</i>	0	4 143	273 032	0	0	0	0	0	0	277 175
<i>Débiteurs divers</i>	1 858	0	192 144	0	0	0	0	0	0	194 002
<i>Disponibilités en Banques</i>	0	116	311		0	20	(566)	(56)	38 976	38 801
Total des emplois	1 858	4 259	1 524 936	0	0	460 020	1 499 440	3 021 844	3 090 476	9 602 833
<i>Dotations remboursables</i>	0	0	1 450 000	0	0	460 000	1 500 006	3 021 900	3 077 500	9 509 406 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	0	0	(2 310)	0	0	20	(509)	(18)	8	(2 809) (b)
<i>Excédent de l'exercice</i>	0	2 401	77 246	0	0	0	(56)	(38)	12 968	92 521 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	0	1 858	0	0	0	0	0	0	0	1 858
<i>Impôts, retenus à la source</i>	1 858	0	0	0	0	0	0	0	0	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	1 858	4 259	1 524 937	0	0	460 020	1 499 440	3 021 844	3 090 477	9 602 833

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2019 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	0	0	0	0	0	0	0	0	16 034	16 034
+ Produits nets des placements	0	2 337	73 460	0	112	0	0	0	0	75 910
+ Dividendes	0	1 905	8 820	0	0	0	0	0	0	10 725
+ Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Plus-values de cession	0	433	64 640	0	112	0	0	0	0	65 185
- Services bancaires & assimilés	0	(4)	707	0	(1)	0	(56)	(38)	(32)	577
- Honoraires sur affaires en contentieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent de l'exercice	0	2 334	74 168	0	111	0	(56)	(38)	16 002	92 521

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2019, une valeur nette comptable de 120.009 DT. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciel	33,3%	341 345	79 464		420 809	244 368	56 432		300 800	120 009
TOTAUX		341 345	79 464	0	420 809	244 368	56 432	0	300 800	120 009

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2019, une valeur nette comptable de 4.170.326 DT. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250				0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 420 275	94 529		1 514 804	2 801 002
Matériel de transport *	20%	1 741 789		61 361	1 680 428	774 427	398 066	61 361	1 111 132	569 296
Equipements de bureau	10%	586 091	11 562	4 400	593 253	425 861	26 490		452 351	140 902
Matériel informatique	33,30%	900 810	46 851	117 779	829 882	694 920	218 834	117 779	795 975	33 907
Installations générales	10%	1 317 677	125 379	9 751	1 433 305	749 171	106 916	9 751	846 336	586 969
Immobilisations en cours		24 000	0		24 000				0	24 000
TOTAUX		8 900 423	183 792	193 291	8 890 924	4 064 654	844 835	188 891	4 720 598	4 170 326

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Valeur brute	556 655	556 655
Amortissements antérieurs	(318 196)	(206 865)
Amortissements de l'exercice	(111 135)	(111 331)
Valeur nette comptable	127 324	238 459

Conformément aux dispositions de la NC 5 paragraphe 49, au 31/12/2019, l'ATL n'a pas engagé des dépenses relatives aux immobilisations corporelles en cours. Le montant des nouvelles acquisitions s'élève à 24 000 dinars

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 18.362.163 DT contre 17.578.902 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Instrument de couverture	11 561 761	23 389 244
Prêts et avances au personnel	1 177 926	991 850
- Échéances à plus d'un an sur prêts	874 367	755 670
- Échéances à moins d'un an sur prêts	303 559	236 181
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	509 084	60 834
- Créances immobilisées	548 606	100 356
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 957 312	1 775 309
- Frais d'émission des emprunts	1 814 829	1 775 309
- Frais d'augmentation de capital	142 483	0
Etat, impôts et taxes (actif) :	787 803	7 622
- Report impôt sur les sociétés	783 261	0
- Retenues à la source	68 349	71 429
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	2 320 037	642 817
- Avance aux fournisseurs	370 807	413 008
- Fonds de péréquation des changes	1 841 975	229 809
- Autres débiteurs divers	281 395	188 775
- Moins : provisions	(174 140)	(188 775)
Comptes de régularisation actif :	48 239	2 307 726
- Produits à recevoir	4 074	100 253
- Charges constatées d'avance	67 755	62 170
- Compte d'attente à régulariser	(23 590)	2 145 304
Total	18 362 163	29 175 402

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2019 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	121 625	0	0	121 625	121 625		0	121 625	0
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	0	0	185 457	184 583	874	0	185 457	0
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	0	0	175 390	164 066	9 152	0	173 218	2 172
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	0	0	226 037	200 952	16 306	0	217 257	8 780
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	0	0	221 975	218 894	3 081	0	221 975	0
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	0	222 583	197 820	15 176	0	212 995	9 588
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	0	442 791	357 405	46 882	0	404 288	38 504
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	0	433 378	302 690	58 942	0	361 632	71 745
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	0	439 665	270 950	70 495	0	341 445	98 220
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	0	324 801	176 641	57 335	0	233 977	90 824
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	0	544 175	216 243	109 311	0	325 555	218 620
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	0	229 368	55 425	45 862	0	101 287	128 080
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	0	204 923	43 112	46 707	0	89 819	115 104
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	0	290 994	40 014	77 745	0	117 760	173 234
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	0	229 094	0	229 094	0	5 021	0	5 021	224 072
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	0	0	56 004	43 204	10 616	0	53 819	2 185
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138		0	144 138	61 193	42 728	0	103 922	40 216
Frais d'émission de l'emprunt BERD1		448 844	0	448 844		15 418	0	15 418	433 426
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2		27 218	0	27 218		575	0	575	26 643
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738		0	201 738	66 043	44 867	0	110 910	90 828
Frais d'émission du CMT BNA	15 000		0	15 000	10 611	3 084	0	13 694	1 306
Frais d'émission du CMT ATB	15 000		0	15 000	9 136	1 528	0	10 664	4 336
Frais d'émission du CMT ATB	25 000		0	25 000	4 126	11 133	0	15 259	9 741
Charges reportés	27 203	0	0	27 203	0	0	0	0	27 203
TOTAUX	4 520 042	732 358	0	5 252 400	2 744 734	692 838	0	3 437 571	1 814 829

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 9.170 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Banques, découverts	9 170	3 756
Total	9 170	3 756

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 457.446.779 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	444 268 156	525 804 741
Emprunts obligataires	221 281 000	267 583 700
Emprunts auprès des banques & E.F	85 111 254	133 755 670
Emprunts extérieurs	137 875 902	124 465 371
+ Intérêts post comptés courus (2)	12 558 807	16 185 564
Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 230 536	13 218 219
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	847 380	1 859 110
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 480 891	1 108 235
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	619 815	902 638
Total général (1) + (2) + (3)	457 446 779	542 892 943

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 444.268.156 DT au 31 Décembre 2019.

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2					0		0
ATL 2011/1	6 000 000		(6 000 000)		0		0
ATL 2013/1	12 000 000		(6 000 000)		6 000 000	0	6 000 000
ATL 2013/2	14 400 000		(7 200 000)		7 200 000	0	7 200 000
ATL 2014/1	4 000 000		(4 000 000)		0	0	0
ATL 2014/2	7 772 000		(4 000 000)		3 772 000	1 886 000	1 886 000
ATL 2014/3	24 032 000		(8 000 000)		16 032 000	8 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	28 600 000		(8 000 000)		20 600 000	12 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	34 380 000		(8 000 000)		26 380 000	18 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	26 280 000		(6 000 000)		20 280 000	14 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	46 909 200		(3 090 800)		43 818 400	33 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	20 000 000				20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	17 800 000		(17 800 000)		16 020 000	14 240 000	1 780 000
ATL 2018/1	25 410 500		(4 231 900)		21 178 600	16 946 700	4 231 900
ATL 2019/1		20 000 000			20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>	267 583 700	20 000 000	(66 302 700)	0	221 281 000	152 183 100	69 097 900
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIRD	16 871 429	-	(1 698 746)		15 172 683	13 363 159	1 809 524
BAD	3 070 639		(682 364)		2 388 275	1 705 911	682 364
BEI	43 121 898		(3 301 329)	(4 277 843)	35 542 726	27 644 343	7 898 384
BERD	0	42 690 250	-	0	42 690 250	42 690 250	-
SANAD Fund	38 260 167		(8 339 237)	(5 815 157)	24 105 772	13 949 783	10 155 990
GREEN FOR GROWTH Fund	20 634 600		(3 512 724)	(1 652 319)	17 976 195	13 981 490	3 994 705
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	124 465 370	42 690 250	(17 534 399)	(11 745 319)	137 875 901	113 334 935	24 540 967
<u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	14 200 000	-	(2 838 745)	-	11 361 255	7 423 882	3 937 372
BNA (CMT)	9 750 000	-	(3 000 000)	-	6 750 000	3 750 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	1 771 048	-	(1 771 048)	-	-	-	-
CITI BANK (CCT)	21 000 000	0	(21 000 000)	-	-	-	-
ABC BANK (CCT)	14 000 000	0	(5 000 000)	-	9 000 000	-	9 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit-Bail)	-	-	-	-	-	-	-
TUNISIE LEASING (Crédit-Bail)	34 622	-	(34 622)	-	-	-	-
<u>Total des autres emprunts et concours bancaires</u>	60 755 670	0	(33 644 412)	-	27 111 254	11 173 882	15 937 373

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	60 000 000		(15 000 000)	-	45 000 000	-	45 000 000
ZITOUNA BANK	13 000 000		0		13 000 000	-	13 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	73 000 000	0	(15 000 000)	-	58 000 000	-	58 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	525 804 740	62 690 250	(132 481 511)	(11 745 319)	444 268 155	276 691 918	167 576 239

12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 décembre 2019					Total en principal -1	Intérêts courus -2	Contributions à payer au F.P.C -3	Total Général (1) +(2) +(3)	01/01/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Général					
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	33 092 000	32 928 200	111 018 000		177 038 200	8 520 484		185 558 684		
Emprunts obligataires à taux variable	2 720 000	6 275 700	15 247 100		24 242 800	1 381 066		25 623 866		
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe		4 000 000	16 000 000		20 000 000	328 986		20 328 986		
Emprunts obligataires à taux variable										280 801 919
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	333 333	1 476 190	9 119 048	4 244 112	15 172 683	535 346		15 708 029		17 287 553
Banque Africaine de Développement (BAD)		682 364	1 705 911		2 388 275	14 246		2 402 520		3 089 158
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	5 382 657	28 940 069		35 542 727	31 649	211 224	35 785 599		
SANAD Fund (SANAD)		10 155 993	13 949 780		24 105 773	399 000	383 668	24 888 442		
Green for Growth Fund (GGF)		3 994 705	13 981 490		17 976 195	24 251	24 923	18 025 369		106 099 532
La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)			42 690 250		42 690 250	0	476 399	43 166 649		0
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK	6 000 000	18 000 000	21 000 000		45 000 000			45 000 000		
ZITOUNA BANK		13 000 000			13 000 000	78 001		13 078 001		73 395 815
<i>Crédits directs</i>										
ATB	865 859	3 071 513	7 423 882		11 361 255	449 154		11 810 408		14 786 883
BNA	750 000	2 250 000	3 750 000		6 750 000	57 172		6 807 172		9 750 000
CITI BANK										21 601 796
ABC BANK		9 000 000			9 000 000	263 054		9 263 054		14 241 763
<i>Autres concours</i>										
TUNISIE LEASING										34 622
AL BARAKA BANK										1 803 901
Total	44 981 193	110 217 323	284 825 529	4 244 112	444 268 157	12 082 408	1 096 214	457 446 779		542 892 943

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 5.272.998 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Avances et acomptes reçus des clients	5 272 998	3 730 827
Total	5 272 998	3 730 827

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 53.166.719 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Fournisseurs de biens	52 761 384	63 883 646
Fournisseurs, factures parvenues	3 555 783	3 893 230
Fournisseurs, factures non parvenues	1 286 416	2 256 039
Effets à payer	47 919 185	57 734 377
Autres fournisseurs (2)	405 335	594 081
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	37 101	42 717
Divers fournisseurs	367 308	550 438
Total général (1) + (2)	53 166 719	64 477 727

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 7.079.339 DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Provisions pour risques et charges :	1 490 378	1 521 160
- Provision pour risque fiscal	0	660 782
- Provision pour risque et charges (A)	1 263 600	633 600*
- Provision affaires en contentieux	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :	2 833 364	2 215 587
- Impôts sur les sociétés à payer	0	68 896
- TVA à payer	2 122 645	1 227 596
- Autres impôts et taxes	710 719	919 094
Personnel :	1 505 255	1 683 627
- Bonus et primes de bilan à payer	1 351 799	1 357 960
- Congés à payer	153 456	325 666
Créditeurs divers	2 833	33 452
- Actionnaires, dividendes à payer	385	351
- Autres créditeurs divers	2 448	33 101
Organismes de sécurité sociale	335 760	432 207
Autres charges à payer	779 727	671 577
Comptes de régularisation passif :	132 022	91 660
- Comptes d'attente à régulariser	132 022	91 660
Total	7 079 339	6 649 270

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

(A) La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 283 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de 283.600 DT.

15.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
+ Impôt sur les sociétés dû	2 260 647	3 849 969
- Acomptes provisionnels	(3 030 487)	(3 767 823)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(13 421)	(13 249)
Dette (report) d'impôt exigible	(783 261)*	68 896

*Présenté au niveau des autres actifs

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Capital social	32 500 000	25 000 000
Prime d'émission	25 250 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	25 884 443	* 0
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	998 432	** 640 275
<u>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>94 640 349</u>	<u>74 851 561</u>
Résultat consolidé de l'exercice (1)	4 282 509	9 038 687
Total des capitaux propres avant affectation (D)	98 922 857	83 890 248
Nombre d'actions*** (2)	28 750 000	25 000 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,149	0,362

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

(***) Nombre d'actions pondérés

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

Note 17. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 019	2 018
Intérêts et revenus assimilés (1)		66 012 338	0
Marges financières nettes de leasing	(A)	62 925 256	0
Préloyers	(B)	112 498	0
Intérêts de retard		3 832 776	0
Variation des produits réservés		(858 192)	0
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 709 715	0
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		904 500	0
Récupération de frais de dossiers		855 855	0
Récupération de frais de rejet		943 999	0
Récupération de frais de télégramme		5 361	0
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing		0	0
Total (1)+(2)		68 722 053	0
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		590 924 752	0
. A la fin de l'exercice		556 483 664	0
. Moyenne	(C)	573 704 208	0
- Produits de l'exercice	(D)=(A) +(B)	63 037 754	0
- Taux moyen	(D)/(C)	10,99%	0

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31 décembre	
		2 019	2 018
Charges financières des emprunts (1)	(A)	41 570 295	0
Intérêts sur emprunts obligataires		18 548 693	0
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		6 450 515	0
Intérêts sur emprunts extérieurs		5 119 341	0
Contributions au F.P.C		3 027 978	0
Intérêts sur certificats de leasing		7 730 931	0
Intérêts sur billets de trésorerie		0	0
Résorptions des frais d'émission des emprunts		692 838	0
Autres charges financières nettes (2)		(75 574)	0
Intérêts sur comptes courants		(69 946)	0
Autres produits financiers		(5 627)	0
Relation de couverture (3)			
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(11 827 483)	0
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		11 827 483	0
Total (1) +(2) +(3)		41 494 722	0
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		525 804 741	0
. A la fin de l'exercice		444 268 156	0
. Moyenne	(B)	485 036 449	0
- Taux moyen	(A)/(B)	8,57%	0

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Produits des placements à court terme (1)	609 156	0
Revenus des certificats de dépôt	609 156	0
Produits des placements à long terme (2)	314 638	0
Dividendes	185 000	0
Revenus nets des fonds gérés	105 948	0
Intérêts sur obligations	3 690	0
Jetons de présence	20 000	0
Total (1) +(2)	923 794	0

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Produits locatifs des contrats de location simple	89 827	76 805
Produits sur placements	5 424	0
Commissions d'études sur participations	4 985	0
Intérêts sur prêts au personnel	45 512	0
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	65 632	0
Ristournes sur contrats d'assurance	164 238	0
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	48 702	0
Transfert de charges	27 203	0
Total	451 522	0

Note 21. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 7.197.855 DT.

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Avantages à court terme (1)	6 356 642	0
Salaires et compléments de salaires	4 608 243	0
Bonus et prime de bilan	992 126	0
Autres charges de personnel	254 913	0
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale ⁽¹⁾	475 543	0
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail ⁽¹⁾	25 817	0
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	841 212	0
Cotisations patronales au régime de retraite de base ⁽²⁾	380 026	0
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire ⁽²⁾	148 798	0
Primes d'assurance-Complément retraite	221 339	0
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	91 049	0
Total (1) + (2)	7 197 854	0

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Honoraires et autres rémunérations	962 907	0
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	241 948	0
Autres impôts et taxes	389 056	0
Publicité, publications et relations publiques	136 873	0
Frais postaux et de télécommunication	250 908	0
Services bancaires et assimilés	412 536	0
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	183 558	0
Cotisations APB	27 388	0
Loyers et charges locatives	96 671	0
Frais de gestion des valeurs mobilières	128 471	0
Autres charges d'exploitation	407 751	0
Total	3 238 066	0

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	56 432	0
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	809 320	0
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	71 241	0
Total	936 994	0

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Coût du risque (1)	11 630 334	0
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	15 376 659	0
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 746 325)	0
+ Pertes sur créances radiées	0	0
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	0
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	0	0
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(14 635)	0
+ Dotations	0	0
- Reprises	(14 635)	0
Variation des provisions pour risques et charges (3)	625 970	0
+ Dotations	1 286 752	0
- Reprises	(660 782)	0
Total (1) + (2) + (3)	12 241 668	0

Note 25. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
+ Dotations	1 865 065	0
- Reprises	(528 932)	0
Total	1 336 133	0

Note 26. Autres gains ordinaires

Au 31/12/2019, les autres gains ordinaires totalisent 309 150 dinars. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Profits exceptionnels	309 150	0
Total	309 150	0

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 27. Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2019, les autres gains ordinaires totalisent 33 194 dinars. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Pertes exceptionnelles	33 194	0
Pénalité et amende fiscal et social	0	0
Total	33 194	0

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	2 082 675	0
Total	2 082 675	0

29. Contribution conjoncturelle exceptionnelle

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal à 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ;

Note 30. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	295 605	0
+ Jetons de présence perçus	20 000	0
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	164 238	0
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	48 702	0
Autres	113 431	0
Total	641 975	0

Note 31. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	592 410	0
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	97 464	0
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	550	0
Total	690 424	0

Note 32. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	21 555 444	0
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	7 144 431	0
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	5 126 341	0
+ Contributions payées au F.P.C	4 451 147	0
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	7 545 941	0
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	27 518	0
Total	45 850 821	0

B & E.F : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

Note 33. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Impôt sur les sociétés payé	82 146	0
+ Acomptes provisionnels payés	3 030 487	0
+ Retenues à la source opérées par les tiers	(7 370)	0
Total	3 105 263	0

Note 34. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	15 000	0
Total	15 000	0

Note 35. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	199 770	0
Total	199 770	0

Note 36. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Remboursements sur fonds à capital risque	650 374	0
Total	650 374	0

Note 37. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	79 464	0
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	183 791	0
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	44 275	0
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(21 714)	0
Total	285 816	0

Note 38. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Valeur brute des immobilisations cédées	113 335	0
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(104 592)	0
± Résultat de cession des immobilisations	59 189	0
Total	67 932	0

Note 39. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Détachement de dividendes	5 000 000	0
- Dividendes non versés	(35)	0
Total	4 999 965	0

Note 40. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	20 000 000	0
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	42 690 250	0
Total	62 690 250	

Note 41. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Remboursements sur emprunts obligataires	66 302 700	0
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	17 534 399	0
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	12 644 412	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	21 000 000	0
+ Flux net sur certificats de leasing	15 000 000	0
Total	132 481 511	0

Note 42. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Avoirs en banques	18 043 948	0
- Découverts bancaires	(9 170)	0
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	0
+ Avoirs en caisse	31 915	0
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	0
Total	18 067 093	0

Note 43. Transactions avec les parties liées :

43.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 40,04% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 44,07%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 34,28%) (**)
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 0,47%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 0,05%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2017 : 74,60%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2017 : 99,07%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(**) *Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.*

(***) *Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.*

(****) *SICAV obligataire*

43.2. Flux de transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	UNIFACTOR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANANDETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2019/1 et honoraires sur note d'opérations						(127 926)	(127 476)		
Commissions sur tenue des registres des valeurs mobilières							(6 000)		
Commissions de gestion des fonds à capital risque			(64 902)		(22 037)				
Commissions sur opérations bancaires	(11 298)	(273)							
Intérêts sur découverts bancaires	(23 280)	(11 972)							
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôts	(499 639)	(85 594)		(23 922)					
Intérêts sur emprunts obligataires	(808 286)	(1 083 676)						(616 281)	
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(1 261 806)	(845 379)							
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force									(30 008 870)

44.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

Note 44. Engagements hors bilan :

44.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre 2019	
	2019	2018
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	17 560 958	0
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	5 107 606	0
Total	22 668 564	0

44.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 45. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 04 Avril 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Conséquences de l'émergence du Covid-19 début 2020

Depuis mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. Cette pandémie est apparue postérieurement à la clôture de l'exercice et par conséquent elle n'a aucun impact sur les états financiers de 2019.

La Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire 2020-06 a demandé aux banques et établissements financiers de prendre des mesures de soutien aux professionnels et entreprises en matière de rééchelonnement du paiement de leurs échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020.

Ces mesures ainsi que la pandémie auront une répercussion sur l'activité du groupe ATL, dont l'impact sur les états financiers en 2020 ne peut être estimé à cette date

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires du groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 619 286 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 96 311 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 1 667 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 Avril 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

▪ Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2019, les créances sur la clientèle s'élèvent à 603 472 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 41 391 KDT et les produits réservés ont atteint 4 661 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

▪ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Observations

Nous attirons l'attention sur les faits suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés, qui indique que les états financiers de la société LLD-ATL incluses dans le périmètre de consolidation ne sont pas audités.
- la note 45 « Evènements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. L'évolution des effets de la crise liée au COVID-19 ainsi que les mesures de soutien aux professionnels et entreprises prises par la BCT auront des répercussions sur l'activité du groupe ATL, dont l'impact sur la situation financière en 2020 ne peut être estimé à cette date.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 15 Avril 2020

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG

Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC

Mr Chérif BEN ZINA